C.R.I.C. N° 37 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

Lundi 28 novembre 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Organisation des travaux..... 5

Projet de mission de la commission à la première rencontre européenne d'agroforesterie à Paris, le 16 décembre 2011

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Borsus, Dupriez, Stoffels..... 5

Questions orales

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'installation de zones dites « tampon » »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 6

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les joints de dilatation du viaduc de Sécheval »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 7

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les merlons « anti-bruit » »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 8

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les résultats d'études juridiques et d'inventaires des terrains et maisons concernées par CHB »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 10

Question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avancement du dossier de placement de feux tricolores sur la N633 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 11

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi du dossier de la liaison Tihange-Tinlot »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 12

Question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement et le monitoring budgétaire du Master plan SOFICO »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Cassart-Mailleux..... 13

Question orale de M. Saint-Amand à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux du contournement à Lessines »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 17

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le contournement de Couvin »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 18

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi des travaux de réfection du Plan incliné de Ronquières »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 21

Question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'efficacité des radars »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 22

Question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la possible dissolution de l'IBSR »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 23

Question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la circulation sur la N5 à hauteur de Neuville et ses conséquences sur les habitations toutes proches »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Servaes, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 24

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) N°1 à 1*ter*, annexes 8 à 8*ter *et 9*bis*)*..... 25

Examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 25

Désignation d'un rapporteur..... 25

Exposé de M. le Ministre Lutgen

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, Mme Cassart-Mailleux..... 25

Observations de la Cour des comptes..... 34

Exposé de Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Mercier, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, MM. Binon, Dupriez..... 34

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Binon, Mme Servaes, MM. Stoffels, Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. Dispa, Premier Auditeur à la Cour des comptes, Mme Fassiaux-Looten, M. Senesael..... 36

Vote..... 67

Confiance au rapporteur..... 67

Questions orales (Suite)

Question orale de Mme Barzin à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'inventaire du patrimoine wallon »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 67

Liste des intervenants..... 69

Abréviations courantes..... 70

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente

- La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Je vous demande d'excuser mon retard. Il y a peu de temps qu'il m'a été demandé de prendre la présidence de notre commission, Mme Dethier-Neumann étant retenue dans le cadre du Comité mémoire et démocratie.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Je laisse l'examen de l'arriéré à Mme Dethier-Neumann quand elle reprendra la présidence de la commission.

Les questions orales de :

- M. Mouyard, sur « les « mega-trucks » sur les routes wallonnes », et sur « le statut SEC 95 de la SOFICO » ;
- M. Miller, sur « l'efficacité des radars » ;
- M. Stoffels, sur « la nécessité d'avoir un observatoire des prix », sur « l'impact de la PAC sur les agriculteurs et l'agriculture des pays tiers », sur « le rapport de la Cour des comptes européenne sur les mesures agri-environnementales (MAE) » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la pénurie de vétérinaires ruraux en Wallonie » et sur « l'installation de panneaux photovoltaïques en milieu agricole » ;
- M. Dupriez, sur « l'état d'avancement de l'élaboration du décret-cadre d'orientation agricole » ;
- M. Borsus, sur « l'octroi du label « saucisson d'Ardennes » » ;
- M. Dodrimont, sur « les avis rendus par la Direction des voies hydrauliques dans le cadre de projets urbanistiques situés en zone d'aléa d'inondation » ;
- Mme Dethier-Neumann, sur « l'interpellation par l'Union des villes et des communes wallonnes et par la Fédération des parcs naturels de Wallonie sur les parcs naturels » ;
- M. Prévot, sur « l'arrivée du frelon asiatique » à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, ont été retirées.

Les interpellations de :

- M. Stoffels, sur « les filières bois-énergie et bois-matériaux » ;
- M. Dupriez, sur « la mise en œuvre du Plan 100 % Nature » à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, ont été retirées.

PROJET DE MISSION DE LA COMMISSION À LA PREMIÈRE RENCONTRE EUROPÉENNE D'AGROFORESTERIE À PARIS, LE 16 DÉCEMBRE 2011

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de mission de la commission à la première rencontre européenne d'agroforesterie à Paris, le 16 décembre 2011.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, nous avions juste un petit mot à ajouter à cet égard, il s'agit d'un détail. Ne serait-il pas utile d'aller voir une réalisation concrète en un lieu où cette pratique est déjà mise en œuvre pour avoir un contact direct avec une réalité locale ? Une telle visite ne serait-elle pas plus pertinente qu'une visite au salon ? Peut-on, soit combiner, soit remplacer l'un par l'autre ? Je soumets cette proposition à la commission, le but étant de voir comment on peut exploiter ces pratiques sur nos territoires. Je suggérerais de favoriser la rencontre avec des agroforestiers, des agriculteurs concernés afin de déterminer comment on peut travailler à cet égard.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, lorsque j'ai transmis l'information sur l'organisation de ce congrès, je mentionnais que le président du réseau français d'agroforesterie était tout à fait preneur de rencontres, à Bruxelles avec les parlementaires européens, mais éventuellement avec nous également, pour discuter des opportunités de

développement de l'agroforesterie, chez nous comme ailleurs en Europe.

Il serait intéressant de veiller à ce que, lors de sa prochaine visite à Bruxelles, il puisse y avoir une rencontre avec certains parlementaires et que nous puissions, avec cette personne clé dans le développement des projets d'agroforesterie, identifier l'un ou l'autre projet particulièrement intéressant. Nous disposons là d'un interlocuteur qui est, visiblement, à notre disposition.

Mme la Présidente. – Mme la Secrétaire me dit que cette discussion fait partie du projet de décret relatif à l'agroforesterie. Ici, nous ne sommes que dans le cadre d'une discussion informelle. Comme Mme Fassiaux-Looten n'est pas là, je ne vais pas désigner un rapporteur. Nous prenons simplement acte des différentes positions qui seront relayées auprès de Mme la Présidente.

Pour ma part, il est vrai que l'agroforesterie entraîne une fameuse modification de comportement. J'aurais aussi souhaité voir comment cela se passe sur le terrain. Un congrès peut évidemment apporter des éléments de réponse, mais rencontrer cette personne dont vous parlez me paraît indispensable. De même, connaître la réalité de terrain par rapport à l'expérience de certains agriculteurs sur place me paraît aussi fondamental.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, je ne peux qu'être d'accord avec la volonté d'aller voir sur le terrain, plutôt que de rencontrer des personnes dans un salon quelconque. La réalité du terrain est ce qui va nous donner une image très pratique et très concrète de ce que peut être l'agroforesterie dans le contexte de la politique que nous souhaitons mettre en œuvre. Il me semble qu'une certaine priorité doit être donnée à cette approche.

Mme la Présidente. – Nous relayerons auprès de Mme la Présidente l'ensemble de ce qui vient d'être dit.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INSTALLATION DE ZONES DITES « TAMPON » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'installation de zones dites « tampon » ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la population wallonne ne cesse de s'accroître et, avec elle, les zones d'habitat de s'étendre. C'est une réalité que l'on constate dans beaucoup de communes rurales ou semi-rurales. De ce fait, dans de nombreux cas, les zones d'agglomération ne représentent plus la réalité du terrain et les aménagements, notamment de sécurité, ne sont plus adaptés aux nécessités. On sait que dans de nombreuses communes, les autorités locales sont souvent sollicitées pour des problèmes de vitesse trop importante dans les rues.

Les agglomérations étant strictement limitées au milieu bâti, comme le prévoit le code de la route, les panneaux F1 qui fixent les limites de vitesse sont «normalement» placés au niveau des premières habitations, tant sur les voiries communales que sur les axes régionaux qui les traversent. Néanmoins, il n'est pas rare que ceux-ci se situent à l'intérieur de la zone d'habitat.

Pour diminuer le danger relatif à la vitesse des automobilistes, les communes peuvent proposer, après concertation avec les services de police, le SPW, la Direction des Routes et les conseillers en mobilité - que ce soit ceux des zones de police ou parfois les conseillers en mobilité communaux -, des règlements complémentaires de circulation délimitant des « zones tampon 70 km/h » sur certaines voiries. Néanmoins, sur les voiries régionales, la mise en place de ces dispositions reste sous la responsabilité du SPW.

Aussi, j'aimerais savoir si vous pensez qu'il est normal que le placement d'une règlementation proposée par les conseils communaux, en accord avec les intervenants qualifiés, soit dépendant du bon vouloir du SPW qui se baserait sur un concept qui n'est peut-être plus en corrélation avec la réalité du terrain.

J'aimerais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez me dire ce que vous pensez de l'installation de ces « zones tampon » sur les axes dont vous avez la compétence.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, sur les routes régionales, la Direction générale des routes du SPW adapte les modifications des limitations de vitesse en concertation avec les autorités locales.

Ces modifications concernent notamment la mise à jour des limites d'une agglomération et des longueurs de « zones tampons » avant et après les « zones 50 » d'une agglomération.

Dans le cas où la demande de modification émane d'une commune, chaque proposition est étudiée préalablement à toute décision par les agents des districts, de la Direction territoriale et de la Direction de la sécurité des infrastructures routières du SPW. La réalité du terrain n'est sûrement pas ignorée, mais des avis professionnels permettent souvent d'améliorer le projet créé par la commune.

Il faut garder à l'esprit que la signalisation placée sur une route régionale, parfois de plusieurs dizaines de kilomètres, doit garder une certaine homogénéité afin que l'usager puisse s'y retrouver. Il est en effet impensable que des vitesses différentes soient instaurées pour une même configuration de route dans deux villes différentes. Il est donc primordial que le SPW donne son avis sur les mesures prises sur les routes régionales qui sont de sa pleine responsabilité.

Enfin, sachez que la Direction générale des routes a édité un guide de détermination des limites de vitesse sur le réseau routier qui a été envoyé à tous les gestionnaires de voirie et mis en ligne sur le site internet : http://routes.wallonie.be. Vous y trouverez d'ailleurs bien d'autres informations.

Il se base sur les études menées sur le sujet, ainsi que sur la réglementation en vigueur notamment dans le code de la route et dans le règlement du gestionnaire de voirie.

Ainsi, différents paramètres sont pris en considération pour déterminer les limitations de vitesse :

- le nombre de carrefours et le nombre d'accès à des commerces, industries, logements, administrations ;
- la vitesse pratiquée par la majorité des usagers et la crédibilité de la limitation de la vitesse appliquée ;
- les aménagements routiers existants ;
- la largeur revêtue ;
- les distances de visibilité ;
- le trafic journalier.

Comme vous l'aurez compris, tout est étudié soigneusement en tenant compte de la réalité objective du terrain. Votre propos rentre pleinement dans ce genre de considérations.

J'ajouterai un autre élément sur lequel nous aurons certainement l'occasion d'avoir un débat, même si je ne sais pas quand il interviendra. Comme vous le savez, lorsque les accords institutionnels seront votés, nous devrons faire face au transfert de tout ce qui concerne les limitations au niveau des voiries qui redeviendront de compétence pleinement régionale, excepté pour le réseau autoroutier. Quand je dis « pleinement », cela signifie que l'on pourra modifier à la baisse, par exemple sur des nationales ou sur d'autres routes, la vitesse sur l'ensemble du réseau en une seule fois. Je ne doute pas que ce transfert fera l'objet de bons et fructueux débats entre nous sur le sujet.

Au-delà de cela, j'ai déjà demandé que le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière puisse étudier ce dossier le plus vite possible. Cela prendra un certain temps. On a un peu de marge devant nous, mais il vaut mieux se préparer pour voir quelles sont les limitations qui seraient les plus adaptées en fonction de la réalité de notre réseau qui n'est pas tout à fait le même que celui qui existe de l'autre côté de la frontière linguistique. Ce dernier est beaucoup plus concentré et plus urbain.

Cela permettra aussi de trouver plus de cohérence par rapport aux politiques menées. Nous devrons évidemment le faire en parfaite cohérence et coordination avec l'ensemble des autorités locales et l'Union des villes et des communes pour assurer la plus grande cohérence, tout en tenant compte des aspects indispensables et nécessaires en termes de sécurité routière et de mobilité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse. Il est vraiment gênant de constater que, suivant la zone ou la région concernées, les gestionnaires des voiries affichent des sensibilités différentes. On se trouve donc face à des agents qui sont plus sensibles à un dispositif de ralentissement de vitesse, à un aménagement qui permet de ralentir la vitesse ou encore simplement un changement de zone. Je peux vous dire qu'il n'y a pas, à mon sens, la même perception sur l'ensemble du territoire. Je suis donc un peu embêté de devoir dire à certains concitoyens qu'un aménagement est possible à certains endroits et qu'il ne l'est pas à d'autres, uniquement pour des raisons de perception personnelle en fonction de l'agent. C'est évidemment quelque chose d'assez gênant dans la gestion de ce type de problème.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES JOINTS DE DILATATION DU VIADUC DE SÉCHEVAL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la

Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les joints de dilatation du viaduc de Sécheval ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le viaduc de Sécheval est cet ouvrage d'art assez impressionnant qui a permis la continuité de l'autoroute E25 dans la direction des Ardennes en venant de Liège. À la hauteur de cet ouvrage, bon nombre de riverains connaissent une situation assez difficile depuis peu de temps. Comme on le sait, le tronçon autoroutier génère évidemment du bruit, c'est une réalité. Les habitants qui vivent à proximité de cet axe souffrent déjà continuellement du bruit latent d'une circulation de plus en plus importante, notamment celle des véhicules lourds.

Mais si je souhaite attirer l'attention de M. le Ministre aujourd'hui, c'est précisément par le bruit causé par ces véhicules lourds à certains endroits du pont, du viaduc, là où les joints de dilatation permettent, en toute sécurité, de maintenir l'ouvrage dans de bonnes conditions. Les travaux qui ont été réalisés récemment pour la réfection de ce pont occasionnent des bruits importants pour les riverains. Chaque passage sur le joint de dilatation produit un bruit - et j'ai pu aller le constater avec les riverains - assez impressionnant.

Je voulais savoir si des moyens pouvaient être mis en œuvre afin de diminuer ces différentes nuisances.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie M. Dodrimont pour sa question. D'après les informations qui m'ont été fournies par l'administration, le viaduc de Remouchamps serait aussi concerné. Il y a donc effectivement deux endroits en cause, mais les plaintes reçues au niveau du SPW provenaient essentiellement du viaduc de Remouchamps.

Les joints n'ont pas été remplacés dans les chantiers de rénovation, puisqu'ils l'avaient été il y a quelque temps. Je rappelle que les travaux se sont achevés il y a quelque temps maintenant, pour un montant de 1,5 million d'euros pour la rénovation de l'ensemble du viaduc.

Depuis le printemps 2011, il y a eu effectivement différentes plaintes compte tenu de la situation spécifique de ces joints techniques. Les services du SPW ont étudié l'opportunité technique de la mise en place d'un dispositif de réduction de bruit. Il existe, en effet, des dispositifs particuliers qui ont été mis en œuvre au Grand-Duché de Luxembourg, par exemple. Nous étudions ce type de données pour savoir comment les implémenter ici, chez nous. Sachant que si les résultats de ces études se révèlent positifs, nous mettrons en place ce type de dispositifs.

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que, pour atteindre une parfaite efficacité, il faudra recourir à des dispositifs techniques qui coûtent très cher. Le prix est de 3160 euros le mètre. Ce n'est pas pour cela qu'on ne le fera pas,car nous sommes bien conscients de la difficulté à cet endroit. En fonction de ces études, nous prendrons des dispositions et engagerons les budgets nécessaires pour pouvoir assurer la qualité de vie des habitants concernés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je prends acte de la réponse de M. le Ministre pour laquelle je le remercie. Je pense qu'il y a un réel intérêt à se pencher sur ce problème. Les montants évoqués par M. le Ministre ne me semblent pas être exagérés, puisqu'il est question de la qualité de vie de nombreux citoyens.

Très sincèrement, depuis les derniers travaux, il y a une nette différence. Le joint a toujours causé un petit bruit par le frottement qui se fait au moment du passage, notamment des camions, mais cela s'est amplifié depuis les nouveaux travaux. Je pense que la possibilité d'amoindrir cette nuisance existe. En tous les cas, j'espère que M. le Ministre pourra suivre ce dossier avec grande attention comme il s'y est engagé.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MERLONS « ANTI-BRUIT » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les merlons « anti-bruit » ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce problème se situe à quelques kilomètres de l'endroit que l'on vient d'évoquer ensemble. Monsieur le Ministre, là aussi, la population subit des nuisances en raison du trafic toujours plus important sur nos autoroutes.

Cela concerne un village qui existait bien avant que l'autoroute ne soit construite à cet endroit. Ses habitants subissent désormais des nuisances qui semblent être de plus en plus importantes. Ceux-ci s'interrogent car ils voient à certains endroits la construction de merlons qualifiés « d'anti-bruit ». Parfois, ces ouvrages sont d'ailleurs intéressants pour des entreprises, puisqu'elles sont à la recherche de lieux pour stocker des matériaux, ne fût-ce que des terres. Il arrive donc que l'on reçoit des sollicitations d'entreprises qui cherchent ce type de travaux et qui pourraient même les exécuter gratuitement, ce qui n'est quand même pas négligeable par les temps qui courent. Les entreprises sont heureuses de pouvoir se débarrasser de terres et il y a une valeur ajoutée pour les citoyens avec la construction de ces merlons.

Je voulais donc simplement viser ici un lieu où ce type de travaux pourrait être intéressant et j'aimerais savoir si ce dossier pourrait être mis à l'étude. Éventuellement, si cela ne suffisait pas, j'aimerais poser la question de savoir quelle autre démarche pourrait être entreprise pour entamer la réflexion, voire la réalisation de ces travaux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, rapidement, je voudrais d'abord rappeler la chronologie du dossier concernant les mesures prises au niveau du bruit le long de nos routes. Quand j'ai pris mes fonctions, j'ai demandé que l'on puisse réactualiser l'ensemble des données. Il existait un classement, mais certaines données étaient un peu obsolètes. Ce travail a donc été réalisé.

J'ai tout simplement demandé que l'on procède à de nouveaux relevés pour réaliser une hiérarchisation - c'est un peu comme pour la qualité de notre réseau - qui intégrait de nouvelles normes européennes en matière de lutte contre le bruit. Les mesures ont donc été réparties en deux classes : les mesures aux abords des voiries comportant de trois à six millions de véhicules par an, et pour celles de plus de six millions de véhicules par an, à savoir les grands axes. Ces mesures avaient été réalisées en 2008-2009, mais cela posait moins de problèmes pour les très grands axes.

Tout cela se fait en pleine collaboration avec le Ministre Henry qui est chargé de l'ensemble de la problématique du bruit, que ce soit aux abords des aéroports, des voies ferrées ou au niveau des routes, mais le travail qui consiste à s'occuper du bruit le long des routes et autoroutes relève de ma compétence et j'ai donc demandé que la SOFICO et l'administration puissent lancer un marché pour ces voiries de 3 à 6 millions de véhicules et donc de prendre l'ensemble des dispositions en la matière.

Concernant les merlons, c'est un des aménagements possibles, mais il y en a d'autres dans les aménagements pour lutter contre le bruit et les nuisances sonores en général. Il y a les fameux écrans antibruit, il y a des évolutions techniques en la matière à la fois techniques et esthétiques pour améliorer la qualité de ce type d'écrans. Il existe la pause de revêtements routiers moins bruyants, c'est là aussi que l'on peut intervenir.

L'implantation de nouveaux dispositifs qui visent à lutter contre le bruit autoroutier dépend donc d'un plan de lutte contre les nuisances sonores. On a hiérarchisé les choses et je vous confirme que les moyens seront affectés en suffisance et que le passage à proximité de la commune d'Aywaille sur l'autoroute E25 sera parfaitement pris en compte, puisque l'on sait que c'est un endroit prioritaire. Une réunion est prévue demain concernant ce point particulier, mais plus généralement les endroits sensibles au niveau du bruit, c'est un peu le hit-parade de ces zones, entre l'administration et la SOFICO, pour faire le point.

Pour terminer, je préciserai que les aménagements réalisés sur le réseau routier relèvent des deux gestionnaires, d'une part, la SOFICO et, d'autre part, l'administration, sachant que l'essentiel est quand même dans les mains de la SOFICO. Ce sont, en effet, les grands axes autoroutiers - nationales et autres - qui causent le plus d'ennuis, et c'est d'abord là que nous travaillons pour améliorer la qualité de vie des citoyens qui sont à proximité de ces grands axes, qu'ils soient au-delà de six millions de véhicules ou entre trois et six millions. Cela ne veut pas dire que l'on ne s'occupe pas du reste. Il y a des moyens qui sont dégagés aussi ailleurs, mais ce sont des endroits qui sont beaucoup plus ponctuels. C'est parfois dû aussi à la configuration des lieux : des vallées ou d'autres endroits qui accentuent le bruit émis par le réseau, il faut tenir compte de cela dans les études et dans les réponses à y apporter, que ce soit sur les grands ou petits axes de notre région.

Votre région est particulièrement sensible à ce genre de chose puisqu'il y a un effet de résonance qui intervient, dû à sa configuration.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je prends acte de ce que la réflexion et les discussions sont en cours et je ne manquerai pas de revenir sur ce point pour savoir ce qui a été dit à cette réunion entre la SOFICO et l'administration sur l'ensemble du réseau et plus particulièrement pour le tronçon qui faisait l'objet de ma question.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÉSULTATS D'ÉTUDES JURIDIQUES ET D'INVENTAIRES DES TERRAINS ET MAISONS CONCERNÉES PAR CHB »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les résultats d'études juridiques et d'inventaires des terrains et maisons concernées par CHB ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 11 octobre dernier, M. le Ministre Henry me disait qu'il faisait tout ce qu'il fallait pour mettre en œuvre une coordination, une collaboration au niveau du périmètre de réservation de la zone CHB. On a pu entendre à l'occasion de ce questionnement qu'il y avait eu ou qu'il y aurait dû avoir une réunion en avril 2010 et puis que celle-ci a été reportée au mois d'octobre 2010.

Lors de cette dernière réunion, le ministre de l'aménagement du territoire vous aurait demandé la possibilité de disposer des résultats d'études juridiques et d'inventaires des terrains et maisons concernés par le projet.

Quand je l'ai questionné le 11 octobre, il me disait qu'il n'avait toujours pas reçu les conclusions de ces études. J'aimerais simplement, en espérant que ce n'est pas un nouveau match de ping-pong, comme Mme la Présidente l'évoquait tout à l'heure, cette fois entre vous et votre collègue, mais qu'il soit vraiment question de quelque chose de concret par rapport aux attentes des riverains. On sait que c'est intenable pour bon nombre d'entre eux. Même si certains peuvent légitimement se réjouir de ce que cette liaison soit mise au frigo, il y en a quand même d'autres qui ne sont pas heureux de voir leur bien complètement spolié par la région. On peut en effet parler d'un détournement de biens quand on est propriétaire de quelque chose dont on ne peut absolument rien faire, ni le construire, ni le vendre, ni en disposer comme tout un chacun pourrait le faire dans des circonstances analogues, mais à d'autres endroits. Il est clair que l'on peut parler véritablement de spolier le bien de ces personnes. J'aimerais, Monsieur le Ministre, que l'on puisse avoir quelques éléments pour savoir dans quelle mesure ce fameux dossier avance aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, premier élément de réponse, j'ai déjà eu à connaître ce dossier sous l'ancienne législature. Que les choses soient claires, dans l'état dans lequel le dossier était présenté à l'époque, il n'avait de toute façon aucune chance de voir le jour sur le plan du respect des procédures environnementales et d'aménagement du territoire.

Deuxième élément, il y a eu un accord de majorité, comme vous le savez, vous en avez rappelé la teneur il y a quelques instants. Pour ces deux raisons, j'ai pris mes responsabilités, puisque j'ai effectivement donné ordre à mon administration d'arrêter toutes les procédures d'expropriation, ce qui est assez logique. On ne va pas exproprier alors que nous avons décidé de mettre ce dossier au frigo. Ce n'est pas par hasard, puisqu'il n'y a pas de capacité d'obtenir de recours par rapport à ce dossier.

J'ai donné les instructions nécessaires à mon administration pour arrêter effectivement ces expropriations. Il reste toutes les questions qui concernent la zone de réservation et qui dépendent directement de la responsabilité de mon excellent collègue Philippe Henry. Sans vouloir vous renvoyer vers lui, il s'agit de sa responsabilité. Nous nous sommes échangés des courriers et je l'ai chaque fois informé des dispositions que je prenais de mon côté et qui sont finalement la parfaite conséquence de la décision politique qui a été prise au niveau de la DPR. Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant : mes instructions sont données, il n'y a plus d'expropriations. Concernant l'impact de la zone de réservation, c'est le Ministre Henry qui peut prendre la décision.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je prends acte une nouvelle fois que M. le Ministre dit avoir fait le nécessaire pour arrêter les expropriations. Personnellement, quand bien même ce dossier est au frigo, je pense que c'est une mauvaise décision qui ne va pas réparer le mal fait à ces riverains, parfois pour plus de 40 années. On les a privés de toute jouissance et d'exploitation du bien dont ils sont propriétaires. Certains ont acquis ce bien, d'autres en ont hérité en payant des droits de succession. Il y a donc dans ce dossier une injustice que je ne pourrai jamais comprendre. Quand bien même il n'est pas à l'ordre du jour de continuer dans le dossier d'aménagement de cet axe, les expropriations auraient été bien utiles ne fut-ce que pour réparer le tort qui a été porté à tous ces riverains. Ceci est une considération sur le fond du dossier.

Par rapport à la forme, je n'entends pas de réponse quant à ce que M. le Ministre Henry reproche dans la suite de ce dossier. Il dit « *Je ne dispose pas des résultats des différentes études juridiques et des inventaires des biens concernés* », c'était l'objet principal de ma question et je n'en sais pas plus aujourd'hui, Monsieur le Ministre. J'ai le sentiment, si je peux traduire ce que M. le Ministre Henry répond quand je le questionne, que vous ne lui transmettez pas toutes les informations utiles pour avancer dans ce dossier. Je ne fais qu'écouter ce qu'il me dit et je ne fais que relire à travers nos comptes rendus ce qu'il a voulu exprimer et j'en ai ici encore une fois la preuve. Nous n'avons pas, entre vous et M. le Ministre Henry, un semblant de dialogue, de cohésion sur un dossier de ce type. Croyez bien que je le regrette mais pas autant que les riverains qui sont concernés par ce problème.

Mme la Présidente. – Je le disais en boutade, on ferait bien une commission conjointe pour débattre du sujet, comme cela, on aurait peut-être la version qui pourrait nous aider à avancer dans ce dossier. Ce n'est pas moi qui décide de cela, c'est la présidente.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVANCEMENT DU DOSSIER DE PLACEMENT DE FEUX TRICOLORES SUR LA N633 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'avancement du dossier de placement de feux tricolores sur la N633 ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a neuf mois, j'interrogeais M. le Ministre sur l'étude en cours concernant le placement de feux tricolores sur la N633. C'est un endroit qui est fort fréquenté, il se situe à hauteur du complexe scolaire Saint-Raphaël Don Bosco qui contient 1 200 ou 1 300 enfants. Il y a aussi un petit complexe commercial à cet endroit. Que ce soit sur la pertinence d'un placement de feux tricolores ou de tout autre aménagement, en tous les cas, dans un premier temps ce qui a été choisi, ce sont des feux tricolores. Ils se font attendre, vous m'aviez donné une réponse en son temps et je vous en remercie, Monsieur le Ministre.

J'aimerais simplement faire avec vous le point quant aux suites qui ont été données à ma question et à votre réponse. Le responsable du district de votre département m'a bien contacté, comme vous vous y étiez engagé. Je n'ai cependant toujours pas de suite concrète à ce placement. Croyez bien qu'une bonne part des problèmes de mobilité à l'entrée de la Commune d'Aywaille pourraient être résolus si, comme je l'avais plaidé en février, nous pouvions disposer du placement de feux que j'avais qualifiés d'intelligents. Par feux intelligents, j'entends des feux qui puissent fonctionner en phase tricolore à certains moments de la journée et pas tout le temps, comme les feux provisoires le font aujourd'hui. C'est évidemment dommageable à une bonne mobilité à l'endroit, notamment lorsque le petit zoning commercial voit ses magasins fermés après une certaine heure et qu'il est toujours question d'avoir des feux pour les véhicules qui devraient sortir de ce zoning commercial, il est clair que c'est inutile. Nous pourrions donc gagner beaucoup de temps et de mobilité à l'endroit, s'il y avait ce placement tel que demandé par les autorités locales.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Monsieur le Député, à ma demande, une commission provinciale de sécurité routière du 17 mai 2011 a, entre autres, abordé le dossier des feux de la N633.

M. Cornet, représentant de l'administration de la magnifique Commune d'Aywaille, était notamment présent.

Suite aux débats, il s'avère que la solution retenue est la mise en place de feux définitifs avec grille adaptative en fonction du trafic. Ceux-ci viendront en remplacement des feux de chantier actuels dont l'installation était prévue dans le courant 2012, dans le cadre d'un nouveau marché de montage de la Direction des équipements électromécaniques.

Par ailleurs, je vous informe que nous avons récemment agi pour une première sécurisation de cette route : cet été, un éclairage spécifique a été mis en place aux abords d'un passage pour piétons face au collège d'Aywaille, sur cette même N633. Vous devez en avoir connaissance, Monsieur Dodrimont. Cela ne manquera pas de sécuriser au mieux cette traversée piétonne, puisque nous tenons particulièrement à la sécurité de l'ensemble des citoyens, en ce compris de ses premiers représentants.

(Mme Dethier-Neumann, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre car il m'a appris deux choses.

La première, c'est que le placement de ces feux pourrait intervenir l'année prochaine, c'est une bonne chose et je m'en réjouis déjà. J'espère que ce sera plutôt au début de l'année qu'en fin d'année. Si c'était avant le mois d'octobre, Monsieur le Ministre, ce serait bénéfique pour tout le monde.

La deuxième chose, c'est que l'on parle de feux à grille adaptative plutôt que de feux intelligents comme je le mentionnais et donc, j'ai enrichi mon vocabulaire grâce à vous.

Mme la Présidente. – Chaque semaine, un peu plus, Monsieur Dodrimont, cela ne fait pas de mal.

Je remercie Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, d'avoir présidé le début la commission.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER DE LA LIAISON TIHANGE-TINLOT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi du dossier de la liaison Tihange-Tinlot ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, régulièrement, je reviens vers vous pour connaître le suivi du dossier de la liaison Tihange-Tinlot. Cela fait déjà cinq à six ans que je suis l'évolution de ce dossier.

Je serai brève car on ne va pas refaire l'historique, mais j'aurais souhaité que vous me répondiez de manière précise.

Quels sont les résultats de l'enquête publique qui s'est clôturée le 6 septembre dernier ?

Où en est-on dans la procédure de demande du nouveau permis ?

Pouvez-vous me donner un calendrier actualisé des prochaines étapes de ce dossier ?

Je reviens régulièrement vers vous, Monsieur le Ministre, parce qu'il y a des attentes qui sont importantes dans le Condroz par rapport à cette route, des attentes économiques, des attentes de sécurité pour la Ville de Huy. Quand on me parle de ce dossier et que l'on y voit des côtés négatifs, j'ai du mal à trouver des côtés positifs dans ce dossier, sauf que l'on a la création d'une route. Mais je crois que, quand elle est vraiment indispensable et qu'elle est attendue depuis 40 ans, on peut faire évoluer le dossier.

C'est donc pour cette raison que je reviens vers vous, car chaque fois que je me rends sur le marché de Huy le mercredi matin, ou que je vais à une manifestation, on me parle de cette liaison. Je dois aussi évoquer les nombreux appels téléphoniques et les courriels reçus. J'ai déjà parlé avec d'autres mandataires des différents partis de la liaison qui a été soutenue par l'ensemble des partis pour l'arrondissement de Huy-Waremme. C'est une preuve de cohérence par rapport à ce projet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie Mme Cassart-Mailleux qui suit de manière assidue ce dossier et elle a bien raison.

Quelles sont les différentes informations que je peux vous soumettre ? Tout d'abord, le dossier a été soumis à l'enquête publique et est passé devant le collège des bourgmestre et échevins des communes concernées. Selon l'analyse de la Direction générale des routes, l'enquête publique n'a pas suscité de remise en question fondamentale du projet. C'est déjà une bonne chose. Cela étant, un nombre relativement important de remarques, mais aussi de questions ponctuelles ont été posées lors de cette enquête. On peut notamment évoquer la localisation des chemins piétons et cyclables, la création éventuelle d'une passerelle. La Direction des routes de Liège travaille actuellement aux réponses à apporter à ces différentes remarques. La procédure de permis devra donc en tenir compte. Cela demande un délai de quelques semaines tout au plus.

Pour rappel, le chantier de création des deux ronds-points des « neufs bonis et les Goths » est prêt. On attend que l'octroi du permis pour les mettre en œuvre. Cela veut dire que le jour où l'on aura le permis, l'entreprise sera prête dans les semaines qui suivent, puisque les adjudications ont eu lieu. Je dis cela en regardant mon excellent chef de cabinet qui opine du bonnet. Le permis, sauf mauvaise surprise, devrait être octroyé incessamment. De mémoire, je dirais que les délais seront de quelques semaines tout au plus. Ce qui veut dire que, d'ici l'année prochaine, ces chantiers pourraient démarrer sur les ronds-points des « neufs

bonis et les Goths ». Concernant l'autre partie, j'attends que l'administration rédige en fonction des différentes remarques émises. Bientôt vous ne pourrez plus m'interroger sur ce dossier - cela, c'est sûr - qui aura été concrétisé. On ne manquera pas de rappeler toute l'insistance que vous avez eue, et avec raison, sur sa concrétisation. Ce dossier est d'ailleurs une bonne chose pour toute cette zone mais pas uniquement, puisque cela concerne beaucoup de trafic.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre. Si j'ai bien compris, la phase 2 devrait avoir un permis rapidement sans gros problème. Maintenant, les questions posées par rapport à ce dossier, c'est bien à cela que sert l'enquête publique, qu'elles soient fondées et pertinentes. Je me dis qu'il y a des riverains qui peuvent aussi s'exprimer et je trouve cela correct. La seule chose qui me semblerait plus ridicule, ce serait de bloquer un dossier alors que parfois, on essaie de trouver des solutions, accommoder le dossier, pour évidemment rentrer dans les desiderata de chacun, surtout par rapport aux riverains.

Vous savez, Monsieur le Ministre, c'est un dossier qui me fait sourire car j'ai entendu votre prédécesseur me dire pendant des années qu'il avait le permis mais pas l'argent. Maintenant, on a l'argent mais on n'a pas encore le permis. J'espère vraiment que, d'ici l'année 2012, on verra arriver la finalisation de ce dossier.

QUESTION ORALE DE M. DUPRIEZ À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT ET LE *MONITORING* BUDGÉTAIRE DU *MASTER* PLAN SOFICO »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'état d'avancement et le *monitoring* budgétaire du *Master* plan SOFICO ».

La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cela fait déjà quelques semaines que nous n'avons plus discuté ici de ce fameux plan Routes qui est quand même un des chantiers principaux que vous avez pris en mains depuis votre arrivée en 2009 dans cette compétence-là.

Je voudrais revenir là-dessus, car il y a évidemment aussi un lien avec les débats budgétaires qui vont suivre autour de ces questions.

En octobre 2010, la BEI accordait à la SOFICO, un prêt de 250 millions d'euros destiné à financer, à raison de 50 %, le *Master* plan d'entretien du réseau routier structurant wallon, entretien dont ce réseau avait et a encore d'ailleurs sérieusement besoin.

Vous nous expliquiez à l'époque - j'ai repris les chiffres d'une de vos réponses parlementaires - que ces 500 millions d'euros étaient prévus pour réaliser les 435 chantiers prioritaires validés par la BEI, parmi les 575 listés et hiérarchisés dans le plan Routes élaboré en collaboration avec Arcadis. Vous nous assuriez que ce montant permettait de réaliser l'ensemble des travaux du *Master* plan pour les années 2010 à 2014.

Je parle bien des 435 chantiers, pas de toute la liste, évidemment. On savait bien, à l'époque, que c'était un premier pas.

L'objectif est toujours de remettre l'ensemble du réseau structurant en parfait état sur une période de cinq à six ans. Nous savons combien la tâche était et est toujours immense, vu l'état du réseau dont vous avez hérité. Je sais aussi combien un tel travail prend du temps et se révèle d'autant plus compliqué que de nombreux acteurs doivent y collaborer.

À l'époque et depuis lors, j'ai à plusieurs reprises eu l'occasion d'exprimer mon soutien à l'approche méthodologique plus objective et qualitative mise en place, mais aussi de m'inquiéter à deux reprises de la fiabilité des estimations budgétaires réalisées par le SPW et les conséquences que pourrait avoir l'évolution des prix demandés par les entreprises pour les différents chantiers envisagés. J'ai ressorti une réponse que vous m'aviez adressée en janvier 2011 où vous m'annonciez des documents que je n'ai pas reçus. Vous m'annonciez aussi que, régulièrement, la SOFICO devait dresser un rapport des chantiers réalisés et des évolutions des estimations de ceux-ci.

D'une part, j'aimerais aujourd'hui que vous puissiez faire le point sur l'évolution de la mise en œuvre de ce *Master* plan et sur le *monitoring* de l'exécution de son budget.

Combien de chantiers sont aujourd'hui terminés et pour quel montant total ? Quelle différence entre ce montant et l'estimation initiale du plan ?

En dehors des chantiers terminés, combien sont aujourd'hui engagés et pour quel montant ? Quelle différence entre ce montant et l'estimation initiale du plan ? Ce qui m'intéresse ici, c'est de voir dans

quelles mesures, ces estimations permettent, de façon fiable, d'envisager le futur.

En dehors des deux premières catégories, des marchés ont-ils été lancés pour d'autres chantiers ? Le cas échéant, pour quel montant aujourd'hui ?

Sommes-nous aujourd'hui en mesure de tenir le rythme d'engagement financier permettant de consommer le prêt de la BEI dans les délais prévus ? Le cas échéant, est-ce un souci ou pas ? Ce n'est pas comme un cofinancement où on a des N+2, N+3, ici, sans doute pas. Mais enfin, la question est de savoir si on peut tenir le rythme.

D'autre part, la SOFICO et le SPW ont, comme vous l'aviez annoncé, procédé à une réévaluation des prévisions de coûts des différents chantiers inclus dans le plan Routes.

Quelles conclusions pouvez-vous en tirer aujourd'hui ?

En termes de nombre de chantiers qui pourront réellement être réalisés à l'horizon 2014 : combien de chantiers validés par la BEI devraient pouvoir être réalisés avec l'enveloppe des 500 millions ? Pouvez-vous nous en transmettre la liste ?

En termes d'estimation des besoins budgétaires pour la mise en œuvre de l'ensemble du plan, quel est le budget estimé nécessaire aujourd'hui au vu des actualisations réalisées pour pouvoir mettre en oeuvre l'ensemble du *Master* plan ?

Enfin, vous nous aviez annoncé, l'an passé, que la SOFICO était tenue de réaliser régulièrement un bilan d'avancement et d'actualisation du plan Routes. La dernière version de ce document est-elle disponible et peut-elle être transmise aux parlementaires ?

Mme la Présidente. – En passant la parole à M. le Ministre Lutgen, je vous remercie encore de votre visite organisée la semaine passée à l'occasion de laquelle nous avons été bien accueillis, et d'ailleurs votre attaché de cabinet est dans la salle.

Je le signale tout en disant que ce serait bien de faire un bis vu que peu de parlementaires ont pu être présents. Aussi, et juste avant votre départ, peut-être que vous pourriez nous arranger cela.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi de vous adresser les félicitations et les remerciements du président du Parlement flamand et de ses parlementaires qui ont envoyé des remerciements adressés à la SOFICO, à mon cabinet mais également aux parlementaires wallons, et singulièrement à Mme Monika Dethier-Neumann.

(Réaction de M. Senesael)

Concernant le plan Routes et le *Master* plan SOFICO, premier élément, il y a une ventilation de 500 millions d'euros en paquets : 250 millions d'euros de droits de tirage à la BEI que nous avons obtenus parce qu'il y avait un plan Routes, une hiérarchisation des chantiers et des modifications décrétales en la matière, en novembre 2009. Les 250 millions restants se répartissent à raison de 114 millions et 136 millions d'euros, respectivement pour des aspects de financement via le monde bancaire privé classique, mais avec des conditions meilleures que si nous n'avions pas reçu de prêt de la BEI, ainsi que les fonds propres de la SOFICO qui doivent aussi servir dans le cadre de ce plan. Sachant que l'avantage principal de la BEI, ce sont les taux pratiqués, les types de remboursement et les droits de tirage intéressants, puisque les remboursements se font en fin de chantier et pas en début de celui-ci. La charge d'intérêts est donc moins importante au total. Il y a d'autres avantages mais je ne vais pas les rappeler ici.

Je l'annonce pour vous mais également pour tous les parlementaires qui souhaiteraient me poser des questions dans le cadre budgétaire, même si nous y reviendrons : au 16 novembre 2011, nous avions 126 chantiers retenus dans le programme 2011 du plan Routes, pour un montant estimé de plus de 183 millions d'euros et qui ont déjà été mis en adjudication.

Je rappelle que le plan Routes concerne la période 2011-2015/2016 dans les estimations qui sont faites. Nous y reviendrons encore très certainement tout à l'heure. 93 chantiers parmi ces 126 pour un montant total de 114,2 millions d'euros sont attribués, en cours d'exécution ou terminés. Parmi les plus importants, on peut citer les réhabilitations ou les révisions en profondeur de notamment :

- l'A3 au niveau de Waremme, l'échangeur de Loncin ;
- l'A7, voie 1, entre Saint-Ghislain et Mons ;
- l'A8 Ghlin-Froyennes, en plus d'un écran acoustique ;
- l'A11, viaduc de Bassenge ;
- l'A27, Recht-Malmédy.

Je ne vais pas tous les citer ou on ne va pas s'en sortir.

La vitesse de démarrage du programme d'investissement a été logiquement réalisée en fonction des différentes tâches préalables de mise en place de la structure d'encadrement de la SOFICO. L'ensemble des dossiers se trouve largement avancé pour ne pas retarder le planning global. On est dans les clous par rapport à ce qui était prévu. Il y a

néanmoins toujours l'aspect météo qui peut, soit nous avantager, soit nous désavantager. L'année dernière, ça nous a plutôt désavantagés ; cette année, il y a encore des travaux qui ont lieu à présent et nous avons pu refaire un « mini plan Routes » de début d'hiver, vu les conditions climatiques clémentes. Nous avons pu réaliser quelques chantiers en fin de parcours.

Des réunions de coordination mensuelles ont lieu entre la SOFICO et le SPW pour vérifier l'état d'avancement de chaque chantier ainsi que l'ensemble du *Master* plan. On peut donc affirmer aujourd'hui que le programme est suivi de très près et de façon très rigoureuse. Tous les jours, sur le terrain, on voit que les choses avancent mais il reste évidemment une limite quant à l'exécution de l'ensemble de ces travaux, la météo, bien sûr, mais surtout la capacité d'absorption de ces chantiers par nos entreprises, mais également au vu de la réalité de la mobilité.

Quand nous évoquions les 575 chantiers de départ, je vous rassure, ils sont toujours là mais ils ont été réorganisés au fil du temps pour fluidifier la mobilité en fonction des permis et de toute une série de données. Ce sont des logiciels qui permettent d'avoir la meilleure performance possible pour avancer au plus vite sans affecter la mobilité de l'ensemble des usagers. Ce sont toujours ces critères qui sont évalués. Inévitablement, on avance en fonction de ces différents éléments.

On nous avait d'ailleurs demandé de reconsidérer, non pas les chantiers en tant que tels, mais l'approche des chantiers en les regroupant de façon plus importante. On avait alors une trentaine de chantiers à l'échelle de plusieurs bassins. Suite aux fusions, regroupements et économies d'échelle, le nombre de chantiers a été ramené de 575 à 320, mais les 255 de différence sont bien repris dans les 320. Il s'agit simplement de regroupements. Les listes existent et ont été fixées lors de la dernière révision du plan Routes, le 17 mai de cette année.

L'autre élément dont nous devons tenir compte est l'évolution des prix des matières premières, hausse inévitable dans certains chantiers. Une somme de 50 millions d'euros, 10 % du montant global, a été réservée à cet effet. Dans les 500 millions, 50 millions sont réservés pour constituer cette zone tampon en fonction de l'évolution des prix des matières premières, en fonction d'une estimation trop faible ou trop importante à un endroit ou à un autre. C'est ce qui permettra l'ajustement.

On peut dire qu'aujourd'hui le programme tient la route. Il faut évidemment pouvoir le suivre. L'autre aspect de votre question était de savoir quand nous allions réévaluer les choses. Comme je vous l'ai dit, on l'a fait au mois de mai, mais aussi au mois de novembre. Au tout début du mois de novembre, on s'est réuni pour déterminer où on le pouvait encore et réaliser quelques chantiers. Notamment à Ciney, au début de la E411, ainsi que dans divers endroits du Hainaut. C'est après la période hivernale que l'on pourra « remettre les compteurs à zéro » et réévaluer les choses. J'espère que l'hiver sera clément pour les routes. Pour le reste, je ne souhaite pas nécessairement qu'il le soit. J'aime les hivers rigoureux, c'est bon pour la nature, mais l'impact sur les routes n'est pas toujours positif. Enfin, c'est lorsqu'il y a l'humidité et le gel ; le gel en tant que tel n'est pas tellement dommageable.

À la sortie de l'hiver, il y aura donc une nouvelle cartographie du réseau, apportant des aménagements et de nouvelles priorités au niveau du plan. Il y a des lignes qui peuvent bouger. Comme je l'ai toujours indiqué, en ce qui concerne l'ordonnancement des différents chantiers, on se base sur une idée de priorité précise mais qui peut évoluer si cela se justifie. Chaque fois qu'il y a des évolutions, on l'explique : le 55e chantier prévu passe devant le 54e parce que le permis est octroyé, ce qui n'est pas le cas pour le 54e.

Globalement, l'ensemble de ces chantiers doit être terminé pour la période 2015-2016, sachant le débat qui s'annonce pour 2013-2014 en ce qui concerne la vignette pour amener des moyens complémentaires. Ce sera déjà le cas pour la vignette poids lourds, puisque les moyens devraient être affectés à la SOFICO pour la consolider dans son périmètre budgétaire propre.

C'est une première chose mais il faudra aussi avoir les moyens budgétaires pour faire face aux entretiens. Autant nous avons les moyens de nos ambitions - même s'il faudra un plan bis, le moment venu, au niveau des investissements -, autant cela doit être mis en parallèle avec les moyens dévolus à l'entretien, ce qui permettra de consolider l'ensemble du plan. Sinon, on risque de se retrouver dans cinq ou six ans dans une situation analogue à celle d'aujourd'hui, ce qui serait une erreur, il y a donc des moyens qui doivent être dégagés. Certains l'ont déjà été mais il faut les renforcer. Il y a une urgence relative puisqu'aujourd'hui, nous maîtrisons la situation. Il est clair que, plus on va avancer dans le temps, plus nous devrons nous adapter à la nécessité de cet entretien et de cet investissement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour les différents chiffres avancés. J'aurais voulu vous demander des explications par rapport à la mise en œuvre du plan. Tient-elle le rythme ? Tient-elle la route ? Pouvez-vous m'apporter plus d'explications, notamment quant aux éventuelles modifications de priorités dans l'organisation des chantiers ? Je comprends bien vos propos. Pourtant, il reste un élément clé de ma question auquel vous

n'avez pas vraiment répondu, à savoir l'aspect *monitoring* financier. Vous nous dites « *On a les moyens de nos ambitions* », c'est un peu court.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous ai donné les chiffres.

M. Dupriez (Écolo). – Vous avez donné les chiffres sur les réalisations. Ma question porte sur autre chose. Mon inquiétude depuis un an vise à savoir ce qui a été réalisé pour les 114 millions d'euros dépensés et si cela a été fait avec un chiffre proche des estimations de départ. Si, maintenant, on avait estimé à 100 millions et que l'on réalise les travaux pour 150 millions, au bout du compte, on n'arrive pas à faire les 500 chantiers prévus. Or, vous disiez que nous avions les moyens de nos ambitions. Ma question est : arrive-t-on à réaliser ce qui est prévu avec les moyens dont on dispose ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Globalement, oui, nous en avons les moyens. Actuellement, nous sommes un peu en-dessous par rapport à ce qui était prévu puisqu'on a dépensé un peu moins que ce que l'on aurait pu dépenser. Mais il faudra aussi tenir compte des derniers chiffres que nous aurons fin d'année en fonction des derniers chantiers réalisés et qui n'étaient pas nécessairement prévus. Ce sont les conditions météos clémentes qui nous l'ont permis. Ces derniers chantiers devraient nous permettre de recaler les choses.

Comme vous l'avez indiqué, on n'est pas dans un système N+1 ou quoi que ce soit. Nous bénéficions d'un droit de tirage au niveau de la BEI que l'on utilise par tranche. Nous n'avons pas reçu 250 millions d'euros de la BEI, déposés sur un compte sur lequel on peut aller puiser. L'argent est débloqué en fonction des chantiers. Ce sont les chantiers qui déterminent les différents moyens que l'on peut aller chercher.

Globalement, par rapport au nombre de chantiers et par rapport aux montants à investir, on est dans le calendrier prévu. On est très légèrement en-dessous, sachant que les années 2012 et 2013 vont être au paroxysme du nombre de travaux possibles. On est donc « dans les clous » au niveau de l'ensemble du financement et de l'utilisation des crédits, même si on devra ajuster les choses.

Au mois de mars ou au mois d'avril, on disposera d'éléments plus précis concernant les décomptes et l'utilisation de l'ensemble des montants suivant les poches utilisées, puisque des parties viennent des fonds propres de la SOFICO d'une part, et, d'autre part, de la BEI. On ne va pas utiliser tous les moyens au niveau de la BEI alors que des fonds propres peuvent être utilisés. C'est une question de bonne utilisation des budgets qui sont disponibles pour la SOFICO.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Vous êtes rassurant par rapport à ce *monitoring* et à l'évolution. Je voudrais simplement vous demander si nous pouvons disposer de ce rapport d'actualisation réalisé par la SOFICO.

Où le demande-t-on ? À votre cabinet ou directement à la SOFICO ?

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

M. Dupriez (Écolo). – Je vous en remercie.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Mme la Présidente. – Puis-je conclure cette question tout en demandant à M. le Député, puisque l'ensemble des parlementaires réinterroge régulièrement sur cette thématique, s'il permet que ce document passe par la présidence de la commission pour qu'il puisse être distribué à tous les parlementaires intéressés ? Monsieur le Député, êtes-vous d'accord ?

M. Dupriez (Écolo). – Oui.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, j'aimerais simplement intervenir par rapport à la visite qui a eu lieu il y a quinze jours au tunnel de Cointe. Vous avez évoqué la proposition de rééditer une nouvelle visite pour les parlementaires. J'aimerais expliquer notre absence par le fait d'avoir été prévenus très tard et ce n'est pas un reproche, car nous savons que, d'un point de vue organisationnel, ce n'est pas toujours simple. Il nous était donc impossible de nous libérer pour cette date. Nous restons néanmoins tout à fait preneurs d'une visite, soit au mois de décembre, soit au mois de janvier.

Mme la Présidente. – Je signale que j'ai donné toutes ces explications aux représentants du Parlement flamand. J'ai expliqué les raisons pour lesquelles vous étiez absents et j'ai excusé mes parlementaires. Ne vous tracassez pas à ce niveau-là.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je n'ai jamais eu l'occasion d'expliciter les conditions de cette visite, mais peut-être aurions-nous dû le préciser dans le courrier. Sept jours avant la visite, j'ai reçu un appel du

président du Parlement flamand me demandant mon accord quant à une visite des parlementaires flamands de la SOFICO. J'ai marqué mon accord et je lui ai proposé que les parlementaires wallons puissent également accompagner la visite.

Ce dernier ayant accepté cette suggestion, dès le lendemain, j'ai appelé la présidente de la commission pour que l'on puisse régler l'ensemble des opérations. Elle m'a demandé que l'on envoie un courrier et cela a été fait dans les meilleurs délais. Effectivement, il y a eu peu de temps entre le moment où vous avez reçu l'invitation et le moment de la visite, mais je n'aurais pas pu faire plus vite.

Comme la présidente l'a dit tout à l'heure, je crois qu'il serait opportun de réorganiser une telle visite et de favoriser des échanges - c'était d'ailleurs le souhait de la présidente - plus réguliers avec la Commission des infrastructures en Flandre. Il est intéressant d'avoir ces contacts entre les uns et les autres.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TRAVAUX DU CONTOURNEMENT À LESSINES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les travaux du contournement à Lessines ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Écolo). – Monsieur le Ministre, je vous emmène brièvement à Lessines où dans le cadre des travaux du contournement, la réfection du boulevard René Branquart se déroule actuellement, causant de nombreuses déviations et des soucis de circulation.

Les poids lourds sont amenés à emprunter les routes secondaires qui ne sont pas vraiment prévues pour supporter le passage de véhicules d'un tel gabarit. On imagine qu'il y a toute une série de nuisances, notamment des nuisances sonores pour les riverains concernés.

La circulation sur cette route nationale n'est accessible qu'à sens unique durant la durée des travaux, mais malgré cela, les véhicules censés suivre la déviation préfèrent tenter leur chance à contre-courant en continuant leur route à hauteur des travaux où, soit ils rebroussent chemin, soit ils se hasardent par les villages voisins de Papignies et de Houraing, en ne respectant pas les limitations de tonnage. Ceux qui respectent la déviation empruntent un chemin qui a exceptionnellement été ouvert aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, sans que les riverains en soient informés au préalable.

Ces riverains se plaignent du bruit et des fissures apparues dans leurs habitations, dues aux fréquents passages sur cette route non adaptée à un tel charroi. Bien qu'afin de limiter les difficultés de circulation, le chemin en question ait été mis en sens unique, de nombreux automobilistes ne respectent pas ce panneau d'interdiction. D'autres chauffeurs de poids lourds égarés dans ce labyrinthe par les indications temporaires, le temps des travaux, empruntent des routes à proximité de conduites de gaz.

Nous avons entendu parler aujourd'hui d'une fuite de gaz à Lessines, juste à côté de Ghislenghien, et vous savez que, dès que l'on parle de gaz, cela ravive des souvenirs douloureux et parfois, des craintes fondées ou un peu moins.

La réfection de cette route régionale répond à un besoin et est tout à fait nécessaire, et même bienvenue. Tout le monde est donc heureux que l'on se préoccupe de cette route du côté de Lessines, mais ce qui étonne les riverains, c'est la durée prévue pour ces travaux : on parle de 120 jours ouvrables, soit près de six mois.

Monsieur le Ministre, il n'est pas toujours évident d'obtenir des informations par rapport aux gestionnaires du chantier. Nous nous adressons à vous pour tenter d'obtenir quelques éléments pour ramener la sérénité chez les riverains, en vous demandant notamment de préciser le planning des travaux : ces 120 jours constituent-ils une durée maximale ou cela correspond-il réellement à ce qui sera nécessaire pour terminer le chantier ? Avez-vous des informations à ce sujet ? Cette durée vous semble-t-elle raisonnable ?

Il s'agit là d'une question un peu plus vaste et dépassant le cadre strict de Lessines, mais j'aurais souhaité savoir si des consignes existent en matière d'information des riverains. Si ce n'est pas le cas, comme dans la cas du chaniter de Lessines où cela représente la pierre d'achoppement et constitue un élément qui énerve et embarrasse tout le monde, n'y a-t-il pas moyen de systématiser une procédure en matière d'information des riverains au sein des différentes directions territoriales du SPW ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Tout d'abord, Monsieur Saint Amand, je voudrais vous remercier pour votre question. Vous avez des interrogations particulières

et elles sont légitimes sur ce chantier important, précisément aussi parce que les choses bougent sur ce terrain et qu'au-delà du plan Routes de la SOFICO, les moyens budgétaires dégagés permettent de s'atteler à la rénovation de cette partie du réseau routier régional.

Pour en venir plus précisément à ce chantier de la N57 à Lessines, la Direction générale des routes signale que deux phases de travaux sont prévues. Dans un premier temps, la réalisation du côté droit, dans le sens vers l'autoroute, il s'agit de la phase qui est en cours actuellement pour une durée approximative de trois mois. Elle devrait donc se terminer, si les conditions climatiques sont au rendez-vous, pour fin décembre. Je suis encore plus prudent que mes collaborateurs.

Dans un second temps, c'est la réfection du côté gauche, vers la Flandre, qui sera entreprise. Les travaux devraient débuter en 2012, dès que les conditions climatiques le permettront, mais aussi en fonction de l'état d'avancement de la première phase. On ne va pas se lancer dans la deuxième phase si la première n'est pas totalement réalisée. On parle du même délai : une fois que les travaux auront commencé, trois mois à trois mois et demi pour cette deuxième phase.

Vous me demandez si ces délais sont normaux. Je vous réponds simplement qu'il est certain que, pour toute une série de chantiers, en particulier ceux qui ont une grande influence sur la mobilité, j'ai demandé à ce que l'on puisse travailler et accélérer au maximum les chantiers, que ce soit en faisant du travail de nuit ou le week-end, lorsque cela se justifie. On ne va pas le faire systématiquement sur tous les chantiers partout en Wallonie, cela n'aurait pas de sens, mais vous avez vu qu'il y avait quand même du changement en la matière. Il suffit de se promener le week-end ou la nuit. Jusqu'il y a deux ans, on ne voyait pas de travaux en Wallonie ou extrêmement rarement à ces périodes. Maintenant, on en voit quand même régulièrement sur des endroits qui sont conséquents.

Travailler en continu permet aussi d'avoir une meilleure qualité d'exécution des travaux, notamment pour éviter les joints, que ce soit en parallèle par rapport à la route ou perpendiculairement. Je prends l'exemple de Nivelles où les travaux ont été réalisés en continu du vendredi, 21 heures au dimanche, trois heures du matin et ce, deux week-ends de suite, dans les deux sens. Auparavant, on faisait cela en trois semaines avec tous les problèmes de mobilité et toutes les défectuosités que cela impliquait puisqu'il fallait recommencer le travail à tous les endroits de fragilité des joints.

Il y a quand même un changement, me semble-t-il. La perfection n'est pas encore au rendez-vous, et croyez bien que je reste extrêmement modeste par rapport à tout cela. C'est toute une équipe, une nouvelle culture qui nous a permis d'aller de l'avant. Je ne suis pas en train de me mettre des plumes sur un chapeau que je ne porte pas.

Il n'est jamais question de rogner sur la qualité des chantiers. On va le plus vite possible avec les limites que je viens d'évoquer. On parle d'un chantier de plus d'un million d'euros en ce qui concerne Lessines, ce n'est pas un petit budget.

De manière plus générale, concernant la déviation, la Direction générale des routes me signale qu'elle est conforme à ce qui avait été prévu dans le cahier de charges après accord de la Commune de Lessines. C'est l'information qui m'est revenue et l'administration est bien consciente des désagréments que cette déviation génère pour les riverains concernés. Mais, à nouveau, il faut avoir en ligne de mire la qualité du travail et le résultat qui sera atteint en fin de chantier au niveau du nouveau revêtement.

Je tiens aussi à souligner que les représentants communaux ainsi que ceux de la zone de police, des impétrants, des TEC, participent à toutes les réunions de chantier. Ils sont donc tenus informés en permanence de l'évolution de celui-ci, ce qui permet de résoudre, presque en temps réel, les différents problèmes qui pourraient survenir sur ce chantier.

D'après les informations que je possède, ce chantier, qui a commencé au début du mois d'octobre, se déroule d'une façon tout à fait normale ; il n'y a rien de particulier à signaler, mis à part les éléments que je viens de vous livrer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Écolo). – Simplement quelques mots pour remercier M. le Ministre pour les informations qu'il m'a livrées. Cela correspond au type d'informations que nous souhaitions obtenir. Je ne sais pas en dire davantage, on suit cela sur le terrain. Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CONTOURNEMENT DE COUVIN »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le contournement de Couvin ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous restons effectivement dans les problèmes routiers.

Monsieur le Ministre, je souhaitais faire le point avec vous concernant l'état des lieux de ce dossier, singulièrement dans son volet financier puisque précédemment, à la suite d'une série d'interrogations, vous m'aviez indiqué que des discussions étaient en cours depuis plusieurs semaines pour assurer la réalisation et le financement du contournement de Couvin.

Je souhaiterais dès lors savoir, Monsieur le Ministre, comment évolue ce dossier, à la fois en termes de financement et de travaux. Les travaux sur le terrain me sont bien connus, j'ai été voir. Par contre, en ce qui concerne les éléments financiers, je souhaiterais vous demander si vous avez aujourd'hui l'accord de la Banque européenne d'investissements pour le financement de ce projet. Si oui, à quel taux et dans quelles conditions financières, en termes de durée notamment ou en termes d'autres structurations du montage financier ?

Par ailleurs, si vous n'avez pas, au moment où nous nous parlons, l'accord ferme de la BEI, pouvez-vous m'indiquer quelle est l'échéance pour une réponse définitive et quels sont les éléments éventuels qui continueraient à bloquer en ce qui concerne cet accord définitif ?

En outre, pouvez-vous me préciser si le calendrier pour la réalisation de la première phase du chantier évolue bien selon les prévisions, à la faveur notamment de ces conditions climatiques extrêmement favorables et nonobstant l'arrêt de plusieurs semaines que j'ai observé sur le terrain après l'inauguration ?

Enfin, en ce qui concerne la suite des opérations, quel est le délai en termes d'adjudications, d'expropriations pour le solde et pour la mise en œuvre des prochaines étapes du chantier ? Pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est, comparé à l'échéance du permis d'urbanisme ? Vous le savez, je n'y reviens pas, ce dossier est extrêmement important en termes de sécurité, de qualité de vie, d'environnement et de déploiement socio-économique de toute une région, raison pour laquelle je souhaitais de façon aussi précise que possible pouvoir faire le point avec vous.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci à M. Borsus. Vous parlez de problèmes routiers mais je vais, pour ma part, essayer de parler des solutions concernant le réseau routier, puisque l'on doit essayer d'en apporter, chaque jour. Vous ne manquez pas de suivre avec beaucoup d'intérêt ce dossier, c'est le moins que l'on puisse dire, comme d'autres de vos collègues, comme M. Lebrun, M. Maene. Je ne parle pas ici spécifiquement au niveau de Couvin mais aussi pour d'autres dossiers. Il y a d'autres contournements !

Concernant le financement, tout d'abord, je rappelle que le gouvernement, dans sa collégialité, son harmonie et sa bonne volonté, a décidé de financer ce projet de contournement à raison des 11 millions d'euros prévus. La SOFICO a introduit une demande de prêt auprès de la BEI. Nous avions eu des discussions sur le sujet il y a déjà un certain temps mais tant que nous n'avions pas de décision du gouvernement, il était un peu difficile d'aller trouver la BEI.

Le dossier a donc été introduit pour financer les travaux du contournement de Couvin, qui se trouve dans le réseau européen, ce n'est pas rien. Je ne vais pas vous rappeler toutes les études qui ont permis de faire valoir cette position au sein du réseau européen. L'étude socio-économique, le trafic, la liaison avec la France sont autant d'atouts pour justifier un financement par la BEI. Une présentation exhaustive du projet est programmée dans les prochaines semaines.

Concernant les garanties, le dossier correspond aux différents critères d'éligibilité fixés par la BEI pour l'obtention d'un prêt.

Concernant l'échéance, la procédure est en cours, la durée d'instruction du dossier peut varier en fonction des spécificités du dossier et des contingences d'organisation propres à la BEI. L'estimation globale du chantier, je vous le rappelle, est de 176 millions d'euros hors TVA. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'une estimation.

En ce qui concerne les expropriations, l'ensemble du tracé est repris dans douze plans d'emprise avec 355 parcelles à acquérir. L'estimation préalable du comité d'acquisition pour la réalisation de l'ensemble de ces expropriations est de 12 millions d'euros. Actuellement, 72 parcelles, pour un budget de 2 millions d'euros, ont déjà été acquises. La tranche suivante est en cours et va permettre au comité d'acquisition d'immeubles de poursuivre les négociations et de rester dans le planning établi en fonction du phasage des travaux routiers.

Les tranches suivantes seront libérées en fonction de l'avancement du travail en comité d'acquisition. Plus cela va vite à ce niveau, mieux c'est.

Je rappelle la décision approuvée par la SOFICO de faire réaliser les travaux de la route sous la forme d'un contrat de longue durée qui comprendra la conception, la réalisation et l'entretien du revêtement durant quinze années. Ce cahier de charges d'un

nouveau type est en cours de rédaction, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'administration, mais aussi de la SOFICO.

Les travaux de la première phase ont débuté et portent, comme vous le savez, sur un montant de neuf millions d'euros. On demande d'aller le plus rapidement possible pour que cette première phase puisse être réalisée et être alors dans les temps par rapport à la réalité du permis.

(Réaction de M. Borsus)

J'ai parlé à plusieurs reprises au sein de cette commission des contrats de longue durée. Cela date des années 97-98. Nous avons retrouvé ce dispositif dans les « tiroirs aux bonnes idées ». Au lieu de faire réaliser des travaux par une entreprise et de confier l'entretien de ce tronçon à une autre entreprise, il s'agirait, pour une durée de douze ou de quinze ans, de faire en sorte que l'entreprise qui réalise les travaux soit aussi garante du bon entretien de ce réseau. C'est une recommandation de la Cour des comptes et de l'Inspection des finances. Les périodes évoquées sont de douze ou quinze ans mais on peut encore les ajuster. Ce sera donc pour l'ensemble du tronçon. C'est une nouvelle façon de s'organiser. Si vous voulez, c'est une approche qui est plus en termes d'objectifs à atteindre que de moyens à débloquer.

On peut encore ajuster cela. C'est plus une approche d'objectifs à atteindre que de moyens. Il s'agit d'une évolution que l'on va devoir mettre en œuvre, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Nous avons une vision très particulière, avec un cahier de charges spécifique. Sur des chantiers de cette importance, on peut tout de même se permettre, moyennant toute une série de sécurités juridiques et autres relevées à l'époque par l'Inspection des finances et la Cour des comptes, d'attendre une obligation de résultats. Nous sommes pour notre part chargés de vérifier si ces objectifs sont bien atteints, moyennant pénalités s'ils ne le sont pas. Cela responsabilise davantage les entreprises qui, par la suite, seront chargées de l'entretien de ce réseau, puisque plus les travaux sont bien réalisés, moins les coûts d'entretien seront importants. C'est un avantage tant sur le plan financier que sur celui de la qualité des travaux qui sont réalisés.

Pourquoi ne peut-on pas le faire du jour au lendemain ? Parce qu'il s'agit là d'une culture fort différente et parce qu'il faut des groupes qui ont des moyens suffisamment solides que pour pouvoir répondre à ce genre de dossier. On l'a envisagé pour la première fois à l'occasion du dossier de Couvin. Cela pourrait être éventuellement le cas dans d'autres chantiers en Wallonie. Je tiens en tout cas à implémenter cela et Couvin est bien le premier endroit où nous pourrions le faire.

Je ne vais pas vous redonner les phases. Elles n'ont pas changé par rapport à la planification et je vous les ai déjà citées lors de l'inauguration. Vous y avez participé tout comme moi.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments d'information. Je ne vous cache pas ma perplexité par rapport au financement. C'est un dossier dont nous parlons maintenant depuis de longues semaines, voire de longs mois. Aujourd'hui, vous m'apprenez qu'il n'y a toujours pas de financement bouclé en ce qui concerne le contournement de Couvin et ce, nonobstant l'engagement budgétaire remontant à de nombreux mois. Je me souviens de l'ensemble des arbitrages au moment où ce conflit à l'intérieur du gouvernement avait trouvé issue. Beaucoup de temps s'est écoulé et, hormis le préciput budgétaire régional, le financement aujourd'hui n'est là que sous forme de dossier introduit, mais chacun sait qu'un dossier introduit auprès d'un organisme ne fait pas une décision de cet organisme.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – J'ai dit très clairement lors de l'inauguration où vous étiez présent, que le dossier était introduit, qu'il n'y avait pas d'accord de la BEI. Il ne faut donc pas faire semblant de découvrir les choses maintenant. Il y a 11 millions d'euros dégagés par préciput au niveau du Gouvernement wallon. La SOFICO, dans le cas où elle n'obtiendrait pas le prêt au niveau de la BEI, pourrait aussi se financer sur les marchés bancaires classiques privés. Cela ne pose donc aucune difficulté.

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, continuez, vous avez droit à la parole.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie. Je reprends donc mon développement. L'inauguration remonte à de nombreuses semaines. C'est effectivement l'information que vous avez donnée à ce moment-là. Mais nous sommes à la fin du mois de novembre. Je m'attendais vraiment à ce que le dossier soit bouclé. En vous posant la question, je me demandais si je me trompais. Soyons clairs. Il ne vous échappe pas, Monsieur le Ministre, que l'on n'emprunte pas des sommes de dizaines de millions d'euros comme cela. Tout le monde politique, depuis ce matin, a les yeux rivés sur la réaction des marchés. Je le dis très franchement, Monsieur le Ministre, vous n'en êtes pas le seul coupable, puisque j'ai déjà entendu le Ministre Daerden affirmer que le dossier était financièrement assuré avant les dernières élections régionales.

Mais aujourd'hui, en attendant à ce point, à quelles conditions allez-vous pouvoir obtenir ce financement auprès de la BEI ? Ou alors, je n'y comprends plus rien à la lecture de ce que chacun ici

a fait de l'évolution des marchés financiers européens et des marchés auxquels la Région wallonne, comme la Belgique, peut aspirer ! Ce ne sera manifestement pas sous votre ministère que ce bouclage financier sera obtenu. Vous quittez donc aujourd'hui votre département avec, dans ce dossier, beaucoup d'efforts réalisés. Je tiens vraiment à vous en remercier, mais en même temps avec un dossier inachevé. Aujourd'hui, qui peut affirmer dans cette salle que le financement sera là ? D'autre part, ...

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Je ne suis pas un spécialiste budgétaire. Mais que le Gouvernement wallon ait dégagé 11 millions d'euros par préciput sur un budget plus TVA, hors révision de 176 millions d'euros plus TVA, n'est à mes yeux en rien une garantie. Je viens d'écouter avec beaucoup d'attention tout l'après-midi l'exposé du ministre wallon du budget et, surtout, l'exposé de la Cour des comptes concernant notre situation budgétaire. Aujourd'hui, n'en déplaise à la bonne ambiance du moment, je dois bien constater que, sur un dossier aussi capital, il n'y a toujours pas d'accord de l'organisme de financement alors que les travaux sont commencés pour une phase. Deuxièmement, il n'y a toujours pas d'alternative, de plan B sur la table pour le cas ou la BEI dirait non et que l'on aurait à se financer sur le marché des capitaux. En toute hypothèse, le fait d'avoir attendu aussi longtemps va coûter cher ! Car le loyer du financement pour les institutions publiques n'est diable plus le même que celui qu'il y a trois mois. Je ne comprends donc pas pourquoi on a traîné de façon aussi incompréhensible dans ce dossier. On y ramène de l'incertitude politique.

Quand on met en exergue un certain nombre de problèmes dans la gestion wallonne - et je ne parle même pas des six millions d'euros mis en exergue par la Cour des comptes et que l'on abordera dans le budget -, c'est notamment ce rythme wallon intolérable qui fait que cela coûte cher aux gens. Et c'est un problème qu'il faut de toute urgence solutionner, sans quoi on risque un dossier de travaux inutiles, c'est-à-dire un morceau de travaux, un pont, et qui malheureusement, ne seront pas le contournement.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUIVI DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PLAN INCLINÉ DE RONQUIÈRES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le suivi des travaux de réfection du Plan incliné de Ronquières ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a bientôt un an que j'ai interpellé M. le Ministre sur l'état désastreux du Plan incliné de Ronquières. Je ne vais pas reprendre le constat que je faisais à l'époque. Vous le connaissez certainement mieux que moi.

J'avais aussi interrogé M. le Ministre Furlan qui a le tourisme dans ses attributions. Ce ministre avait effectivement octroyé diverses subventions dans le cadre des équipements touristiques et pour valoriser ce site touristique qui est vieux de plus de 40 ans, je le reconnais aussi.

Vous aviez alors promis toute une série de travaux pour cette année 2011.

Si la réfection de la route Baccarat a bien été faite, et je vous en remercie, il reste néanmoins toute une série de travaux urgents à réaliser : la réparation des trémies desquelles se détachent encore des fragments de béton avec comme conséquence, que des accès aux alentours du site sont condamnés pour des raisons de sécurité, ce que l'on peut très bien comprendre. Était aussi planifié pour 2011, le peignage de la tour qui a également quelques petits soucis de vétusté et, enfin, le remplacement de l'ensemble des joints des bacs.

D'ici quelques mois, le Plan incliné de Ronquières va à nouveau accueillir le fameux marché aux puces du 1er mai, *Les Orchidays*, dans le cadre du projet La Louvière Métropole culturelle 2012, le Beau Vélo de RAVeL cet été, et même un festival musical qui est cours de concrétisation.

Vous pouvez comprendre que cette première phase, qui avait été promise pour 2011, est attendue avec impatience. Pouvez-vous me donner plus de précisions quant au chantier ? Qu'est-il prévu pour 2012, pour la suite des travaux : la réparation du pont du canal, les aspects esthétiques, les bacs décolorés, les portiques à repeindre, *et cætera* ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Députée.

Les aménagements et réfections à effectuer au Plan incliné de Ronquières et sur ses abords ont bien été planifiés comme je vous l'avais précisé l'an passé. La réfection de la route Baccarat est terminée,

ce qui constitue une étape importante pour la mobilité et le tourisme autour du Plan incliné de Ronquières.

Pour ce qui est de la réparation des bétons et des trémies, l'adjudication des travaux a eu lieu le 14 avril 2011 et les travaux ont été commandés il y a peu, car il existe des contraintes liées à la passation des marchés publics, notamment les délais qui peuvent parfois courir entre une adjudication et la désignation d'une entreprise. Les travaux débuteront d'ici la fin de l'année et le délai d'exécution est de trente jours ouvrables.

Pour rappel, à court terme, des mesures de sécurité ont été prises pour interdire au public l'accès aux zones dangereuses, et ce, grâce à la pose de clôtures, de barrières et de panneaux d'information.

Quant au peignage du béton de la tour, les travaux sont commandés, de même que pour le chantier dont je viens de vous parler, à savoir la réparation des bétons et des trémies. Les travaux vont débuter cette année encore.

Quant au remplacement des joints des bacs, les travaux sont bien avancés, me dit-on, et la fin de ceux-ci est attendue au plus tard pour début 2012.

Enfin, en matière d'infiltrations d'eau, il est prévu l'année prochaine la construction d'un batardeau, et je remercie infiniment mes collaborateurs de mettre dans mon texte des mots qu'ils ne comprennent pas eux-même, sauf un. De mémoire, je pense qu'il s'agit d'une digue amovible, c'est-à-dire un dispositif qui permettra la mise à sec du pont canal pour un diagnostic des défauts et la quantification des travaux d'étanchéité à réaliser. Monsieur Colson, faites-nous partager votre intelligence en mettant les définitions dans les éléments.

Comme l'an dernier, je vais donc vous rassurer quant au déroulement du marché aux puces le 1er mai ainsi que pour les autres manifestations. Les travaux prévus ne les remettent pas en cause. Mais il faut aller le plus vite possible.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille. Faites aussi connaître votre savoir à M. le Ministre.

Mme Pary-Mille (MR). – Je remercie M. le Ministre pour toutes ces bonnes nouvelles. J'espère que tout cela va pouvoir se concrétiser dans les délais qu'il m'annonce.

QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'EFFICACITÉ DES RADARS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'efficacité des radars ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

Mme Servaes (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'installation de radars en Wallonie a été souhaitée en des endroits précis, analysés, mesurés et identifiés comme « points noirs ou zones à risques ». Une procédure tout à fait pertinente qui a permis de réduire le nombre de tués sur nos routes.

Précisément, 12 radars sont placés en Wallonie, le long des autoroutes et routes deux fois deux bandes. De nouveaux radars sont annoncés.

À ce propos, selon un rapport de la police datant de juillet 2010, les radars des marques *Multanova* et *Gatso*, qui sont les plus utilisées en Belgique, ne fonctionneraient pas dans le noir.

Dans tous les cas de figure qui furent étudiés, les plaques du véhicule flashé sont chaque fois illisibles. Les radars ne seraient performants que s'ils sont placés près d'un éclairage public et donc visibles de l'automobiliste.

Monsieur le Ministre, avez-vous pu prendre connaissance de ce rapport ? Quels sont vos constats à ce sujet ? Qu'en est-t-il des radars situés en Wallonie ? Sont-ils concernés par ce même problème ? Si oui, des mesures particulières sont-elles envisagées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La police fédérale a été très claire sur le sujet, puisqu'elle m'a dit que les radars fonctionnent parfaitement de jour comme de nuit, avec ou sans éclairage. Il me semble d'ailleurs que l'investissement financier dans ces radars est assez important pour que chaque autorité concernée s'assure de leur bon fonctionnement, ce qui est pleinement de la responsabilité des uns et des autres. Et je ne parle même pas ici des tests réalisés pour obtenir l'homologation auprès du SPF Économie.

Cependant, je tiens à insister sur le fait que si les efforts doivent être poursuivis en matière d'infrastructure routière, il faut aussi continuer à

conscientiser chaque usager sur son comportement au volant. La sensibilisation auprès des usagers de la route est primordiale si l'on veut obtenir une diminution du nombre de tués sur les routes. Et vous avez vu les accidents dramatiques de ce week-end un peu partout en Wallonie et en Belgique. Quant au rapport dont il est fait mention, il semblerait qu'il ait été réalisé à l'occasion de tests concernant la couleur des plaques d'immatriculation pour éclairer le débat au niveau fédéral.

Si vous voulez de plus amples informations sur ce rapport, je peux demander à la police fédérale de nous l'adresser. Et vous pouvez le faire également. Ce serait d'ailleurs intéressant pour la commission.

C'est vrai qu'il y a des commentaires sur la désinformation. L'essentiel est que ces radars fonctionnent, que l'on va encore en installer en fonction des priorités et des zones à risque comme vous l'avez rappelé, et pour que cela ait un impact sur le nombre de tués et de blessés, que le nombre diminue et qu'il continue à diminuer. Notre ambition est importante en termes de réduction du nombre de victimes d'ici à 2015 et puis à 2020. Il y a donc deux objectifs pour les prochaines années. J'espère que l'on pourra y arriver.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Évidemment, il n'y a plus d'objet à cette question si les radars fonctionnent parfaitement de jour comme de nuit. Nous sommes tous rassurés.

QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA POSSIBLE DISSOLUTION DE L'IBSR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la possible dissolution de l'IBSR ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

Mme Servaes (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le cadre des négociations fédérales actuelles, il aurait été décidé la dissolution de l'IBSR, l'Institut belge pour la sécurité routière.

C'est l'une des mesures proposées dans la note du formateur relative aux transferts de compétences en matière de mobilité et sécurité routière.

Plus précisément, l'Institut perdrait son statut national pour être piloté par les trois régions. Les choses ne seront pas simples à organiser quand on connaît, notamment, les nombreuses activités de l'IBSR.

Monsieur le Ministre, comment la Wallonie se prépare-t-elle à cet éventuel transfert ? Des contacts ont-ils déjà été pris ?

Quelles implications cela va avoir sur le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière ?

Comment voyez-vous cette « évolution » ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – J'avais déjà donné quelques éléments de réponse il y a quinze jours à Mme Barzin sur ce dossier.

Je rappelle que les accords intervenus constituent les grandes lignes d'une régionalisation de la sécurité routière. De nombreux éléments doivent encore être précisés au niveau fédéral, notamment en son parlement. Il me semble donc quelque peu prématuré que les régions s'expriment déjà sur la manière dont elles comptent gérer cette régionalisation.

Cela étant, nous nous y préparons malgré tout. Il y a des axes sur lesquels on sait qu'il existe des accords. C'est notamment la possibilité de prendre des mesures générales en termes de limitation de vitesse.

Concernant plus spécifiquement l'IBSR, elle travaille en étroite collaboration avec l'administration wallonne. De mémoire, le patron du Conseil supérieur wallon de la sécurité routière provient d'ailleurs de l'IBSR. Cela peut aider dans le lien, dans la finalisation et dans la capacité de mettre en œuvre rapidement toute une série d'éléments. Je ne compte pas me passer de l'expertise et de la compétence qui sont grandes du personnel de l'IBSR et qui sont reconnues et appréciées de tous.

Il faudra donc accueillir une structure le moment venu en Wallonie. Sous quelle forme ? Tout cela reste évidemment à discuter et à décider. En tout cas, il n'est pas question de se priver de ces compétences.

Je rappelle que ces compétences de l'IBSR ne se limitent pas à réaliser des études en matière de sécurité routière et à mettre en place des campagnes

de sensibilisation nationale. On y trouve d'autres éléments comme un centre de formation, un centre technique, mais aussi et surtout un centre d'aptitude à la conduite. Ce dernier est composé de médecins et de psychologues permettant de vérifier si certaines personnes peuvent continuer ou non à conduire, que ce soit pour des raisons médicales ou judiciaires.

Des mesures alternatives sont également organisées par l'IBSR à la demande de certains parquets afin d'encadrer des délinquants de la route.

Soyez assurée qu'en Wallonie, ces services pourront continuer à bien exister et seront même renforcés, le moment venu, c'est-à-dire lorsqu'il y aura ces transferts de compétences.

La date d'entrée en vigueur des accords institutionnels n'a pas encore été fixée. C'est donc en fonction de ces éléments que nous pourrons nous organiser. Mais croyez bien que le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière doit être prévenu et commencer à prendre les dispositions nécessaires pour se préparer à ce genre d'échéances.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je me doute que, puisque la date n'est pas encore connue, il est difficile de répondre plus précisément.

QUESTION ORALE DE MME SERVAES À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CIRCULATION SUR LA N5 À HAUTEUR DE NEUVILLE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES HABITATIONS TOUTES PROCHES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Servaes à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la circulation sur la N5 à hauteur de Neuville et ses conséquences sur les habitations toutes proches ».

La parole est à Mme Servaes pour poser sa question.

Mme Servaes (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Nationale 5 reliant Charleroi à Couvin est un axe très dangereux. Chaque année, de nombreux accidents, dont les conséquences sont parfois dramatiques, y ont lieu.

Récemment, la presse a mis en évidence un problème se situant plus spécifiquement à hauteur de Neuville.

Alors que la vitesse y est limitée à 120 km/h, il semblerait que les véhicules franchissent le village à une allure bien plus rapide. Selon les riverains, c'est une descente de la chaussée, où les conducteurs prennent leur élan, qui explique ce phénomène.

Ce qui est particulièrement problématique dans ce cas, c'est que des habitations se trouvent au bord de la chaussée qui, elle, passe parfois à moins de deux mètres des portes d'entrée.

Monsieur le Ministre, êtes-vous informé de cette situation particulièrement dangereuse ? Quels constats en tirez-vous ? Des solutions de sécurisation sont-elles envisagées ? Des mesures préventives ou répressives sont-elles prévues ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Sachez que je comprends parfaitement le sentiment d'insécurité des habitants de la RN5 à Neuville. Les chiffres des accidents montrent que cette partie de la RN5 ne constitue pas, au sens de ce qui a été retenu, une zone à risque. Mais ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas de risque, ni de problème. Que les choses soient claires.

Je suis parfaitement conscient de la situation particulière de cette section, du fait de l'implantation des bâtiments avec une zone de recul extrêmement faible. D'ailleurs, ce tronçon dans la traversée de Neuville et qui porte sur une distance de 3 km a été examiné dans le cadre d'une étude sur la sécurisation globale de la RN5 en Province de Namur entre 2008 et 2010. Il ressort de cette étude que, pour la section de Neuville, il devrait être procédé au placement de barrières New Jersey latérales, ou de bornes en béton, ou de glissières de sécurité métalliques pour la protection des habitations, et à la suppression des accès directs à la RN5 en imposant l'utilisation de voiries communales existantes pour l'accès aux habitations. Ce chantier est repris dans le plan Routes de la SOFICO et pourrait être réalisé dans les trois ans à venir.

En attendant, j'ai demandé que la limitation de vitesse y soit abaissée au plus vite à 90 km/h et j'ai proposé à la police fédérale d'envisager d'y réaliser quelques contrôles de vitesse avec ses radars mobiles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et pour les mesures déjà prises, et notamment la limitation de vitesse et nous attendrons avec impatience l'installation de ces barrières News Jersey et de ces glissières.

Mme la Présidente. – Je propose de suspendre la commission quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 56 minutes.

- La séance est reprise à 16 heures 10 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 4-III bcd (2011-2012) N°1 À 1*ter*, ANNEXES 8 À 8*ter* ET 9*bis*)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 et l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – M. Binon est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Lutgen

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, chers collègues, j'ai donc le plaisir, le bonheur et l'honneur de vous présenter aujourd'hui les propositions budgétaires pour l'ensemble des départements qui relèvent de mes compétences, à savoir les travaux publics, l'agriculture, la ruralité et le patrimoine.

C'est la dernière fois que je pourrai vous présenter cela. Vous ne devrez donc plus me « supporter ». Vous pouvez choisir le terme supporter dans les deux sens. Comme on le dit « On sait ce que l'on a, on ne sait ce que l'on aura ! ».

Mme Cassart-Mailleux (MR). – On préfèrerait savoir qui va vous remplacer.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – (*Rires*) Vous le savez, et vous connaissez le contexte européen et belge auquel la Wallonie n'échappe pas sur le plan budgétaire. Ce contexte particulier permet de voir ce budget, tout comme le pilotage de nos finances régionales, avec une acuité toute particulière.

Dès septembre 2009, dans le cadre des accords intrabelges en lien avec la mise en œuvre du programme de stabilité, le Gouvernement wallon s'est fermement engagé à restaurer l'équilibre budgétaire au plus tard en 2015 dans le cadre d'une approche globale entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors des révisions successives du programme de stabilité, le gouvernement a systématiquement confirmé cet engagement.

En 2010-2011, il a consacré une partie des recettes complémentaires liées à la reprise économique à la réduction du besoin de financement à concurrence de 100 millions d'euros dans le cadre du budget 2010, ajusté à 250 millions d'euros en 2011.

Pour atteindre cet objectif d'équilibre budgétaire à l'horizon 2015, le gouvernement, dès l'ajustement du budget 2009, a décidé d'un ensemble de mesures d'économies et de recettes complémentaires visant à réduire le solde de financement. Vous connaissez la plupart de ces mesures qui sont toujours évidemment d'application : l'économie de 3 % dans la fonction publique, le gel des subventions de fonctionnement des organismes d'intérêt public ou assimilés, le gel des crédits de cabinet après une réduction de 15 % du cadre opérée en 2009, l'organisation et l'optimalisation de la trésorerie et de la mobilisation des réserves, *et caetera*.

Aucun relâchement n'est possible, ces efforts doivent être maintenus ou accentués en raison du ralentissement conjoncturel qui a commencé à se manifester durant le troisième trimestre de cette année 2011 et dont le gouvernement, par réalisme, pragmatisme et prudence, a voulu tenir compte pour élaborer son budget 2012. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons choisi un taux de croissance de 1,2 % tandis que la Flandre utilisait un taux de croissance de 1,4, et Bruxelles de 1,6 %.

Le budget prévoit une provision conjoncturelle de plus de 60 millions d'euros afin d'anticiper l'impact qui résulterait d'une dégradation des

indicateurs macro-économiques par rapport aux provisions établies par le Bureau du plan en septembre dernier en matière d'utilisation et de croissance du produit intérieur brut.

J'en viens maintenant plus concrètement à la réalité du budget qui me concerne , puisque l'objectif est de pouvoir optimaliser l'ensemble de ces moyens, de faire des choix et certainement pas de rester simplement immobile en opérant, de façon linéaire, des réductions. Nous avons mené un débat intéressant au niveau du gouvernement en la matière et je crois que la contribution de chaque partenaire a permis d'apporter ses solutions les plus pragmatiques et les plus souples possibles dans un contexte tel que celui que je viens de vous résumer.

Quelles sont les priorités ? Une des priorités globales au niveau du gouvernement est bien sûr l'emploi, le développement durable - les deux pouvant être parfaitement liés -, le Plan Marshall 2.vert qui est sacralisé, ainsi que toute une série de moyens complémentaires qui sont ajustés pour permettre d'obtenir cette valeur ajoutée essentielle à mes yeux et aux vôtres aussi, de développer l'emploi, par l'assurance d'un développement économique et social qui doit être au rendez-vous pour le bien-être et la prospérité pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

Encourager les investissements créateurs d'emplois, c'est tout d'abord apporter un soutien - et je commence par là, ce n'est pas par hasard - indéfectible au secteur agricole. On ne dira jamais assez que notre agriculture constitue un secteur économique à part entière mais qu'elle est aussi au cœur de la société d'aujourd'hui et de demain par le rôle multi-fonctionnel qu'elle assume et qui garantit notre qualité de vie. Les crises que nos agriculteurs ont traversées et traversent encore nous rappellent combien il est important de soutenir son redéploiement. Cela représente aussi énormément d'emplois en Wallonie, c'est une force économique très importante qui est parfaitement liée à la réalité d'objectifs du développement durable.

Vous savez combien je suis sensible au monde rural. Au-delà de ma sensibilité et de ma responsabilité, notons que 40 % de Wallonnes et Wallons vivent en milieu rural. Ces citoyens on aussit droit à bénéficier d'un avenir en termes de développement.

Les PCDR et les budgets alloués au programmes communaux de ces PCDR sont maintenus avec pour ambition de soutenir le développement socio-économique et durable des zones rurales. La création d'activités et d'emplois et l'amélioration de la qualité du cadre de vie des ruraux resteront bien sûr au cœur de cette politique puisqu'il y a déjà eu des réorientations. Je rappelle qu'il y a sept ans, le budget du développement rural était de 12,5 millions d'euros et qu'il est passé à 18 millions d'euros aujourd'hui. C'est une croissance très importante, c'est un premier élément.

Deuxièmement, une orientation différente de ces budgets a été opérée pour accentuer - au-delà de l'aspect esthétique des places et autres - la valeur ajoutée que représentent les maisons multiservices, du soutien aux activités, aux entreprises et aussi au développement durable à l'intérieur de ces différents budgets.

Poser des choix d'avenir, c'est aussi prendre des mesures structurelles en matière de travaux publics. Ceci est essentiel au développement économique et à l'emploi dans notre région. En effet, la situation centrale occupée par notre belle région permet d'atteindre chacune des régions d'Europe de l'Ouest en un délai très court, quel que soit le mode de transport utilisé. En seulement huit heures de camion, il est possible d'atteindre plus de 60 % du marché de consommation européen à partir de la Wallonie, y compris Paris, Londres ou Amsterdam. La Wallonie progresse en termes d'attractivité logistique au niveau européen. Elle est récemment passée de la septième à la deuxième place dans le classement effectué en 2011 par le bureau international *Cushman & Wakefield*.

Le sud de la Belgique dispose donc d'atouts pour s'imposer comme plate-forme logistique de premier plan sur la carte européenne. Une expérience reconnue des métiers du transport, de la manutention, du stockage a permis à la Wallonie de devenir une terre de logistique à part entière.

La qualité reconnue de nos entreprises de transport routier est un autre atout majeur de la Wallonie. Avec plus de 15 000 personnes occupées, réparties dans 2 500 entreprises, le secteur wallon du transport routier est en développement. La Wallonie dispose en outre de quelques groupes d'envergure internationale dont les parcs dépassent les 200 véhicules.

La Wallonie dispose ni plus ni moins du réseau routier le plus dense du monde mais, au fur et à mesure que les problèmes de circulation augmentent, la préoccupation, le défi actuel est de trouver des alternatives à la route.

Toutes les études démontrent un accroissement notoire du trafic. Le train, le camion et le bateau doivent inévitablement s'entendre et collaborer. C'est pourquoi l'ensemble des projets, dès mon entrée en fonction, ont été vus de cette façon. Je n'ai pas dit que nous allions atteindre la perfection, mais il s'agit de considérer globalement le transport fluvial, le transport routier, la voie d'eau ainsi que les différents aéroports qui peuvent apporter une contribution. Je parle notamment au niveau des marchandises, pas au niveau des passagers.

Il faut voir cela de façon parallèle, globale en termes de développement sur l'avenir de la multimodalité. Nous continuerons donc à investir de façon importante - et j'y associe évidemment mes collègues - dans la nouvelle plate-forme multimodale, Charleroi Dry Port, Mouscron-Lille international, Liège Logistics, le futur Trilogiport, Bressoux, le terminal container d'Athus, Garocentre à La Louvière, Ardennes Logistics à Aubange, *et cætera*. C'est toute une série de projets qui sont soutenus par la Wallonie.

Les propositions qui sont faites permettent de garantir des budgets suffisants, importants, renforcés pour répondre concrètement à ces défis légitimes des entreprises, ces exigences des investisseurs, des usagers de la route en matière de mobilité, de confort et de sécurité routière.

Le budget 2012 conforte la réforme de la SOFICO qui fixe de nouvelles balises pour la réhabilitation des routes régionales. Grâce à cette réforme, nos entreprises de travaux publics peuvent démontrer leur savoir-faire et leur travail pour plus de 10 000 personnes dont le travail est donc garanti.

Le secteur du patrimoine est également pourvoyeur d'emplois, j'y reviendrai dans quelques instants. Je voudrais aussi insister sur les voies navigables et les voies d'eau. J'en ai parlé mais j'aimerais insister particulièrement sur ce dossier puisque, la semaine dernière, une étude réalisée par l'Université de Gand a montré ô combien la Wallonie investit beaucoup, et de plus en plus, et bien plus que nos voisins du nord, dans la voie d'eau.

Avant d'analyser plus en détail les évolutions affectant les moyens dévolus à mes différentes compétences, je crois utile de synthétiser à grands traits les balises, si vous me le permettez, qui s'appliquent à certaines catégories de dépenses spécifiques.

Le financement alternatif, d'abord. En concertation avec la cellule d'information financière, le gouvernement a réactualisé les besoins de la SOWAFINAL. Sur cette base, le crédit inscrit pour 2012 sur l'allocation de base 51.16 du programme 14.11 relatif à l'intervention régionale dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées est augmentée de 752 000 euros pour s'établir à 2,5 millions d'euros.

Par ailleurs, vous aurez noté, au sein du même programme, la création d'une nouvelle allocation de base, l'AB 51.18, qui est également destinée à la SOWAFINAL à titre de contribution au financement du Trilogiport dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Quelques dépenses liées à l'inflation : dans mes compétences, une seule allocation relève de cette catégorie, il s'agit de la dotation à charge de l'AB 45.01 du programme 16.21 à la Communauté germanophone, pour lui permettre d'exercer ses missions en matière de monuments et sites ainsi que d'archéologie. En fonction des paramètres d'inflation, cette dotation est fixée à 2,102 millions d'euros pour 2012, soit une augmentation de 61 000 d'euros.

En ce qui concerne les dotations aux OIP et organismes assimilés, ces dotations sont toujours soumises au principe de la croissance nulle. Dans mon périmètre budgétaire, toutefois, je n'applique pas ce principe de manière aveugle car - et j'espère que vous en serez heureux - je veux m'assurer que les organismes relevant de mes compétences disposent des moyens nécessaires pour assumer leurs missions, ni plus, ni moins. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que la subvention à l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité, l'APAQ-W, bénéficie, par rapport au budget initial 2011, d'une augmentation de 270 000 euros, augmentation qui lui permettra d'assurer et d'assumer, comme en a décidé le gouvernement, le financement de l'observatoire de la consommation alimentaire en partenariat avec le CRIOC et la faculté de Gembloux Agrobiotec.

Le financement du CRA-W qui est réparti sur deux allocations de base, dont l'une est spécifiquement consacrée aux seules dépenses d'investissement, est globalement majoré de 152 000 euros par rapport au budget initial 2011.

Enfin, les dotations de l'Institut du Patrimoine wallon sont strictement conformes aux demandes de cet organisme.

En matière de cofinancements européens, les moyens nécessaires sont habituellement transférés en cours d'exercice au départ d'une provision globale vers les allocations de base dites réceptacles, selon une procédure qui peut d'ailleurs prendre plusieurs semaines, et quand on dit « semaines », c'est modeste. Cette année toutefois, le gouvernement a décidé d'inscrire directement dans ces allocations réceptacles une partie des crédits nécessaires au paiement de la part wallonne des cofinancements européens, ce qui permettra de rendre ces crédits immédiatement disponibles ainsi que de gagner du temps.

Pour mes compétences, ce ne sont pas moins de 11,90 millions d'euros en moyens d'action et 8,429 millions d'euros en moyens de paiement qui ont ainsi été obtenus pour une mise en œuvre rapide des dossiers. Ils sont répartis sur quatre programmes budgétaires, le 13.02, le 14.11, le 15.02 et le 16.21.

Concernant le solde des dépenses primaires, toutes les dépenses ne relevant pas de l'une ou l'autre catégorie plus spécifique constituent le solde des dépenses primaires. Pour ceux qui douteraient

de l'ampleur des efforts auxquels le gouvernement s'est astreint dès sa mise en place, je voudrais rappeler les mesures de restriction qui ont été prises à l'égard de ce solde des dépenses primaires.

Souvenez-vous, dans le cadre de l'ajustement du budget 2009, il a été décidé de supprimer l'indexation de 2,6 % qui, pour ces crédits, avait été accordée lors de l'élaboration du budget 2009 initial. À l'époque, pour mes compétences, cette désindexation appliquait, sur l'exercice, un effort d'environ 14 à 15 millions d'euros, tant en moyens d'action que de paiement.

Dans le cadre du budget 2010 initial, il avait en outre été décidé de réaliser sur ce solde de dépenses primaires un effort additionnel de 2,5 %, ce qui est également un montant conséquent.

Pour 2012, c'est un nouvel effort de 2,5 % qui est d'application dans les différents programmes qui me sont dévolus.

J'ai veillé à faire porter l'ensemble de ces éléments de façon à préserver, mais aussi à renforcer les moyens consacrés aux politiques qui, à mes yeux, sont prioritaires car pourvoyeuses d'emplois, d'activités économiques et de bien-être. Tout choix, en période difficile, doit être fait avec la volonté farouche de maintenir l'essentiel, voire de le renforcer par la sélection. Je crois que nous nous devrions d'ailleurs de le faire aussi en période de « vaches grasses », et pas uniquement en période de « vaches maigres » par cette sélectivité beaucoup plus grande encore.

Voici les éléments dans lesquels s'inscrivent les propositions budgétaires pour l'exercice 2012.

Pour 2011, l'enveloppe totale afférente à mes compétences s'élevait à 650,857 millions d'euros en moyens d'action et 655,950 millions d'euros en moyens de paiement. Pour 2012, abstraction faite des crédits inscrits dès l'initial pour les cofinancements européens, les crédits proposés s'établissent à 641,574 millions d'euros en moyens d'action et 646,712 millions d'euros en moyens de paiement.

Hors crédits variables, toutefois, l'évolution est différente. Les moyens d'action passent de 563,897 millions d'euros à 568,129 millions d'euros, les moyens de paiement passent de 569,035 millions d'euros à 573,267 millions d'euros.

J'en viens maintenant à analyser plus en détail les différentes AB dans leur ordre de numérotation au sein du budget général des dépenses, si Mme la Présidente me le permet.

Mme la Présidente. – Oui.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Pour les dépenses relatives au fonctionnement des travaux publics, les budgets n'auront pas à subir la diminution du solde des dépenses primaires, décidée par le gouvernement, que du contraire puisque, pour la division organique 13 relative aux routes, la somme des deux programmes 13.02 génie civil et 13.03 électromécanique, passe de 314,6 millions d'euros à 317,3 millions d'euros en moyens d'action et de 315,4 millions d'euros à 318 millions d'euros en moyens de paiement, compte non tenu des moyens obtenus pour les financements européens.

Cette augmentation des moyens est plus forte encore sur le seul programme 13.02 qui augmente de 2,4 % en moyens d'action et de 2 % en moyens de paiement, ce qui confirme, si besoin en était, la volonté que j'inscrivais dans mon introduction, d'améliorer notre réseau routier, en vue notamment de diminuer le nombre de victimes sur les routes wallonnes et de participer au développement économique et de l'emploi dans notre région.

La structure de ce programme 13.02 a été modifiée par le regroupement sur une seule ligne budgétaire de toutes les allocations de base relatives à l'entretien du réseau non-structurant.

Et là, je vois déjà M. Stoffels qui relève la tête pour s'assurer que les moyens seront bien à la disposition du réseau dit secondaire. La dispersion sur six allocations de base différentes engendrait en effet une inefficience certaine quand il fallait répartir ces crédits entre 42 districts routiers. À l'inverse, le regroupement de ces crédits permettra, d'une part, une gestion plus souple des crédits budgétaires et, d'autre part, une simplification de la gestion administrative, notamment des nombreux baux d'entretien relatifs au réseau non-structurant. Ainsi, il ne sera plus nécessaire, par exemple, de distinguer les baux de marquage des baux d'entretien. Un exemple parmi d'autres.

Autre changement, la création d'une nouvelle allocation de base, la 51.01, alimentée à hauteur de onze millions d'euros et destinée au subventionnement en capital de la SOFICO afin de couvrir le coût des travaux relatifs au contournement de Couvin dont on parlait tout-à-l'heure.

S'agissant de la SOFICO, je signale également une augmentation de un million d'euros sur l'AB 81.01 - Intervention dans le capital. En outre, les crédits inscrits sur l'AB 12.01 - Achat de biens et services à la SOFICO - sont augmentés de 14 millions d'euros de façon à compenser la diminution des recettes sur le crédit variable du Fonds de péage et des avaries qui représentait 12,970 millions d'euros. D'une manière générale, les budgets d'investissements en faveur du réseau non-

structurant sont préservés, Monsieur Stoffels, pour 2012, malgré le contexte budgétaire.

Ces crédits permettront, entre autres, de financer la réhabilitation du réseau, de mieux sécuriser les zones à risques et d'assurer la réalisation effective de plusieurs projets très importants, notamment le contournement de Hannut. La liaison Tihange-Tinlot (et là, je regarde deux fois Mme Cassart-Mailleux) ou la finalisation du contournement de Marche (là, je regarde mon chef de cabinet qui habite Nassogne). Je rappelle à cet égard que d'autres grands projets seront financés dans le cadre du Plan Marshall : le contournement de Beauraing (envoyez un SMS à M. Maene, merci pour lui), la N56 à Lessines et bien d'autres encore dont nous avons souvent parlé au sein de cette commission. Mais pour Beauraing, j'aurais pu regarder M. Dupriez aussi.

Pas moins de quinze projets routiers sont financés par les Plans Marshall 1 et 2.vert. Par contre, les différentes allocations destinées respectivement à financer l'extension du réseau RAVeL et la rénovation des ouvrages d'art du réseau non-structurant connaissent des moyens moins importants. En ce qui concerne le RAVeL, le montant qui est repris pour l'exercice 2012 correspond, en fait, à la consommation réelle sur 2011 qui est de l'ordre de 4,5 millions d'euros. On a ajusté à la réalité de ce qui avait été et de ce qui est consommé en 2011. Je mets en 2012 les mêmes moyens que ce qui a été utilisé en 2011. En la matière, la politique actuelle pourra donc se poursuivre au même rythme, sans plus.

En ce qui concerne les ouvrages d'art, la priorité des ingénieurs spécialisés en ponts pour l'année 2012 sera concentrée sur les projets prévus au *Master* plan de la SOFICO. Cela aide évidemment largement puisque, dans tout le plan SOFICO, les ponts - rappelez-vous - sont repris aussi en priorité, et s'il y a bien un élément où des efforts sont consacrés, c'est bien au niveau des ponts. C'est en regardant M. Colson qui est ici dans cette salle que je dis que nous avons les meilleurs ingénieurs au monde et nous avons les ponts dans un état qui ne correspond pas à leur qualité. C'est dû au sous-financement, mais on ne va pas refaire tous les débats : la régionalisation, les transferts, *et cætera*.

Grâce au plan SOFICO, cette attention-là est plus que portée puisque les moyens financiers sont importants et pourront permettre la réhabilitation à un rythme très important et soutenu de ces différents ponts.

Concernant le RAVeL, et j'y reviendrai aussi d'ailleurs concernant les voiries agricoles, tout dépendra de la charge de l'hiver. On pourra aller plus loin, et je souhaite qu'on aille plus loin, s'il y a des projets, pour ne pas laisser quelques projets de côté. J'ai finalement aligné aux besoins, en tout cas de ce qui avait été consommé en 2011. Mais si l'hiver n'est pas rude - ce que je souhaite, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour nos routes, ce que je ne souhaite pas nécessairement pour nous et pour la nature -, il y aura des moyens qui ne seront pas utilisés et qui seront réaffectés à des politiques en matière de RAVeL ou de voiries agricoles. C'est important de vous le dire, puisque ce n'est pas négligeable. On peut parler de plusieurs millions, voire dizaines de millions d'euros de différence d'une année à l'autre en fonction de la dureté de l'hiver.

L'AB 73.03 destinée à assurer la part wallonne des dossiers cofinancés par l'Union européenne a été créditée de 25 % d'estimation des dépenses pour l'année 2012. Ces crédits vont servir à couvrir la partie voirie des projets de développement économique soutenus par le FEDER. Quatorze projets sont concernés.

Comme je l'ai rappelé en introduction, si la Wallonie veut rester compétitive dans le secteur de la logistique, elle devra continuer à investir massivement dans ses infrastructures de transport. Le budget qui vous est présenté va évidemment dans ce sens.

En outre, les autoroutes E19 et E40, cette dernière passant par Liège, ont bien été intégrées dans la proposition de Corps Network que la Commission européenne soumettra l'an prochain au Conseil et au Parlement européens. À cet égard, j'ai demandé que l'autoroute E42, ainsi que la liaison E420, soient également prises en compte. Ceci permettrait de pouvoir bénéficier de financements européens prioritaires. C'était un combat. Car j'ai entendu beaucoup de choses que ces dossiers concernant mes compétences, et ma responsabilité, l'ensemble des documents ont été transmis à temps et à heure à la Commission européenne.

C'est comme cela que la E19 et la E40 sont reprises dans ce fameux Corps Network et c'est comme cela aussi qu'on peut maintenant éventuellement intégrer notamment la E42 ainsi que la liaison E420 pour être prises en compte. Il n'y a aucun problème par rapport à cela. Si il y a d'autres problèmes dans d'autres dossiers ou dans d'autres choses, que chacun prenne ses responsabilités.

Enfin je me plais à souligner l'augmentation plus que symbolique, puisqu'il s'agit d'un triplement des crédits destinés aux actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Comme vous pouvez le constater, la sécurité routière et la remise en état de notre réseau routier, qu'il soit structurant ou non-structurant, restent évidemment une priorité absolue.

En ce qui concerne la Division organique 14, il faut la mettre en parallèle avec le reste qui se

rapporte aux voies hydrauliques. Le budget de 2012 s'élève globalement à 71,514 millions d'euros en moyens d'action et à 74,247 millions en moyens de paiement.

Dans ces montants ne sont pas comptabilisés notamment des éléments exceptionnels auxquels je vais vous rendre attentifs. La perception sur le Fonds du trafic et des avaries est une recette de 15 millions d'euros en provenance de Fluxis dans le cadre du litige consécutif à l'effondrement du Pont de Vivegnis, à Oupeye, sur le Canal Albert. Merci à vous.

Cette recette n'apparaît pas dans les totaux budgétaires du programme 14.11 mais est reprise dans le nouveau solde au 1er janvier de l'exercice 2012 du Fonds du trafic et des avaries. De ce fait, les moyens d'action disponibles sur ce fonds sous la forme de crédits variables sont en augmentation de près de 14 millions d'euros. Pas mal !

Les moyens effectivement disponibles pour les voies hydrauliques sont donc largement supérieurs à ceux des exercices antérieurs. Largement. C'est là où il y a le plus de différences, vous l'aurez sans doute vu. Cela traduit la volonté du gouvernement de considérer le secteur de la logistique comme un des six pôles de compétitivité du Plan Marshall 2.vert. Mettons cela en parallèle par rapport à ce que je vous disais tout-à-l'heure, entre le réseau routier et les voies hydrauliques et des choix qui sont opérés ici.

Par conséquent, la diminution des montants inscrits sur l'AB 14.03, - 3,773 millions en moyens d'action et 1,360 de moyens de paiement - ne peut en aucun cas s'interpréter comme une réduction des crédits à l'entretien dès lors que ce type de dépenses pourra en réalité être pris en charge par le disponible du fonds et que celui-ci est largement supérieur à ces montants.

Par ce budget je vous confirme aussi l'importance que j'ai toujours accordée à l'entretien de nos voies d'eau et donc de ces ouvrages, importance qui a été rappelée il y a peu par une étude de l'Université de Gand dans laquelle il apparaît que la Wallonie consacre trois fois plus de moyens budgétaires que la Flandre à l'entretien de son réseau fluvial. On va encore monter en puissance. On peut vous donner le détail des chiffres le cas échéant. On aurait pu me remettre le Belga avec l'ensemble des éléments ou l'étude en tant que telle. Elle montre point par point les différences de moyens budgétaires par kilomètre de voie d'eau, si mes souvenirs sont exacts. Je remercie déjà mon chef de cabinet d'y penser et d'y veiller.

Au-delà de cette opération de vases communicants entre l'AB 14.03 - Crédits variables du Fonds -, j'ai déjà signalé l'AB 51.16 du programme 14.11, l'annuité régionale dans le cadre du financement alternatif des travaux confiés au port autonome est établie à hauteur de 2,5 millions d'euros, soit 752 000 euros de plus.

D'autres majorations à mentionner, celles qui concernent les crédits permettant de faire face à toutes les procédures d'indemnisation de tiers : + 250 000 euros. Je voudrais surtout insister sur les moyens d'action supplémentaires que j'ai pu dégager pour les dépenses d'investissement en charge du programme 14.11, à savoir 684 000 euros pour rénover et réhabiliter des ponts, 766 000 euros pour l'acquisitions de terrains de construction à réaliser ; 350 000 euros pour le réseau de voies lentes et le long des voies hydrauliques ; un million d'euros pour la rénovation des voies hydrauliques et des barrages. Ces montants sont un signal très important, fort dans le cas de la modernisation du réseau fluvial, une modernisation que j'ai à cœur de soutenir en vue d'un renforcement de la qualité des connections de notre réseau aux réseaux voisins. Il faut voir cela dans le global. Je ne vais pas vous refaire tout l'exposé sur les gabarits, notamment, le 1350 tonnes qui doit passer, grâce au Corps Network européen, à des capacités beaucoup plus importantes, à savoir 4 500 voire 9 000 tonnes pour la partie liégeoise. Là, les travaux sont lancés un peu partout et toute une série de travaux qui vont être lancés dans une deuxième période mais qui ont déjà commencé à l'ouest de notre belle région, du côté de Tournai notamment. C'est un magnifique projet et d'une importance capitale en termes de développement durable pour la Wallonie et pouvoir s'accrocher finalement à tout l'espace Rhin-Meuse, d'une part, à Amsterdam, à Rotterdam, à l'Allemagne et aussi, d'autre part, à tout le bassin parisien et à l'Angleterre via le réseau ouest de notre belle Wallonie.

Globalement, le montant total des crédits permettra à la Direction générale des voies hydrauliques de poursuivre l'avancement des grands travaux prévus par la Déclaration de politique régionale mais désaccentués, et de développer un mode de transport plus respectueux de l'environnement, moins émetteur de CO_2, socialement plus sécurisant car le report modèle de la route vers les voies d'eau épargnera aussi de nombreux accidents sur nos routes. C'est une meilleure façon d'organiser la mobilité, c'est aussi épargner financièrement nos routes. C'est un *win-win* parfait dans ce tandem important entre la voie d'eau et la voie routière.

En ce qui concerne maintenant l'agriculture, les ressources naturelles et la ruralité, Division organique 15, le budget 2012 s'élève globalement à 209,342 millions d'euros en moyens d'action. Il y a 211,2 millions d'euros en moyens de paiement. Les programmes qu'elle comprend n'évoluent pas de manière identique car j'ai tenu à privilégier, je le dis très clairement, le programme 15.04 afin que le revenu des agriculteurs ne soit en aucune façon

impacté par les efforts budgétaires qui s'imposent à notre région.

J'en viens au programme 15.01 fonctionnel. Pour ce qui concerne mes compétences il comprend la prévision budgétaire liée au financement des projets informatiques de l'ensemble de la DGRNE, en ce compris les projets informatiques propres au DNF dont l'objectif est d'assurer la garde et la gestion forestière au quotidien des forêts domaniales, communales, provinciales. Les montants figurants sur l'AB12.04, prestations de service, pourraient être augmentés si nécessaire par des transferts opérés au départ des programmes relevant des départements concernés.

Le programme 15.02, qui concerne la coordination des politiques agricoles et environnementales, couvre essentiellement les dépenses relatives à la politique internationale ainsi que les dépenses communes à l'ensemble de la direction générale opérationnelle. Les montants retenus sur chaque allocation de base permettront de faire face aux besoins du secteur. À noter que l'allocation de base 31.10 est augmentée d'une manière significative de façon à couvrir la part régionale des frais de personnel et de fonctionnement pour les projets relevant de l'axe 4 du PDR.

À l'inverse, l'AB 41.02 afférente au programme de transition professionnelle, est diminuée en fonction de la consommation effective des moyens dévolus à ce programme et ce, sur diverses allocations réceptacles.

Des crédits relatifs au cofinancement européen sont inscrits dès l'initial à hauteur de 600 milliers d'euros et en bons d'actions à 741 milliers d'euros en moyens de paiement.

Le programme 15.03 - Recherche, qualité, développement et vulgarisation - regroupe toutes les subventions et les contrats de services liés à des programmes de recherche sur l'étude des milieux naturels. Il comprend également des crédits destinés à aider l'agriculture à répondre de manière performante aux attentes de la société, notamment en lui apportant les supports scientifiques et techniques via les universités et les centres de recherche.

Si des efforts peuvent être envisagés, des efforts d'économies notamment, sur les AB 31.02 et 41.03, je précise que le Centre wallon de recherche agronomique de Gembloux bénéficiera cependant d'une dotation régionale majorée de 152 milliers d'euros et répartie sur deux allocations de base.

Comme indiqué précédemment, la prise en charge de l'Observatoire de la consommation alimentaire n'apparaît plus sur les allocations de base 33.23 et 41.05. Elle est reprise par l'APAQ-W dont la dotation à charge de l'AB 41.04 est donc majorée, c'est logique, du montant de 270 milliers d'euros précisément.

Dans le programme 15.03, des moyens importants sont traditionnellement consacrés à la sensibilisation à l'information du grand public et des entreprises. Ces moyens doivent donc, en période actuelle, être utilisés avec parcimonie mais aussi à bon escient. Je tiens à rassurer les associations œuvrant dans le domaine de la protection de la biodiversité, de l'agriculture et de la ruralité, dont les moyens sont garantis et maintenus à hauteur de 1,834 million d'euros.

Concernant les organismes s'occupant de précarité en agriculture, leurs moyens sont plus que doublés. Ils sont portés, sur l'AB 33.13, à hauteur de 295 milliers d'euros.

Le programme 15.04 de l'aide à l'agriculture regroupe les aides directes aux agriculteurs, dont je considère évidemment qu'ils œuvrent dans un domaine plus que jamais essentiel, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à la vie socio-économique, tout en garantissant la qualité du cadre de vie. Des mesures mises en œuvre visent notamment le soutien du revenu agricole, notamment par la gestion efficace des mesures européennes, l'amélioration des mécanismes d'attribution des aides financières aux agriculteurs, l'inscription de l'agriculture dans le cadre d'une gestion durable qui répond aux besoins de notre environnement, mais aussi aux rémunérations de ces services, notamment via les mesures agri-environnementales ou les engagements dans le cadre de Natura 2000.

Depuis le réajustement massif opéré à l'ajustement 2004, à savoir 45 millions d'euros, les moyens nécessaires sont inscrits annuellement de façon à permettre le paiement dans les délais conformes aux réglementations européennes et régionales des diverses aides dues aux producteurs, à savoir les aides à l'investissement et à l'installation des jeunes agriculteurs, des aides compensatoires aux régions défavorisées, des mesures agri-environnementales et le soutien à l'agriculture biologique ainsi que les aides au groupement agricole.

Pari tenu : sept ans, paiement chaque fois à la bonne date, sans faille. Merci à l'administration.

Ces aides sont tout simplement vitales pour le secteur, j'ai dégagé en faveur de ce programme une enveloppe additionnelle de 1,410 million d'euros en moyens d'action. Je souligne en particulier l'amplification des éléments de soutien à l'agriculture durable : il s'agit du financement des MAE, le développement du bio, ou encore des mesures d'indemnisation dans le cadre de Natura 2000. À cet égard, plusieurs majorations de crise sont à souligner : 1,106 million d'euros sur les AB

12.03, 12.06 pour prendre en charge les dépenses liées au fonctionnement du système intégré de gestion et de contrôle. 2,742 millions d'euros sur l'AB 31.07 pour les aides agri-environnementales. 134 milliers d'euros pour les aides à l'agriculture biologique, un million d'euros pour les zones défavorisées, 500 milliers d'euros pour les halls relais agricoles. Mme Cassart-Mailleux va de nouveau être contente, en tout cas au moins là.

Pour clore le volet agriculture, je terminerai en évoquant le programme 18.23, consacré à la formation agricole, en remerciant au passage le Ministre Antoine qui a accepté, à l'époque, le transfert de cette compétence pour avoir la cohérence par rapport au milieu agricole en général.

C'est un programme qui me tient à cœur car essentiellement tourné vers les jeunes pour qu'ils se lancent dans ce défi de plus en plus difficile de se lancer en agriculture où il faut beaucoup de compétences, beaucoup de savoir-faire, beaucoup d'enthousiasme aussi. C'est pour cela que j'ai augmenté de plus de 20 % les moyens alloués à ce programme.

Le programme 15.11 - Nature, forêt, chasse et pêche - couvre l'ensemble des actions du département de la nature et des forêts et concerne donc les dépenses relatives à la forêt, à la conservation de la nature, de la chasse et de la pêche. Ses moyens se stabilisent à hauteur de 19,176 millions d'euros en moyens d'action et 21,045 millions d'euros en moyens de paiement. C'est notamment la possibilité de garantir le financement de Natura 2000, tout en maintenant les budgets nécessaires aux politiques existantes dont, par exemple, l'accord cadre de recherche forestière, le financement des parcs naturels ou la mise en œuvre des plans communaux de développement de la nature, dont on sait évidemment l'importance pour protéger ou recréer des réseaux écologiques.

Je sais que j'aurai déjà une question sur Natura 2000. Je vous y réponds déjà maintenant. Cela vous évite peut-être de poser la question. L'ensemble notamment des UG3, UG5, tout cela est à l'étude encore. Je vais demander qu'on puisse répondre à cela. Ce sont des questions qui sont légitimes au niveau du forum, de pouvoir fixer un calendrier en fonction mais cela n'a pas d'impact budgétaire de toute façon. Pourquoi ? Ce qui est maintenu pour 2012, c'est l'ensemble de ce qui est lié à la protection dite primaire pour 2012. En toute hypothèse, il ne devrait pas y avoir d'éléments complémentaires sur le plan budgétaire en 2012 puisque l'impact de l'indemnisation arrivera en 2013, une fois que les enquêtes publiques seront terminées, que l'ensemble des textes seront passés au gouvernement et après enquêtes publiques, un aller-retour, *et caetera*, tout cela va se faire durant l'année 2012, j'espère durant le premier semestre. De toute façon, que ce soit le premier semestre ou le mois de septembre, entre nous, cela ne change plus grand chose. L'implication budgétaire, c'est à partir du budget 2013 sur les aspects d'indemnisation pour toute la protection dite particulière et pointue.

C'est pour cela qu'il n'y a pas d'impact budgétaire encore en 2012.

Même s'il n'y avait pas eu les éléments qu'on a pu connaître, cela n'aurait pas changé grand chose sur l'aspect budgétaire puisqu'il n'y a qu'une partie de toute façon qui aurait pu être implémentée, et ce n'est même pas sûr, pour 2012.

Voilà la réalité qui ne se traduit pas de façon différente sur le plan budgétaire par rapport à Natura 2000. On paie finalement ce qui est déjà dû cette année-ci. Pour le budget 2013, mon successeur ou moi-même viendrons vous présenter les choses de façon différente concernant la réalité de ces budgets.

À noter que, sur l'AB 41.01, l'intervention régionale visant à couvrir le coût à charge du CESRW, du secrétariat des commissions de commerce pour ce qui concerne la conservation des sites Natura 2000, des conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse, est porté à 500 milliers d'euros.

Enfin, je souligne, comme le fait la Cour des comptes dans son rapport, la création d'une allocation de base, l'AB43.02, alimentée à concurrence de 500 milliers d'euros et dédicacée à l'Office économique wallon du bois, pour lui permettre d'accomplir les missions qui lui ont été confiées. Ce montant de 500 milliers d'euros inclut les moyens supplémentaires que j'ai souhaité dégager pour intégrer l'aide aux petits propriétaires forestiers privés dans le budget de l'Office économique wallon du bois. C'est une bonne chose parce que je crois que c'est par là aussi qu'on pourra développer l'ensemble de notre patrimoine naturel et forestier à la fois sur le plan économique, social et environnemental, grâce à ces 120 000 ou 114 000 propriétaires.

Le programme 15.12 - Espace rural et naturel - a trait, quant à lui, aux actions du département de la ruralité et des cours d'eau. Il regroupe l'ensemble des activités en matière de gestion des terres et du territoire agricole.

En cette matière, les programmes communaux de développement rural constituent une base stratégique de développement durable au niveau communal, une étude de redéveloppement économique. Ils contribuent à la création d'activités et d'emplois en milieu rural, tout en préservant et en permettant d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens. Une enveloppe de 18 millions d'euros qui leur est consacrée est intégralement préservée, signe d'une volonté politique forte de pérenniser le refinancement que je n'ai cessé d'accorder à cette

politique ô combien importante. Les budgets dégagés les années précédentes pour mener des actions innovantes dans le but d'améliorer le cadre de vie des ruraux sont également maintenus.

L'aide aux communes pour réaliser le PCDR est renforcée via un soutien financier apporté aux différents organismes prévus à cet effet et un refinancement important de la Fondation rurale de Wallonie, ce qui fera plaisir à notre excellent prédécesseur que je salue ici et que je remercie aussi.

Les communes rurales, souvent dépourvues en moyens humains, ont en effet bien besoin de cet accompagnement qui est crucial pour leur développement.

Je ne chercherai pas à dissimuler les diminutions de crédits qui touchent les allocations de base 12.03, étude et contrat de service pluriannuel, espaces verts publics et 63.04 voiries agricoles. Disons-le clairement, ces budgets sont en diminution. Je tiens simplement à vous faire part de certaines modifications notamment juridiques qui sont en préparation, qui feront de l'année 2012 une année de transition au cours de laquelle les dossiers devront être adaptés aux nouvelles normes. La consommation budgétaire s'en trouvera alors affectée. Je crois qu'il faut réorienter ces choses-là. Que ce soit au niveau des voiries, que ce soit au niveau des espaces verts, il y a des idées pour que ce soit plus lié à la nature, à des objectifs de mobilité. L'un dans l'autre, ce sera une année de transition. Cela étant, comme je l'ai dit, la consommation globale dans les différentes AB permettra peut-être de réallouer des moyens complémentaires pour ces espaces verts et ces voiries agricoles. Il faut voir à quel rythme effréné on a investi ces dernières années dans ces moyens-là aussi.

En ce qui concerne les cours d'eau non navigables, depuis plusieurs années, la Wallonie mène une politique continue d'étude et d'intervention destinée à prévenir les crues. C'est très important. Sur la base des études menées sur l'optimalisation des projets d'espace et de rétention en zone naturelle et la simulation hydraulique du comportement des rivières en zone ruralisée, le maintien des crédits relatifs au maintien des travaux ordinaires permettra de continuer la politique d'entretien préventif des cours d'eau, curage ponctuel, coupe harmonieuse de la végétation, *et cætera*, de réparer les berges abîmées.

En outre, un crédit de trois millions d'euros est mobilisable pour des travaux extraordinaires en vue de la protection des biens et des personnes. Nous devrons sans doute bien l'utiliser et bien utiliser ces moyens. On aura encore ces discussions concernant toutes les implications. Je crois que c'est surtout un travail plus global en termes d'aménagement du territoire, tous ensemble, qu'on pourra effectivement mieux appréhender encore la réalité. Nous aurons du boulot là-dessus. C'est un beau projet de transversalité, de lien entre le Ministre Henry notamment et moi-même, mais pas uniquement nous deux.

Sur la thématique spécifique de la gestion intégrée sols et érosion, ruissellement, projet GISER, la maquette budgétaire reproduit les allocations de base, notamment dédicacées, pour l'une à l'UCL, pour l'autre à Gembloux Agrobiotech.

En matière de politique foncière, le remembrement demeure un outil important en Wallonie qui justifie que les comités de remembrement continuent à être soutenus dans leur fonctionnement.

J'ai oublié une chose importante, c'est aussi dans le programme précédent, le 15.12, que sont budgétées les différentes opérations proposées dans le cadre de la semaine de l'arbre, ainsi que les initiatives prises en faveur des abeilles, au travers du plan Maya, qui connaît un succès extraordinaire. Évidemment, dans les communes, partout, il y a eu toute la distribution des arbres qui a bien fonctionné, avec cette orientation vers les plans miellifères. Il y a beaucoup d'actions dans beaucoup de communes qui sont parfois originales. Cela vaudrait la peine de vous envoyer peut-être un rapport là-dessus parce qu'on n'imagine pas toute la créativité qui peut se manifester parfois sans beaucoup de moyens mais avec beaucoup d'efficacité sur le terrain. Il y a des choses plus structurelles qui sont toujours à l'étude mais qui vont devoir se mettre en place. Je pense notamment au lien agriculture et routes, autoroutes, bords de route pour l'ensemble des plantations à courte rotation, pour des espaces pour des plantations miellifères un peu partout. Tout cela est en cours. C'est important d'avoir ce croisement-là et d'utiliser finalement des espèces que nous avons à notre disposition de façon intelligente, à la fois pour la partie bio-énergie, la filière énergie, plantation à courte rotation, mais aussi pour tout ce qui est biodiversité puisque c'est spécifiquement dans le cadre du plan Maya.

Dans le programme 15.13 - prévention et protection air, eau, sol - les crédits sont regroupés en une seule allocation de base dont le montant augmente de plus de 11 % de façon à garantir le subventionnement des contrats de rivière, conformément aux critères fixés par l'arrêté du gouvernement du 13 octobre 2008.

Le programme 15.14 - police et contrôle - couvre les missions de police et de contrôle des anciennes DGA et DGRNE, désormais confiées au département du même nom au sein de la DGO3. Il y a une légère diminution des moyens dévolus à ce programme, qui ne portera nullement atteinte à l'exercice des missions de police et de contrôle relevant de mes compétences.

Pour ce qui concerne le patrimoine, sur le programme 16.21, les critères d'engagement et d'ordonnancement s'établissent respectivement à 38,738 millions d'euros et 38,625 millions d'euros.

En 2011, dans le cadre de l'accord de coopération entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'avais obtenu à l'arraché du gouvernement, de mes collègues, une enveloppe exceptionnelle de 2,8 millions d'euros pour la restauration du Théâtre de l'Émulation à Liège. Je n'ai même pas été invité à l'inauguration, c'est pour vous dire !

Il s'agissait bien sûr d'une opération non récurrente dont il faut faire abstraction pour mesurer l'évolution des crédits. Déduction faite de cette opération *one shot*, le budget que j'ai consacré à la restauration à la mise en valeur de notre patrimoine qui concerne les monuments, les sites archéologiques ou encore le patrimoine non classé, le petit patrimoine populaire wallon, est globalement stabilisé en moyens d'action. On peut aussi parler de la dotation à l'IPW qui permet également de financer les travaux. C'est près de 25 millions d'euros que la Wallonie investira dans les chantiers de restauration de mise en valeur du patrimoine dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons.

L'ensemble des éléments que je viens de vous citer sont évidemment extrêmement importants. Je termine avec encore quelques éléments sur le patrimoine. Comme vous le savez, j'ai réformé l'arrêté relatif au petit patrimoine wallon, notamment au travers d'une nouvelle dynamique d'appel à projets, le premier étant consacré aux lieux de mémoire inconnus en 2009 et 2010 fut un véritable succès. Ce premier appel a permis de mobiliser les communes, le monde associatif et les écoles autour de projets de restauration à vocation pédagogique. Fort de cette expérience, un deuxième appel à projets sera lancé en 2012.

La politique du patrimoine, pour rester en phase avec son temps, doit évoluer, elle doit être en relation avec d'autres acteurs que les acteurs traditionnels. Depuis 2009, j'ai donc voulu ouvrir ce débat pour décloisonner le patrimoine. J'espère que cela va permettre de l'appréhender différemment, de lui donner davantage de sens en accentuant sa dimension pédagogique, historique et transversale.

Mon objectif est également de renforcer la politique de maintenance et d'entretien du patrimoine. Entretenir, prévenir plutôt que guérir, ce sont les principes d'une politique patrimoniale raisonnée et responsable. Ces mesures préventives seront renforcées d'un nouvel arrêté subsides qui sera présenté au début de l'année prochaine.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Parlementaires. Je vous remercie pour votre extrême attention. Je pense avoir évoqué ici les différentes caractéristiques des propositions budgétaires qui vous sont soumises. J'ajouterai qu'à l'appui de cette présentation, vous trouverez dans l'exposé général du budget ainsi que dans les 300 pages du programme justificatif tous les compléments d'information utiles.

En définitive, le projet que je vous ai présenté est à la fois volontariste et met l'accent sur des objectifs en termes d'emploi, de développement économique, de développement durable. Il est aussi volontariste parce que se fixer des priorités, c'est faire preuve de sélectivité, c'est se donner les moyens de répondre aux différents défis tout en développant des politiques ciblées qui engagent bien sûr notre région dans le long terme.

J'ai voulu, là aussi, dans les choix qui ont été opérés, miser sur les investissements qui vont avoir des effets dans quelques années. Je pense notamment au réseau fluvial en particulier, c'est un choix. Il est toujours critiquable mais je ne doute pas qu'il le sera dans quelques instants.

Stimuler la croissance et protéger les emplois grâce à ces investissements, notamment, dans notre agriculture familiale, dans le réseau routier, dans le tissu socio-économique rural, tels sont les axes que j'ai défendus depuis le premier jour dans l'exercice de mes compétences et que je tenais à imprimer dans le budget 2012 pour aider la Wallonie à retrouver et à trouver encore le chemin de son développement et de sa prospérité.

Mme la Présidente. – J'invite la Cour des comptes, représentée par Mme Mercier pour ses observations.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mercier.

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, la Cour des comptes a examiné le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012.

En ce qui concerne les compétences de M. le Ministre, la cour a fait deux observations : l'une portant sur le dispositif budgétaire et l'autre sur le programme 11, division organique 15.

En ce qui concerne le dispositif, la cour constate que de nombreux articles du dispositif reconduit

d'année en année pour la plupart modifient les législations organiques.

La cour souligne une nouvelle fois que la pratique qui consiste à modifier une législation organique par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'est pas adéquate et que de telles modifications devraient s'opérer en vertu des procédures décrétales normales.

L'article 89 du dispositif budgétaire autorise le Gouvernement wallon à accorder la garantie de la Région wallonne aux emprunts contractés par les agriculteurs et les sociétés agricoles pour des investissements ou des fonds de roulement en agriculture et horticulture dans le cadre du Fonds d'Investissement Agricole et de l'Aide à l'investissement pour le développement en agriculture, pour un montant total de 99,1 millions d'euros en 2012.

Cet article fait encore référence au système d'aide à l'investissement pour le développement en agriculture (AIDA) mis en place dans le cadre du Programme wallon de développement rural 2007-2013.

La Cour des comptes fait cependant observer que ce système d'aides a été abrogé et remplacé par un nouveau système, à savoir les aides aux investissements dans le secteur agricole (ISA), entré en vigueur le 15 janvier 2009. Afin d'améliorer la clarté du budget, elle recommande dès lors de modifier cet article du dispositif en remplaçant les termes « aide à l'investissement pour le développement en agriculture » par « aides aux investissements dans le secteur agricole ».

En ce qui concerne la seconde observation, elle porte sur le programme 11 - Nature, forêt, chasse et pêche - Division organique 15 - Agriculture, ressources naturelles et environnement. L'observation porte sur l'allocation de base 43.02 « Subvention pour l'Office économique wallon du bois »

Cette nouvelle allocation de base prévoit des crédits à hauteur de 0,5 million d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement pour l'octroi d'une subvention à l'Office économique wallon du bois. Aucune autre précision n'est apportée quant à l'utilisation de ces montants dans le programme justificatif du ministre.

Pour rappel, la décision de créer cet office a été prise par le Gouvernement wallon le 19 juillet 2007. Ses missions principales sont la coordination de la politique de développement économique du secteur du bois, la veille économique, le conseil et l'avis, la promotion et la sensibilisation au développement économique du secteur, l'activation des moyens et des supports supranationaux et la valorisation économique des ressources forestières. Le 19 décembre 2008, le gouvernement a chargé l'Agence de stimulation économique de la mise en place de cet office. Celui-ci a finalement été constitué le 9 juin 2009 sous la forme d'une société anonyme.

La cour observe qu'une subvention de 0,25 million d'euros en faveur de l'office avait déjà fait l'objet d'un engagement sur une autre allocation de base en 2009. Ce crédit n'a cependant pas été ordonnancé en 2009 et a été reporté en 2010. Les retards de mise en œuvre effective de l'office n'ont finalement pas permis de liquider cette subvention, ce qui a entrainé l'annulation des crédits reportés.

D'après les informations dont la cour dispose, la nouvelle subvention envisagée par M. le Ministre concerne le fonctionnement général de l'office. Elle vise également à permettre le développement spécifique, au sein de celui-ci, d'une cellule d'appui à la petite propriété forestière privée. Il apparaît également que le gouvernement a déjà approuvé l'octroi d'une subvention de 0,3 million d'euros à l'Office économique wallon du bois. Cette subvention devrait être engagée avant la fin de l'année sur l'allocation de base 43.02 du programme 15.11 qui a fait l'objet d'une réallocation de crédit le 20 septembre 2011.

La note présentée au gouvernement précise qu'un contrat de gestion devra être conclu entre la cellule d'appui à la petite propriété forestière privée et le ministre en charge des forêts. Cette même note prévoit une augmentation régulière de la partie de la subvention octroyée à cette cellule d'appui devant atteindre 0,5 million d'euros en 2014. Par ailleurs, une subvention annuelle récurrente de 0,25 million d'euros serait allouée à l'office. Ce dernier serait également chargé de transmettre périodiquement un rapport d'activités relatif aux missions qui lui sont déléguées par le gouvernement. La note précise que les procédures de recrutement du personnel de l'office sont actuellement en cours et que celui-ci devrait être opérationnel à partir de l'année prochaine.

La cour relève enfin qu'un schéma de rapprochement des activités de l'office et de l'ASBL Ressources Naturelles Développement (anciennement Valbois) est à l'étude et qu'il devrait être présenté au gouvernement par le président de l'office pour la mi-2012. Ce schéma envisagera notamment l'organisation de l'intégration de l'office et de l'ASBL précitée en une seule structure au plus tard pour fin 2013.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Nous vous remercions également, Madame Mercier.

Monsieur le Ministre, voulez-vous répondre à Mme Mercier. Je propose aussi aux parlementaires de lui poser les questions éventuelles, Mme n'étant

pas nécessairement obligée de rester jusqu'au bout de nos travaux.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Effectivement, la cour fait observer que le système d'aides, notamment à l'investissement pour le développement en agriculture, AIDA, a été abrogé et remplacé par un nouveau système, à savoir les aides aux investissements dans le secteur agricole (ISA).

Afin d'améliorer la clarté du budget, la cour recommande d'adapter en conséquence l'article 89. Le toilettage du texte tel que souhaité par la cour sera réalisé à la faveur de l'ajustement du budget. C'est une première chose.

La Cour des comptes mentionne également la création d'allocations de base 43.02, la subvention pour l'Office économique du bois et retrace aussi les rétroactes de ce dossier depuis la décision de 2007.

La liste de la cour est essentiellement descriptive et n'appelle pas de commentaires particuliers. Comme indiqué dans la présentation du budget, le mode inscrit sur le budget 2012 en faveur de l'Office économique wallon du bois inclut l'aide à apporter aux petits propriétaires privés forestiers, il y a un élément complémentaire qui vient.

Je terminerai mon propos en vous remerciant chaleureusement puisque c'est aussi la dernière fois que j'ai le plaisir d'entendre vos analyses, critiques et remarques pertinentes.

Mme la Présidente. – Un parlementaire souhaite-t-il faire une remarque ou poser une question à la cour ?

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Merci, Madame la Présidente. On relèvera, et je suppose que la Cour des comptes l'a aussi lu puisqu'elle en parle, le dispositif des dépenses. Quand on l'analyse, on note que c'est rigoureusement identique à l'année passée, d'autant plus que, je ne sais pas si c'est une erreur ou une coquille, il n'y a pas de numéro aux articles. Est-ce normal ? Est-ce un oubli ou un copié-collé qui a raté ? Il n'y a jamais de numéro aux articles. Est-ce une erreur de frappe ? Ne faudrait-il pas la corriger pour la séance plénière ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En raison des délais d'impression des documents imposés par le Greffe du Parlement wallon, il a fallu communiquer le programme justificatif avant que le projet de décret ne soit définitivement bouclé, de sorte que nous n'avions pas encore la numérotation exacte des articles au moment d'envoyer les documents. C'est comme cela qu'on a préféré ne rien mentionner dans le programme justificatif, mais tous les articles qui sont là sont bien repris dans le décret budgétaire.

M. Binon (MR). – Mais est-on sûr que tous les articles se justifient, puisqu'ils ont été transmis avant le budget ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Dans le programme justificatif, vous avez une explication pour chacun des articles. Il y a un élément d'explication qui justifie le cavalier, il n'y a pas d'article nouveau dans le décret 2012 par rapport aux exercices antérieurs.

Mme la Présidente. – Avez-vous d'autres questions, Monsieur Binon ?

M. Dupriez (Écolo). – Par rapport à ce qui vient d'être dit, dans les articles relatifs aux dépenses, il y a un article 15.31.04 qui se trouve dans le tableau et qui ne se trouve pas dans les commentaires. En tout cas, je ne l'ai pas trouvé, c'est quelque chose qui doit être vérifié par rapport à la version définitive du décret.

Mme la Présidente. – Y a-t-il une réponse par rapport à cela ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Il est possible qu'il y ait une omission. En principe, tous les articles repris dans les tableaux sont ceux qui figurent dans le budget général des dépenses, c'est le seul qui fait foi. Ce sont les articles prévus dans le budget général des dépenses qui existent officiellement. Sil n'y a pas de commentaire dans le programme justificatif au regard de cet article, c'est une omission que l'on pourrait compléter à la faveur de l'ajustement.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Puis-je vous proposer de fonctionner de la manière suivante : nous allons ouvrir la discussion générale et organiser nos débats en trois sous-divisions, relativement aux divisions organiques : travaux publics, dont les routes et les voies hydrauliques ; l'agriculture avec la ruralité et le patrimoine.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – J'aurais quelques commentaires mais je ne serai pas très longue. Si on veut analyser un budget correctement, on doit pouvoir se prononcer sur les différents

programmes. M. Binon abordera tout ce qui concerne les travaux publics et le patrimoine. Pour ma part, je me concentrerai sur l'agriculture. J'aurai aussi peut-être quelques questions en matière de travaux publics.

J'aurai des questions assez pertinentes pour permettre la meilleure analyse du budget. Simplement, Monsieur le Ministre, je vous ai entendu par rapport à ce budget volontariste, dont les priorités étaient très sélectives. J'ai regardé le budget ce matin, avant de venir vers vous mais je me suis aussi replongée dans mon classeur de 2008 et je me suis rendue compte que je pourrais répéter chaque année la même chose. Quand je regarde les cavaliers budgétaires, il y a un manque de perspectives d'avenir et d'ambition.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Je me rends compte que vous allez dans la continuité. Je n'aurais pas spécialement souhaité de dépenses supérieures. Je suis consciente que nous nous trouvons dans des années bien spécifiques où l'on doit montrer beaucoup d'efforts, où l'Europe est derrière nous. On ne va donc pas vous demander des augmentations. On aurait pu agir de la sorte mais là n'est pas l'objectif. Notre volonté serait même plutôt de parfois limiter certaines dépenses ou de les réorienter. Ce sont parfois des priorités différentes. Dans le contexte budgétaire et économique où on se trouve, l'objectif n'est pas non plus de continuer à dépenser mais de regarder à ce qu'on fait et ce, à tous les niveaux de pouvoir, que ce soit le niveau de pouvoir communal, régional ou fédéral. En tant que bons gestionnaires, c'est une chose que nous pouvons défendre.

Par contre, et je le dis chaque année, quand je vois votre analyse relative aux différentes AB reprises dans les programmes justificatifs, force est de constater que l'on donne un chèque en blanc au ministre et ce, avec des montants incroyables ! Il est vrai qu'on a la possibilité, par le biais de questions écrites, de demander plus de précisions sur certaines allocations budgétaires, mais le débat sur le budget est aussi une occasion.

Si, un jour, l'un de vous se retrouve sur les bancs de l'opposition, il comprendra que c'est un chèque en blanc que l'on remet au ministre. Les éléments manquants sont légion, notamment pour ce qui concerne les comptes, ce qui est tout à fait différent à d'autres niveaux de pouvoir. Par une simple question écrite, on peut néanmoins demander plus de précisions. Ici, c'est quand même un peu flou mais c'est ainsi que cela fonctionne. Moi qui suis quelqu'un qui aime les chiffres, je préfère savoir ce qu'il reste comme montant, après avoir effectué toutes les dépenses.

Pour la SOFICO, vous avez parlé du contournement de Hannut et de la liaison jusque Tihange. Je voulais redire que, lorsqu'on a examiné ce décret sur les réseaux structurants, nous avions souhaité disposer d'un rapport de la SOFICO sur ce qui se fait. Ce sont quand même des sommes colossales. Il y a cinq-six ans, on avait une liste mais on ne savait pas ce qu'on faisait. Cinq-six mois après, on se demandait si le dossier avait bien évolué, s'il y avait bien eu les permis. J'aimerais qu'on ait un rapport de la SOFICO reprenant certains éléments, les budgets, pour voir ce qui est prévu mais aussi ce qui ne se fera pas, faute de permis.

Par rapport au dossier agricole, il y a une certaine stabilité quant au montant global mais on se rend compte que, dans certaines aides, les choses stagnent. Des montants sont prévus mais, de par mon expérience sur le terrain, on me dit que l'accès à AIDA est un peu difficile.

Voilà, en général, ce que je voulais dire, mais on reviendra sur les différents programmes justificatifs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Mon intervention est plus transversale aux trois secteurs, puisqu'elle concerne les dépenses de cabinet. On note une diminution de 16 000 euros, à savoir moins 0,5 %. Cela pose quand même question. Au 1er novembre 2011, on notait une diminution inférieure à 5,5 unités dans votre cabinet.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Alors que les ministres fédéraux se sont engagés - ce n'est pas à vous de le dire, et c'est beaucoup plus facile d'en parler parce que ce n'est pas vous qui profiterez du salaire de ministre - à diminuer leur salaire de 5 %, il est étonnant de constater que le salaire des ministres wallons restera inchangé, il sera même augmenté. Cet élément n'a pas manqué d'être relevé par la presse. Suite à cela, le ministre du budget a convenu qu'il serait préférable que les salaires des ministres wallons ne soient pas indexés. Ne faudrait-il pas davantage et proposer une diminution de 5 % ?

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Dans le budget, les moins 5 % ne sont pas prévus.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Deuxième chose, comment expliquez-vous qu'avec un nombre de collaborateurs inférieur à l'an dernier, le montant inscrit à l'AB relatif aux rémunérations soit néanmoins supérieur et au-delà de l'indexation prévue ?

Mme la Présidente. – Faisons le tour de table concernant les remarques générales. Ensuite, M. le Ministre répondra.

La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Je voudrais féliciter le ministre pour le projet de budget qu'il nous présente aujourd'hui. C'est un budget réaliste, difficile eu égard aux impératifs budgétaires qui vous avaient été fixés, Monsieur le Ministre, et à la situation économique que nous connaissons tous.

Vous avez dû opérer des choix, c'est courageux. C'est aussi ce qu'on attend d'un ministre. Vous avez pris vos responsabilités, je tiens à le souligner. Nous savons tous combien il est difficile d'opérer des choix, on le fait aussi dans nos communes. C'est toujours très délicat mais ici, on a pu voir que M. le Ministre a osé prendre ses responsabilités et qu'il a opéré des choix.

Pour ma part, je préfère un budget peut-être moins ambitieux que celui qu'on souhaiterait tous mais qui a toutes les chances de se réaliser, plutôt qu'un budget tape à l'œil alors qu'on sait très bien que les moyens ne suivront pas. Je souhaite vraiment féliciter M. le Ministre pour cela.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Nous sommes effectivement confrontés à une série de défis qui découlent, par exemple, de la crise actuelle que nous venons de traverser, et de la crise qui s'annonce, provoquant un ralentissement conjoncturel, pour utiliser un autre terme. La confection des budgets, que ce soit au niveau fédéral, régional ou à d'autres niveaux, s'avérera donc plus difficile et devra traduire les priorités qu'un gouvernement dans son entièreté se fixe.

Cela est nécessaire, d'une part, pour sortir de la crise économique, qui se traduit aussi par une crise de l'emploi mais, d'autre part, pour répondre à un ensemble d'autres défis tels que le manque de logements lié à l'évolution démographique, ou l'état des routes, ou encore l'avenir du secteur agricole qui va être confronté, dans quelques années, à une nouvelle politique agricole, entraînant de nouvelles orientations.

La question est de savoir si ce budget va, pour ce qui concerne vos compétences, traduire les réponses aux défis qui se présentent. Je constate avec une certaine satisfaction que les montants des budgets consacrés aux différents programmes restent plus ou moins identiques. Vous n'avez pas été la « victime » de mesures d'économies drastiques, ce qui permet d'avoir une certaine continuité dans la politique telle qu'elle est mise en place dans votre chef.

Une continuité, en faisant remarquer que certains budgets, lorsqu'ils sont augmentés — et cela correspond plus ou moins à l'indexation — ne permettent pas nécessairement de faire beaucoup de politiques nouvelles ou supplémentaires par rapport aux politiques telles qu'elles ont été menées dans les années antérieures.

La notion de continuité doit aussi se décliner à travers d'autres notions telles que l'équilibre entre les moyens d'action et les moyens de paiement. Quand l'équilibre est atteint, le risque est réduit de voir l'encours gonfler. Nous connaissons tous un peu la situation budgétaire globale au niveau de la Région wallonne, et particulièrement la problématique de la dette, l'encours n'étant pas à confondre avec la dette mais représentant quand même un engagement que la Région wallonne a pris et qu'elle va devoir honorer, sauf si les factures ne rentrent pas, ce qui est moins souvent le cas. La plupart du temps, puisque les factures rentrent, il va très probablement falloir respecter cet encours.

Je me réjouis donc particulièrement de cet équilibre entre les moyens d'action et les moyens de paiement parce que cela permet de ne pas gonfler le niveau de l'encours que nous avons.

Ceci étant dit, j'aurais aussi aimé connaître le bilan des activités mises en place, par exemple, pour le réseau structurant géré par la SOFICO. Quelle est la véritable efficacité de ce dispositif ? A-t-il pu atteindre l'ensemble de ses objectifs ? Est-ce que l'ensemble du programme tel qu'il a été communiqué au parlement a pu être concrétisé en 2011 ? De là découle la probabilité de voir la SOFICO concrétiser également ce qui s'annonce pour 2012.

Ce serait donc une espèce de « rapport moral » de la SOFICO. Idem pour le réseau structurant pour savoir si, avec les 85 millions - j'arrondis les chiffres - de l'année passée, on a pu effectivement réaliser l'entièreté du programme tel qu'il a été préparé par l'ensemble des directions territoriales pour le réseau dit secondaire.

Ce qui est vrai pour ce qui concerne le rapport moral m'intéresse également en matière de bilan des comptes. En effet, la traduction de la politique des années antérieures en bilan budgétaire est également intéressante pour savoir dans quelle mesure le budget 2012 pourra tenir la route, d'autant plus qu'en 2011 et les années précédentes, on a pu démontrer une efficacité sur le plan du budget. Ce que je regrette, comme toujours d'ailleurs, c'est que nous allons adopter un budget qui va consacrer un certain nombre de moyens tant pour le réseau structurant que pour le réseau secondaire. Je reprends l'exemple des routes. Sans connaître le détail du programme justificatif, c'est comme si une espèce de chèque en blanc allait être signé par le parlement en faveur du gouvernement. Maintenant, en étant suffisamment questionneur pendant cette année, vous avez transmis à un certain moment au parlement l'information concernant le programme 2011, c'était je crois tout juste après la rentrée parlementaire, soit aux 2/3 de l'année. Ce sera très

probablement à votre successeur que je devrai poser les mêmes questions pour connaître un peu plus le détail de ce qui est ou va être à l'ordre du jour.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Ce serait gentil, et cela me faciliterait pas mal le travail.

Il me reste une dernière question à développer. Elle concerne le budget des recettes et en particulier celui du Fonds des avaries. Vous aviez prévu, l'an passé, des recettes de l'ordre de 82 millions qui se décomposent - et j'arrondis les chiffres - de 62 millions de recettes liées à l'eurovignette et d'un peu plus de 12 millions liés à la redevance de voiries-gaz. Cette année, vous ne prévoyez pas 82 millions mais 69 millions, ce qui fait une différence de 13 millions que je vous demande évidemment de m'expliquer. Quelles sont les raisons qui expliquent cette différence en termes de recettes ? C'est ma première sous-question.

La deuxième sous-question : je lis le rapport de la Cour des comptes qui nous dit qu'un montant de 61 millions, et non pas un montant de 69 millions, peut être transféré vers la SOFICO sous forme de péage pour l'exploitation et l'entretien du réseau structurant. Un montant de 61 millions qui se décomposerait en 51,6 millions de recettes liées à l'eurovignette et 9,5 millions liés à la redevance voiries-gaz. Il y a donc une différence, sauf si j'ai mal compris, entre ce que la Cour des comptes estime que le fonds va pouvoir verser à la SOFICO et ce que je trouve dans le programme de la division organique 13 où vous inscrivez 69 millions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je vais faire bref parce que je pense en effet que, dans les programmes, on pourra davantage discuter. D'abord, comment ne pas m'associer aux félicitations, Monsieur le Ministre, d'avoir bouclé deux budgets en un mois ? C'est quand même un sacré défi. Et tous les deux étaient évidemment fort difficiles.

Je voudrais simplement dire que, par rapport à l'ensemble du budget et dans les différents programmes, ce qui va être intéressant, c'est de voir justement dans quelle mesure vous avez fait, en réalisant ce budget, ce que vous annoncez en termes de rigueur des choix. Il y a un budget qui forcément, dans le contexte actuel, ne peut pas être croissant, donc il y a des choix à faire, et il faut pouvoir les faire de façon volontariste, en identifiant les secteurs prioritaires. Cela, vous l'avez dit clairement en citant l'exemple de l'aide à l'agriculture, mais aussi assez systématiquement me semble-t-il, en voyant quelles sont les dépenses qui préparent le plus le futur, qui font en sorte que, demain, on ne paie pas plus qu'aujourd'hui dans certains secteurs. On a l'historique - on y reviendra - du réseau routier. On voit bien qu'en ne dépensant pas à certaines périodes, on finit par payer beaucoup plus cher. Quels sont aussi les choix qui s'inscrivent dans une logique de développement durable, concrètement, et pas seulement dans le discours ? Par rapport à cela, vous m'avez déjà en quelque sorte, rassuré, en répondant tout à l'heure à la question des évolutions qui paraissaient un peu contradictoires entre le discours et les chiffres sur voiries, d'une part, réseau fluvial, d'autre part. Et donc c'est rassurant de voir que l'évolution des budgets pour le réseau fluvial est meilleure que ce que j'avais pu repérer dans l'analyse du budget.

J'ai juste deux ou trois questions à ce stade, sur les recettes également.

J'ai la même question que M. Stoffels par rapport à l'évolution à la baisse du Fonds des avaries : qu'est-ce qui explique cette évolution à la baisse ?

D'autre part, c'est sans doute moins important du point de vue des montants, j'ai été frappé par une très forte fluctuation des recettes provenant de l'activité des barrages, dans les voies fluviales. Il y a des recettes qui sont là mais qui varient très fort alors qu'on pourrait imaginer être dans une période où, lentement, cette activité pourrait aller en croissant. Et également une réduction à la baisse, très significative me semble-t-il, pour ce qui concerne les permis de pêche et de chasse. Peut-être y a-t-il des explications à ces diminutions de recettes.

Par rapport à ce qui se trouve dans les généralités pour les dépenses, vous identifiez un programme CENTRICO, programme européen. Il est possible que cela m'ait échappé mais je ne l'ai pas repéré dans les programmes. En quoi consiste CENTRICO et qu'en est-il pour la Wallonie ?

Et alors, dans un des articles non numérotés des dépenses générales, il y a 88 millions destinés à garantir les emprunts réalisés par la SOFICO pour le contournement de Couvin. On reviendra sûrement encore en partie sur Couvin tout à l'heure, même si cela a déjà fait l'objet d'échanges. Pour quelle raison la région s'engage-t-elle avec 88 millions de garantie par rapport à des emprunts qui, au total, de nouveau, si on prend le plan financier global, doivent couvrir au minimum 178 millions ? Quelle est la logique par rapport à ce montant inscrit au budget 2012 ?

Voilà, pour les remarques générales. Pour le reste, j'y reviendrai dans les programmes successifs.

Mme la Présidente. – J'aimerais, si des parlementaires désirent encore intégrer des questions qui restent encore à l'ordre du jour dans le débat budgétaire, qu'ils le signalent afin d'éliminer le reste du programme au fur et à mesure.

La parole est à M. le Ministre pour ses réponses.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vais réagir globalement. Il n'y a pas encore eu de questions particulièrement pointues et précises à ce stade. Si ce n'est pour dire que, pour le Fonds des avaries, les 69 millions d'euros se décomposent en 51,6 millions d'euros qui sont liés à l'eurovignette, 9,5 millions à la redevance voiries-gaz et donc il y a des prévisions réalistes, *dixit* la Cour des comptes, par rapport au montant qui a été inscrit.

Concernant les demandes au niveau de la SOFICO, elles sont légitimes, je l'ai dit. Il y a eu tout à l'heure l'organisation. Maintenant, c'est important d'avoir une évaluation de ce qui a été fait et de ce qui est encore à faire pour voir si on est encore dans les « clous ». Je crois que chacun peut le voir sur le terrain mais au-delà de le voir sur le terrain, il faut évidemment pouvoir le vérifier quant à l'évolution de l'ensemble des travaux concernant le *Master* plan. Et je vais vous dire, c'est beaucoup plus clair qu'avant, c'est beaucoup plus vérifiable qu'avant puisque, auparavant, tout cela était éclaté, je le rappelle, entre 36 éléments, chaque district avait son mode de fonctionnement, *et caetera*. Aujourd'hui, on peut voir comment avancent les réseaux structurants et non-structurants et quels sont les liens entre les uns et les autres. Les choses seront parfaitement transparentes et vérifiables depuis la modification décrétale que vous avez votée en novembre 2009.

Donc, bien sûr, et avec plaisir et pourquoi pas début de l'année prochaine, organiser - en février/mars, lorsque la période hivernale sera derrière nous - un bilan de la situation, à la fois du réseau structurant et du réseau non-structurant. Si vous êtes capables d'attendre jusque là pour avoir les modifications et les évaluations - je dis cela en regardant mes collaborateurs - mais cela me semble être la chose la plus facile et la plus raisonnable en termes de bilan, et après que des billets vous aient été régulièrement envoyés, ce qui m'évitera d'avoir des questions et de devoir y répondre.

Voilà ce que je peux répondre dans un premier temps, Madame la Présidente.

Concernant les ministres et les cabinets ministériels, une décision a été prise la semaine dernière au gouvernement. M. le Ministre Antoine a dû l'exprimer au nom de l'ensemble du gouvernement dans sa commission. Les 5 % correspondent effectivement à la non-indexation sur la partie revenu ministériel. Il me paraît tout à fait normal de faire le même effort que ce qui a été réalisé au niveau fédéral. Mais l'explication est à donner par le ministre du budget au nom de l'ensemble du gouvernement. Je me limiterai donc à cela comme commentaire par rapport à cet élément là. Concernant les cabinets ministériels, il y a effectivement une réduction et il se fait qu'il y a aussi une différence parce qu'il y a plus de départs, du moins dans mon cas. Depuis quelques jours ou quelques semaines, en effet, certains partent vers d'autres horizons encore plus infernaux que ceux-là. Il y en a qui sont fous, d'autres encore plus fous qui veulent me suivre mais ceci est une situation toute provisoire.

Je rappelle aussi qu'il faut regarder le fait qu'il y a eu des transferts entre les différents cabinets et que la réduction qui avait été décidée par la majorité Olivier des moins 15 % est bien respectée, plus gel des crédits aux cabinets. Je rappelle qu'on est passé quand même, entre 2004 et aujourd'hui, à une réduction de 8 ministres, soit de 17 ministres à 9, même 8 au niveau de la région. Mais au total, il y a une réduction de 8 ministres, si on prend la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. C'est près de 50 %.

Voilà ce que je peux répondre par rapport à cela et croyez-bien que, dans l'utilisation des moyens qui sont dévolus, pour ma part, les seuls investissements que j'ai faits au niveau du cabinet, l'ont essentiellement été au niveau informatique et des différents éléments qui concernent l'apprentissage et la formation. Des excès chez moi, vous n'en trouverez pas. Il suffit de me voir vivre et fonctionner pour le comprendre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je pense qu'on avait bien compris qu'il y avait une diminution des dépenses dans les cabinets. La seule chose, juste pour la compréhension, c'est que malgré la diminution de personnel, l'AB relative aux rémunérations reste néanmoins en augmentation. Et ce n'était pas pour vous reprocher de ne pas diminuer, vous avez diminué de 5,5 équivalents temps plein. Mais on aurait donc dû voir cette AB diminuer puisqu'il y a moins de personnel.

M. Dispa, Premier Auditeur à la Cour des comptes. – En fait, dans le programme justificatif, vous avez une information sur le nombre de postes réellement occupés à la date de confection du programme justificatif, c'est-à-dire au mois de novembre 2011. Il y a effectivement un différentiel, le nombre de postes effectivement occupés étant inférieur au cadre théorique auquel a droit M. le Ministre. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'en 2012, le cadre ne sera pas complété. Donc, les crédits sont calculés en fonction du cadre théorique mais vous avez une information supplémentaire sur l'occupation de ce cadre à la date du mois de novembre 2011.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est bien ce que je disais, donc je travaille avec moins de personnes que ce qui est

prévu théoriquement. C'est pour cela que cela se retrouve de cette façon-là.

J'ajouterai juste encore un élément, Madame la Présidente, si vous le permettez, concernant la question de M. Stoffels relative à l'encours. Vous voyez l'évolution de la réduction de l'encours, en développement rural, par exemple, il est extraordinaire, depuis 2004. Il y a eu une réduction drastique de l'encours. Et il y a aussi, dans ce qui est présenté au niveau budgétaire justement, une adéquation beaucoup plus forte entre les moyens d'action et les moyens de paiement.

Allez vérifier dans tous les budgets, dans tous les départements. Vous avez mille fois raison. La réduction de l'encours au niveau du développement rural, nous l'avons opérée et de façon drastique. Au niveau des budgets, les uns après les autres nous avons essayé d'aligner MP et MA pour être le plus proche possible parce que, vous avez parfaitement raison, c'est une question de bonne gestion et de bonne gouvernance. Je crois qu'il faut continuer et que tout le monde doit aller dans le même sens.

(Réaction de M. Stoffels)

Oui, tout à fait, on nous a aidés cette fois-ci mais je l'ai déjà fait dans une période qui était plus facile puisque, depuis 2004, si vous ne prenez que le développement rural, j'aurais pu continuer à vivre et à faire vivre le truc de façon différente. Non, j'ai aligné les choses. C'est vrai que les moyens de paiement ont suivi puisqu'il y a eu la croissance budgétaire, comme je l'ai déjà exprimé tout à l'heure, de près de 6 millions d'euros. Nous sommes passés de 12 à 18 millions d'euros annuels. Les moyens de paiement ont donc été au rendez-vous mais, globalement, on a réduit de façon drastique l'encours dans les départements qui sont les miens, c'est une instruction que j'ai donnée en son temps à mon cabinet et aux administrations. Cela a été ramené aux objectifs que nous poursuivions. J"encourage l'ensemble des responsables politiques à faire la même chose, juste pour ne pas reporter les problèmes sur les suivants, d'avoir une situation la plus saine possible, la plus réelle possible par rapport à la réalité de notre propre budget et de la réalité financière tout simplement. Je suis donc mille fois d'accord avec ce que vous dites et je crois l'avoir largement démontré par les actions menées dans le cadre budgétaire.

M. Stoffels (PS). – Dans cette matière, je vous soutiens parfaitement et je vous demande d'ailleurs de dire un peu à vos collègues comment vous avez fait parce que l'encours global de la région augmente.

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, pouvons-nous considérer que vous avez répondu à l'ensemble des interventions générales, bien que M. Dupriez reste un peu sur sa faim ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je pense qu'il y avait deux questions de M. Dupriez sur CENTRICO. Un subside annuel de 100 000 euros s'est intégré dans les recettes électromécaniques de la SOFICO, me dit-on.

Deuxièmement, la garantie d'emprunt SOFICO est limitée au montant effectivement emprunté en 2012. Il est normal que la garantie d'emprunt corresponde à ce qui est prévu.

(Réaction de M. Dupriez)

Mme la Présidente. – Changement de programme. Nous nous relançons dans les questions relatives aux routes et voies hydrauliques, Division organique 13.13. La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Nous sommes dans le programme 13.02 - réseau routier, autoroutier - partie génie civil. Concernant l'entretien du réseau non-structurant à charge de la région, six AB ont été supprimées : ouvrages d'art, réseau, propreté, marquage, glissières et pistes cyclables, et ce, pour être fusionnées en une seule AB 14.01. Si bien que le budget de ce programme est simplifié à l'extrême et ne nous permet plus de connaître les crédits alloués à chacun de ces postes. C'est une perte considérable en termes de lisibilité et de transparence et il conviendrait de le détailler.

Dans la foulée, la nouvelle allocation relative à l'entretien du réseau non-structurant 14.01 est créditée de 24,5 millions d'euros, ce qui est inférieur à ce qui figurait dans le budget 2011, à savoir 25,7 millions d'euros. C'est une diminution de 1,2 million, soit de 5 %. Dans une moindre mesure, 4 000 euros pour l'AB 73.01 - réhabilitation, sécurisation, aménagement, équipement du réseau non-structurant.

Pouvez-vous nous indiquer les montants dévolus au sein de cette allocation en faveur de l'entretien des ouvrages d'art, du réseau, de la propreté, des marquages, de l'entretien, des glissières et des pistes cyclables ? Il est regrettable que ces postes qui en ont tant besoin fassent les frais de mesures d'économies, même s'il fallait en faire, et que l'on peut comprendre que, pour la souplesse des budgets, les rassembler est plus facile, on l'a bien compris. Pourrions-nous avoir des informations pour voir quelle est la fourchette que vous allez donner à telle ou telle matière ?

Sur les lieux les plus accidentogènes qui sont les priorités de votre action, peut-on disposer d'une liste des travaux urgents ?

En ce qui concerne le coût des études externes au SPW, qui passe de 2 millions à 550 000 euros, si notre lecture est bonne, précisons cependant que

l'encours n'est pas négligeable puisque les moyens de paiement sont pour 2012 de 800 000 euros alors que, pour 2013, il restera 250 000 euros. En période d'austérité, il serait assez mal venu de reproduire l'étude Arcadis, étude pour laquelle à ce jour le ministre a toujours refusé de nous donner le montant, même sur base d'une question écrite. Sur les conseils du ministre, nos administrateurs de la SOFICO ont posé clairement la question en conseil d'administration et par écrit au président du CA sans obtenir de réponse. Pourra-t-on connaître le coût de cette étude Arcadis pour se faire une idée ?

Dans les études externes, c'est plus précis et on sait que des études doivent être lancées pour la N5, entre autres la trémie et la liaison Blanche Borne-Ma Campagne. Je souhaiterais savoir si les moyens sont prévus pour ce projet. Vous avez parlé d'énormément de projets tout à l'heure. Ces projets sont-ils toujours à l'ordre du jour ? Au vu de la diminution des crédits aussi importants, aurez-vous les moyens de payer cette étude ?

En ce qui concerne les crédits destinés à couvrir les droits d'emphytéose portant sur les terrains et ouvrages d'art formant les lignes ferroviaires désaffectées qui sont ou seront incorporées dans le RAVeL, l'AB 12.04, sont multipliés par 3,5. En revanche, les budgets pour la construction, l'acquisition et l'aménagement du réseau de voies lentes, l'AB 73.05, diminue de 2 millions moins 30 %. Peut-on en savoir un peu plus sur les investissements qui paraissent contradictoires ? Il y a sûrement une explication.

En ce qui concerne les honoraires d'avocats et d'experts judiciaires à l'AB 12.11 pour le réseau non-structurant ; ils explosent, il y a une augmentation de 350 000 euros, soit 58 %. La question est de savoir si c'est l'état déplorable, mais qui s'améliore bien sûr, qui explique cette augmentation substantielle. Les plaintes sont-elles plus nombreuses qu'auparavant ? Quelles actions le ministre a-t-il entreprises pour améliorer le suivi de ces dossiers ?

Les crédits pour les indemnités versées à des tiers suite à l'engagement de la responsabilité de la Région wallonne, AB34.02, sont inchangés. En 2011, combien de réclamations ont-elles été introduites par des usagers de la route qui estiment avoir subi des dommages en raison de la piètre qualité du réseau routier ? Quels types de routes sont principalement concernées ? Quelles suites ont été accordées à ces réclamations ? Des réparations d'ordre financier ont-elles été accordées et pour quel montant ? Combien de dossiers sont aujourd'hui en attente ?

Les crédits de la nouvelle AB 51.01 sont destinés à octroyer une subvention d'investissements à la SOFICO en vue de financer les travaux du contournement de Couvin, vous en avez parlé tout à l'heure, ainsi que de celui de Hannut. Qu'en est-il pour le contournement routier d'Enghien ? C'est ma collègue Mme Pary-Mille qui souhaite connaître cette information. Comment comptez-vous travailler sur ces dossiers en 2012 ? Des crédits sont-ils prévus, de quel ordre et dans quelle allocation se trouve-t-on ?

Deux allocations concernent la sécurité routière, les AB 34.05 et 41.01. Selon qu'elles s'adressent au secteur non public ou public, la première est alimentée à concurrence de 350 000 euros, la seconde est à zéro. Vers quelles associations ces subventions vont-elles aller ? Est-ce le Conseil supérieur de la sécurité routière qui étudiera les demandes et décidera de l'octroi ? Pourquoi n'est-il rien prévu pour la sensibilisation à partir des pouvoirs publics ?

Les subventions à des organismes belges ou étrangers - AB 33.02 - augmentent de 3 000 euros. Cette augmentation est-elle utile ? Qu'est-ce qui la justifie ?

Une nouvelle AB 63.09 portant sur les subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficie du concours du FEDER et n'est pas alimentée. Pour quelles raisons ? Cela peut-il évoluer en cours d'année ?

L'AB 73.03 contient des crédits à hauteur de 6,3 millions destinés aux investissements complémentaires des projets cofinancés par l'Union européenne. De quels projets s'agit-il ? Les montants consacrés à la rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art sont en constante diminution. De 12 millions d'euros en 2010, ils sont passés à 5,8 en 2011 et, pour 2012, ils ne représentent plus que 4,5 millions d'euros, soit une diminution de 22 % pour cette année et de 37,5 % sur les deux dernières années. N'est-il pas imprudent de raboter sans cesse cette allocation ? Certains ouvrages d'art sont dans un état pitoyable et nécessitent des travaux urgents, c'est une question de sécurité.

Dans le programme 13.03 - réseau routier, autoroutier partie électromécanique -, lors de l'élaboration du budget 2011, ce programme avait connu une importante baisse de moyens, de l'ordre de 23 027 000 euros. À nouveau, les moyens pour ce programme diminuent de 4,145 millions, soit 13 %. Heureusement, les frais de documentation, séminaires et études sont, comme pour les programmes précédents, diminués respectivement de moitié et de 40 %. Plus aucun budget n'est inscrit pour le développement d'applications informatiques spécifiques au département. À nouveau, les dépenses énergétiques sur le réseau non-structurant diminuent d'un million d'euros, cela mériterait quelques explications. De plus, à l'époque de l'examen du budget 2011, les députés avaient vivement fait remarquer la suppression des AB relatives à l'éclairage des passages pour piétons et à la mise en lumière des ponts. À l'examen de ce

budget, nous éprouvons toujours cette même impression que les crédits dévolus à ces postes ne sont guère alimentés. Qu'en est-il ?

Au programme 14.11 - Voies hydrauliques, partie génie civil -, en remarque générale, comme pour le programme 13.02, il conviendrait de demander le budget du Fonds du trafic et des avaries. On en avait parlé tout à l'heure. Globalement, ce programme diminue de 1,299 million, soit 2 %.

Une nouvelle AB 51.18 est créée, créditée à hauteur de 90 000 euros. Elle est destinée à couvrir l'intervention de la région dans la couverture des emprunts consentis par l'intermédiaire de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, en vue de la mise en œuvre du Trilogiport.

Comme pour les deux programmes précédents, l'AB relative aux séminaires, colloques, missions, *et cætera*, est en diminution de 30 %. En revanche, le crédit attribué aux études est à l'identique. Précisions à ce sujet qu'il s'agit essentiellement d'études dans le domaine de l'hydrologie en liaison avec le plan PLUIES. Deux AB, les AB 12.04 et 14.03, sont relatives à l'entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances. Elles diffèrent légèrement. La première porte sur les dépenses payables par l'avance des fonds relatifs à l'achat de biens consommables pour chantiers, des ateliers à la réparation du matériel, à la maintenance des bâtiments et connaît une augmentation de 160 000 euros, soit 8 %, alors que la seconde, qui concerne les opérations récurrentes d'entretien des ouvrages, des ponts, de curages, de dragage courant, *et cætera*, diminue fortement. Elle passe de 10,130 millions à 6,357 millions, soit une diminution de 3,773 millions, c'est-à-dire 37 %.

À ce sujet, il convient de rappeler que, lors de l'ajustement du budget 2011, sept millions d'euros avaient été retirés de cette allocation pour être affectés à une autre division organique. Lors de l'analyse du budget 2011 et de son ajustement, nous avions soulevé ce qui nous apparaissait comme des crédits insuffisants. Le budget 2012 ne renforce aucunement cette allocation ; au contraire, il l'affaiblit davantage. Il semblerait pourtant que de nombreuses difficultés existent du fait du manque de moyens et que, de réallocation en réallocation, le département tente de limiter les dégâts, notamment les intérêts de retard à l'égard des entrepreneurs.

Ne faudrait-il pas investir davantage dans l'AB 14.03 ? Les crédits qui lui sont affectés ne semblent pas suffisants à l'heure actuelle. Êtes-vous au courant des difficultés présentes actuellement ? Pourquoi cette allocation est-elle encore en diminution ?

Alors que les honoraires d'avocats diminuent sensiblement, les indemnités versées à des tiers, découlant de l'engagement de la responsabilité de la région augmentent de 50 %. Peut-on avoir quelques explications ? De même, est-il utile d'affecter 7 000 euros pour des subventions à des organismes belges ou étrangers - l'AB 33.02 - alors que le budget 2011 n'en prévoyait aucune ?

On peut se réjouir des nouveaux moyens une fois de plus octroyés pour la rénovation et pour la réhabilitation des ponts à l'AB 73.01, qui passe de 4,125 millions à 4,809 millions, sans que cela ne se fasse, cette fois, au détriment de la rénovation et de la réhabilitation des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances, dont les crédits augmentent de 900 000 euros.

Les travaux prioritaires porteront, en 2012, sur le pont rue de l'Industrie à Archies Stambruges et sur le remplacement du pont de Luttre. Quels sont les autres ponts qui mériteraient des travaux importants ?

L'AB 73.04 - Sécurisation, aménagements et équipements réalisés dans les barrages, réservoirs, adduction et bassins réservoirs - enregistre une diminution importante de ses engagements, à savoir de 50 %. Quelle justification apportez-vous à cette réduction de moyens ?

Au programme 14.12 - Voies hydrauliques, parties électromécaniques -, les engagements pour ce programme sont en diminution de 1,493 million, soit moins 8 %. À nouveau, les crédits pour les documentations, colloques et séminaires sont en diminution sensible, de près de 50 %. D'autre part, comme pour le budget 2011, si la baisse des dépenses énergétiques est plutôt une bonne chose, il faut espérer qu'elle ne constitue pas une entrave au bon fonctionnement et ne mette en danger les usagers et les infrastructures.

Je vous remercie. Si la majorité est convaincue, Monsieur le Ministre, elle ne pose pas de question, et voilà.

Mme la Présidente. – Vous concluez trop vite, Monsieur Binon.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Je ne vais pas répéter les questions posées par mon excellent collègue. J'avais entre autres pointé ces deux modifications très étonnantes : une sur les loyers payés à la SNCB par rapport au RAVeL dont les dépenses d'investissements ont diminué par ailleurs, et le 12.11, sur les honoraires d'avocats. Il serait intéressant de savoir les raisons de ces changements.

Plus fondamentalement, nous évoquions, lors de la discussion générale et de ma question orale, cette

inquiétude par rapport à l'ampleur des besoins financiers liés au travail que doit faire la SOFICO. Vous avez eu une réponse rassurante, tout à l'heure. Plusieurs personnes ont évoqué l'utilité d'avoir les documents que vous nous annoncez. Nous verrons ce qu'il en est dans la durée mais il est clair que nous sommes face à un enjeu considérable. Nous savons qu'il s'agit d'un des chantiers prioritaires de cette législature, qui est de récupérer une partie de notre surendettement en matière d'entretien du réseau routier.

Nous avons encore beaucoup d'ouvrage devant nous et il faudra voir si, financièrement, cela peut suivre. Face à ces préoccupations, il y a donc une inquiétude : a-t-on les moyens de faire ce qui est indispensable ? Par ailleurs, nous devons poursuivre cette volonté de développer une mobilité durable et d'investir dans d'autres moyens de mobilité. On sait que le transfert modal ne se fait jamais quand on investit de façon égale dans tous les moyens de transport.

Si, par exemple, on continue à augmenter la capacité de notre réseau routier alors que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, il est le plus dense du monde, on ne facilitera pas un transfert modal vers d'autres moyens de transport. En l'augmentant de la sorte - et sans remettre en cause la pertinence des investissements dans les sept ou huit contournements évoqués -, nous nous bornerons à augmenter la capacité d'accueil du réseau routier au détriment d'une autre mobilité. Vous avez eu une information intéressante par rapport à l'augmentation des investissements sur les voies fluviales, cela me paraît important.

Par rapport à cela, il y a aussi la question des pistes cyclables, de la mobilité douce. Cela m'amène à cette interrogation par rapport au réseau non-structurant, où le regroupement de l'ensemble des articles en un seul article pose question. D'une part, j'ai fait le calcul et constaté une légère diminution, alors qu'on sait que les besoins sont énormes et plutôt croissants. C'est aussi une question par rapport aux moyens nécessaires pour réaliser nos objectifs. Cela va rendre plus difficile notre capacité à suivre les investissements dans les ouvrages d'art. On en a parlé les deux années précédentes, c'est là un enjeu particulier. Dans quelles mesures pourra-t-on continuer à assurer ces entretiens, dont certains sont attendus depuis des années ?

En outre, il faudra aussi pouvoir suivre en ce qui concerne spécifiquement la mobilité cyclable, sachant que les derniers chiffres du compte 2010, pour ce qui est de l'entretien des pistes cyclables régionales, faisaient passer le montant dépensé de 1,600 million à 584 000 euros. Qu'en sera-t-il pour 2012 ? Pourra-t-on le voir pour s'assurer que, malgré tout, il y a un maintien, ou plutôt un renforcement, de l'investissement régional dans cette mobilité cyclable ?

Dans les motifs de réjouissance — je l'avais déjà dit l'année passée et c'est encore plus le cas cette année-ci -, il y a l'investissement dans la sécurité routière, et notamment la sensibilisation. Je ne sais pas si cela vous a marqué mais, il y a quelques semaines, il y avait une excellente carte blanche de Vincent de Coorebyter sur le sujet. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, on finisse par laisser penser aux gens que la sécurité routière réside essentiellement dans l'infrastructure, et négliger alors l'influence du comportement. Il est donc important de pouvoir investir dans la sensibilisation des modifications de comportement. J'ai vu aussi quelque part que vous envisagiez d'augmenter l'achat de radars, y compris pour les installer sur le réseau communal.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Alors, il y a une erreur dans un des documents sur l'exposé général qui nous avait été transmis.

Par rapport au réseau structurant, quand on fait la somme de tous les articles qui ont été fusionnés, on constate une légère réduction mais quand on passe au programme « installations électromécaniques », on a encore des diminutions relatives au budget d'exploitation, d'entretien. C'est donc une grosse surprise. En matière de voiries, de voies navigables et hydrauliques, on note une diminution des crédits pour les dépenses énergétiques. M. Binon s'en réjouit. Moi, je m'interroge surtout sur la crédibilité d'une telle diminution. Est-il réaliste d'imaginer qu'en 2012, le prix de l'énergie va diminuer ? À moins qu'on ait fait de gros investissements en matière d'économie d'énergie, ce qui serait alors réjouissant, je ne m'explique pas la diminution annoncée.

Pour les voies hydrauliques, on a déjà parlé du Fonds des avaries. À l'analyse du budget, je me disais qu'au-delà d'investissements importants ou de réhabilitations fortes par rapport à tout ce qui est entretien et fonctionnement, cela semblait être un ensemble de crédits qui avaient tendance à diminuer. Maintenant, il serait intéressant de voir le mécanisme par lequel le nouveau fonds créé va pouvoir suppléer à ces diminutions de crédits.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, j'observe que, dans les quatre divisions organiques, les deux qui concernent les routes et bâtiments et les deux qui concernent les voies hydrauliques — nous en avons une où les moyens d'action dépassent de façon très légère les moyens de paiement, à savoir le génie civil pour les routes et bâtiments, c'est 1,6 million par rapport à un total de 289 millions. Cela reste raisonnable.

Vous avez également pu augmenter de plus ou moins six millions le budget par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de 1,9 % en termes de chiffres relatifs. L'argent que vous avez dégagé pour investir dans la partie génie civil, routes et bâtiments, vous l'avez trouvé dans les autres trois programmes, à savoir le programme électromécanique, vous avez diminué d'environ quatre millions, soit, comparé au budget total de 13-14 %. Vous diminuez ainsi les moyens d'action de 31,5 à 27,3 millions pour la partie électromécanique du chapitre des routes et autoroutes. Je note toutefois avec satisfaction que les moyens de paiement restent quand même supérieurs aux moyens d'action.

Pour ce qui concerne les voies hydrauliques et la partie génie civil, on diminue de plus ou moins 2 % par rapport au budget de l'année passée. Les moyens d'action passent de 56 millions à 54,9 millions. Encore une fois, les moyens de paiement restent supérieurs et la même chose est vraie pour la partie électromécanique concernant le programme de la mobilité et voies hydrauliques. Ceci est quand même assez important, quand on s'imagine que l'ensemble des dépenses qui sont inscrites dans les différents programmes servent à financer plusieurs choses.

Parlons par exemple de l'énergie électrique. Il est fort probable que, l'an prochain, elle coûtera plus cher que l'an passé. Cela veut dire que vous allez, soit, pour prendre l'exemple de l'éclairage autoroutier, jouer sur le temps d'éclairage, soit remplacer les lampes par des lampes économiques. Si vous n'optez pas pour une telle solution, comment faites-vous pour diminuer le coût de l'énergie comme les inscriptions budgétaires le traduisent ?

Deuxièmement, dans bon nombre de programmes ou d'allocations budgétaires, on évoque des marchés publics, ce qui implique pour partie de l'achat de matériel et pour partie du financement de salaires. À ce que je sais, les salaires vont également être indexés et être revus à la hausse, ce qui aura pour effet qu'avec la même somme qu'en 2011, vous pourrez effectuer moins de travaux en 2012 que vous auriez pu le faire en 2011 et ce, au vu de l'augmentation du coût des salaires et des produits à base de pétrole.

Je rappelle que le prix du bitume, par exemple, connaît une évolution parallèle à celui du pétrole. Dès lors, comment ferez-vous avec un budget identique pour réaliser au moins le même nombre de kilomètres qu'en 2011 ? C'est une des premières questions.

La deuxième question concerne la partie « génie civil » ou le programme des routes et des bâtiments qui porte sur un montant total en moyens d'action de 290 millions d'euros, avec à peu près 152 millions qui vont être dédicacés à la SOFICO, donc au réseau structurant.

Avec le reste, il faudra financer l'entièreté du réseau non-structurant en sachant que, sur les 7 000 kilomètres dont dispose la Région wallonne, il y a à peu près 1 800 kilomètres de réseau structurant tandis que la grosse partie du réseau fait partie du réseau non-structurant.

Je suis conscient que la remise en état d'un kilomètre d'autoroute coûte beaucoup plus cher qu'un kilomètre de voirie régionale. Cependant, cette différence de coût justifie-t-elle que pratiquement la moitié du budget « génie civil » soit dédicacé au réseau structurant tandis que l'autre moitié doit couvrir l'entièreté des dépenses, en ce compris l'entretien ordinaire, la sécurisation, les achats, les expropriations, *et cætera* ?

Il y a de quoi se poser des questions lorsqu'on s'aperçoit que, dans certaines sous-régions, le réseau secondaire se dégrade probablement plus vite que notre capacité de remise en état. Il va falloir organiser une course contre la montre pour éviter que, dans une dizaine ou une quinzaine d'années, on doive carrément déclasser un ensemble de routes.

Troisièmement, pour ce qui concerne l'entretien extraordinaire, la réhabilitation, la sécurisation, l'aménagement, l'équipement du réseau routier et non-structurant, abordant ce sujet tout à l'heure, vous nous avez signalé qu'il n'y aurait pas de difficulté pour mettre à notre disposition un tableau explicatif relatif aux justifications des dépenses, direction par direction. Je profite tout simplement de l'occasion pour reposer cette question.

Il en est de même en ce qui concerne le programme particulier qui est cofinancé par l'UE. De quels travaux s'agit-il ? Quelles sont les routes cofinancées par l'UE, à l'exception de celles qui sont financées par la BEI ? Pour rappel, la BEI s'occupe de prêts alors qu'ici, on parle de cofinancement, à savoir un montant que l'UE va verser à la Région wallonne et qu'on ne devra pas lui rembourser. Quel est donc le projet routier que l'UE accepte de prendre à sa charge ?

Vous avez regroupé certaines allocations budgétaires, notamment celles qui concernent l'entretien ordinaire. On peut approuver cette démarche car cela permet une meilleure souplesse pour gérer les différents montants. D'un autre côté, en tant que parlementaire, on peut déplorer cette attitude car elle diminue notre capacité à contrôler l'utilisation des différents budgets.

Il y a, par contre, un chapitre innovant que je trouve particulièrement intéressant, à savoir l'allocation budgétaire 51.01.11, qui prévoit une subvention en capital à la SOFICO de l'ordre de 11 millions pour financer le contournement de Couvin.

Ce contournement fait partie du réseau structurant et constitue, en quelque sorte, un de ses chaînons manquant. Ainsi, il me semble que cet exemple servira de base d'inspiration à d'autres. En effet, il y a d'autres parties manquantes du réseau structurant et, s'inspirant de ce modèle de financement, ils pourraient solliciter de votre part, ou de la part de votre successeur, la reconduction d'un tel modèle pour ces autres tronçons. Je prends, à titre d'exemple, la E421 qui relie le Grand-Duché.

C'est une question fort intéressante qui peut servir d'exemple pour financer d'autres tronçons par le biais de la notion de réseau structurant.

En ce qui concerne la rénovation et la réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non-structurant, je note une diminution de 1,3 million d'euros. Je suppose qu'il y a une explication à cette diminution qui doit très probablement tenir à l'état initial dans lequel se trouvaient les ouvrages d'art.

Il reste une autre question que je souhaitais vous poser, concernant l'encours. Lorsque je parcours les différentes allocations budgétaires, je m'aperçois que l'encours est parfois nettement supérieur aux moyens d'action qui vont être engagés sur base de l'année 2011. Il en est de même pour les moyens de paiement. Cela signifie que nous aurons besoin de plusieurs années successives en moyens de paiement - interdisant de nouvelles politiques -, pour apurer l'encours.

Si j'approuve votre volonté de mettre en équilibre les moyens d'action et les moyens de paiement, ce qui permet de ne pas gonfler l'encours, reste à savoir de quelle manière et sur quels termes on pourra réduire l'encours et continuer ce que vous avez entamé comme politique en la matière.

Pour ce qui concerne le réseau des voiries qui doivent être construites, aménagées, entretenues, je serais particulièrement intéressé de connaître le programme un peu plus en détails.

Voilà les quelques questions que je souhaitais poser, sur un ton très diplomatique, en ce qui concerne les travaux publics.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Merci, Madame la Présidente. Je ne serai pas très longue car, après MM. Binon et Stoffels, il ne me reste plus grand chose à dire, d'autant plus que les mouvements financiers par rapport à 2011 ne sont pas particulièrement significatifs concernant le programme « réseau routier et autoroutier ». Je pense qu'on est dans le même ordre d'idées.

Tout comme mes collègues, je voudrais avoir des explications concernant l'AB 33.02 - Subventions à des organismes belges ou étrangers. En quoi cela consiste-t-il exactement ? Quels sont les types d'organismes subsidiés ? Quels sont les types de projets qui rentrent dans son champ d'application ?

Même question pour l'AB 73.03 - Programme particulier cofinancé par l'UE. Cette AB passe de 0 à 6 300 milliers d'euros en moyens d'action et de 0 à 3 800 milliers d'euros en moyens de paiement. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me donner des exemples de projets développés via cette allocation budgétaire ?

Je m'interroge aussi sur les frais d'honoraires d'avocats, à savoir les AB 12.10 et 34.02. Si on peut se réjouir de voir les frais d'honoraires diminuer, le doublement de l'allocation relative aux indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la région est préoccupant. N'est-ce pas un peu paradoxal alors que ces deux allocations vont souvent de pair ? Le budget de 2012 concerne peut-être des condamnations précédentes qu'il faudra payer en 2012. M. le Ministre peut-il nous donner des précisions sur ce sujet ?

Concernant l'AB 51.18 relative à la couverture d'emprunt de la région en vue de la mise en œuvre du Trilogiport, le moment est peut-être venu de faire le point sur l'évolution de ce dossier. Je m'interroge aussi concernant la diminution des dépenses énergétiques alors que, comme on l'a souligné, on doit s'attendre à des augmentations dans ce secteur. Comment peut-on faire des économies à partir de ce moment-là ?

Mme la Présidente. – Nous allons suspendre la séance quelques minutes pour permettre à M. le Ministre de préparer sa réponse.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 18 heures et 24 minutes.

- La séance est reprise à 18 heures 53 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

M. le Ministre va répondre à la salve de questions qui concernaient la division des routes et des voies hydrauliques.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On va commencer par M. Binon.

C'est une question qui a été posée par plusieurs parlementaires sur la supression de six AB et la fusion en une seule.

L'efficience de cette réunification permet une diminution du budget à service constant. On perdra moins de crédits en non-consommation par ce biais-là.

J'en viens au coût des études externes qui augmente. Pour rappel, l'étude Arcadis a été payée pleinement par la SOFICO. D'après l'information qui m'a été donnée, c'est environ 800 000 euros. Si vous prenez l'exemple du tram de Liège, je crois que ce sont plusieurs millions d'euros. Ici, c'est pour l'ensemble du réseau routier, donc cela ne me paraît pas excessif.

Cela ne concerne pas les études techniques pour les projets repris à l'AB 73.01 en investissements routiers.

Concernant l'AB 12.04.73.05 - les loyers à la SNCB -, c'est aussi une question de M. Dupriez et d'autres. Il y a plus de baux suite à l'extension du réseau RAVeL. C'est en fonction de cela qu'il y a une augmentation de ces coûts.

On a donc remis des RAVeL en fonction des consommations. Je l'avais déjà dit aussi en fonction des consommations 2011.

Concernant les avocats et les experts judiciaires, c'est une réponse assez simple : les plaintes sont plus nombreuses. On a effectivement augmenté ce poste-là, puisque la région doit se défendre face aux plaintes déposées pour dégradation des véhicules. Je suppose que c'est de cela qu'il s'agit.

Concernant les différents crédits inchangés, combien de réclamations en 2011, quels coûts, combien de demandes en attente ? Il n'y a pas de dossier en attente du point de vue budgétaire. Trois cents réclamations en 2011, me dit-on.

Au sujet de Couvin, j'ai répondu longuement à M. Borsus tout à l'heure. Onze millions d'euros ont été réservés. Il y a aussi tous les crédits classiques qui sont prévus, pour Hannut notamment, pour Enghien et pour d'autres choses à l'intérieur des investissements du réseau non-structurant.

Concernant la sécurité routière, il y aura des réallocations en fonction de projets, c'est la 34.05. Ce sont des montants qui ne sont pas excessifs, à savoir 350 000 euros. J'avais mis 100 000 euros, puis 350 000. En fonction de ce qui arrivera, on mettra d'autres éléments.

En ce qui concerne les 25 % de cofinancement européen, quels projets sont concernés ? Il y a notamment Seraing, Liège et le quartier TGV. Il y a Châtelet, Marche, Mons, Soignies. Il y a Mouscron, Binche, ceux-ci en moyens de paiement. Voilà l'essentiel mais on peut vous remettre une liste qui sera ajoutée dans ce qui sera donné dans les explications, dans les justifications.

J'en viens à la 73.07, la diminution des crédits pour les ponts du réseau non-structurant, c'est aussi une question de M. Stoffels. La priorité a été donnée au niveau du réseau structurant. On a d'abord mis les moyens à cet endroit-là. Vous savez qu'il y a eu beaucoup de transferts, puisque c'est la première fois, finalement, qu'on peut comparer les choses de façon plus claire d'un budget à l'autre. En effet, entre l'année 2009 et l'année 2010, c'était plus compliqué de par l'explosion ou le regroupement des différentes AB.

Concernant le développement informatique, on cherche toujours la réponse parce que je n'ai pas de réponse précise. En fait, il n'y a plus que des moyens de paiement pour cette AB-là, puisque les projets informatiques ont été repris au niveau global.

Le budget du Fonds du trafic et des avaries : les dépenses et recettes sont détaillées dans le décret budgétaire. Il faut voir à l'article 48.

Ce sont des budgets réalistes et confectionnés en fonction des recettes constatées au cours des exercices antérieurs. La diminution des crédits pour colloques, séminaires et autres missions se justifie donc pleinement. Je confirme que je suis de plus en plus sévère et que j'ai donné toute une série d'instructions à cet égard. Participer à des colloques est positif mais il y avait une consommation un peu excessive à mon goût. J'ai donc demandé des justifications systématiques par rapport aux projets, colloques, missions et séminaires. On voit que j'ai remis de l'ordre au niveau de la consommation. C'est tout, ce n'est pas autre chose.

Vous m'avez posé une question concernant les diminutions des dépenses énergétiques. C'est une question importante. Cette diminution s'explique par la conclusion d'un meilleur marché, grâce auquel nous avons obtenu des prix plus compétitifs. Cette diminution s'est réalisée dans le cadre du renouvellement des contrats. Le fait que nous ayons obtenu de meilleurs prix justifie donc cette diminution des coûts de l'énergie. C'est aussi simple que cela. On ne va pas diminuer la lumière. Il n'empêche qu'on peut encore faire mieux en termes d'utilisation de l'énergie mais, au-delà de cela, on a obtenu des prix plus intéressants qu'auparavant. Tant mieux, on ne peut que s'en réjouir.

Pour M. Stoffels, concernant les projets financés par les fonds européens, il s'agit des projets suivants :

- la traversée de Seraing ;
- le projet Ans en cours ;
- le quartier de la gare de Liège ;
- le boulevard urbain de Marche ;
- le contournement de Soignies ;
- le contournement de Binche.

Ce sont des exemples de projets, mais on peut vous en donner une liste exhaustive.

Concernant le regroupement des dépenses relatives à l'entretien ordinaire dans une seule allocation budgétaire, j'y ai déjà répondu. Nos priorités porteront sur les baux qui concernent le marquage, l'entretien des pistes cyclables, ou encore les baux de revêtement. On regroupe ces éléments dans un seul bail, avec une seule entreprise qui a l'obligation de répondre à l'ensemble des exigences. Il y aura donc beaucoup moins d'interlocuteurs qu'auparavant, ce qui impliquera une plus forte responsabilité de chacun d'entre eux. Auparavant, nous étions parfois confrontés à des difficultés et chacun rejetait la faute sur l'autre. À partir du moment où c'est le même entrepreneur qui réalise l'ensemble des travaux, il est plus difficile de rejeter la faute sur quelqu'un d'autre.

La subvention de 11 millions d'euros pour la SOFICO comprend la N62, qui sera intégrée dans le réseau SOFICO.

Concernant la diminution du budget électromécanique, elle concerne un cavalier qui permet d'opérer des transferts entre les programmes de travaux publics. La diminution énergétique, j'en ai déjà parlé.

Pour ce qui est de la diminution des ouvrages d'art du réseau non-structurant, j'en ai parlé aussi, la priorité sera donnée au réseau structurant. Il peut néanmoins y avoir des réallocations en fonction de la consommation hivernale. Nous verrons.

La liste des investissements du réseau non-structurant n'est, à l'heure actuelle, pas totalement fiable. Je la donnerai dès que je connaîtrai l'ensemble des reports de 2011 vers 2012. Les ingénieurs travaillent actuellement à cette question. Dès que j'aurai l'ensemble des informations, je vous les donnerai immédiatement. Je n'ai rien à cacher, il n'y a rien de secret. Cependant, ne disposant pas encore de l'information, je ne peux pas vous la donner. Pour l'instant, la priorité est ailleurs, même si c'est évidemment important.

J'en viens aux questions de Mme Servaes. La subvention aux organismes belges et étrangers concerne l'Institut belge de normalisation des chemins du rail et l'Association internationale permanente du congrès de la route. Le montant égale 43 000 euros.

Les frais d'avocats sont calculés en fonction des dépenses constatées en 2011, j'en ai parlé.

Concernant les indemnités à des tiers, il faut prendre en compte les plaintes des bateliers.

La couverture d'emprunt pour « Trilogiport » correspond à du financement alternatif. Ces dépenses sont donc réparties entre plusieurs ministres. Un montant de 90 000 euros est repris dans mes compétences mais il y a d'autres ministres qui interviennent. J'ai fait le point sur cette question la semaine dernière en commission, je ne vais pas le refaire.

Pour ce qui est de la diminution des dépenses énergétiques, j'en ai parlé. Pour être précis, nous avons donc un nouveau contrat plus avantageux.

Concernant M. Dupriez, les loyers payés à la SNCB augmentent en effet, j'en ai parlé, je ne sais pas si vous étiez là. J'ai déjà abordé la question des avocats, de même que pour le regroupement de tous les articles relatifs aux entretiens.

Je ne pense pas avoir oublié quelque chose dans l'ensemble des réponses que je viens de vous faire et je vous remercie pour votre parfaite attention.

Mme la Présidente. – J'invite les parlementaires à répliquer. S'il n'y a pas de réplique, nous passerons aux autres divisions organiques.

La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – J'ajouterai simplement deux éléments. Vous m'avez répondu relativement clairement pour la question d'Enghien. On a eu la réponse claire : c'est oui. Par contre, vous n'avez pas répondu à ma question relative aux crédits nécessaires pour faire l'étude de la trémie et de la liaison Blanche-Borne - Ma Campagne. Ces crédits sont-ils bien prévus cette année ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Oui.

M. Binon (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Tout d'abord, je voudrais remercier M. le Ministre par rapport aux éléments de réponse donnés, et particulièrement par rapport à la N62. Je serais heureux si M. le Ministre pouvait encore le répéter.

Tout à l'heure, j'ai évoqué le fait que, concernant les travaux publics, globalement, vous disposiez du même budget. Vous avez opéré une légère diminution dans les trois divisions pour l'ajouter à la première, à savoir le génie civil des routes et des bâtiments. Cette augmentation servira à compenser l'inflation, le budget ayant été augmenté de 1,9 à 2 %, ce qui correspond à peu près à une indexation.

Ma question est donc la suivante : eu égard à ce budget et étant donné l'augmentation du coût de l'énergie - dont le coût du pétrole, élément de base du bitume -, de l'indexation des salaires et des prix qui augmentent lorsqu'il y a beaucoup de chantiers qui sortent en même temps, comment allez-vous vous en sortir ?

Il n'est un secret pour personne que certains entrepreneurs s'entendent entre eux pour fixer leurs prix.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Moins qu'avant.

M. Stoffels (PS). – C'est probablement plus compliqué, je veux bien l'admettre.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – J'ai changé quelques formules en la matière pour éviter cela. C'est d'ailleurs pour cela qu'on doit continuer à augmenter les aspects liés à des formules telles que je les ai évoquées pour le réseau structurant de baux d'entretien plus investissements. Concernant l'impact de ce que vous dites, oui, le prix de l'énergie est difficile à évaluer, évidemment. C'est chaque année un peu la « bouteille à encre » : le pétrole va-t-il augmenter en 2012 ? Va-t-il diminuer ? S'il y a une récession économique importante, il risque effectivement plutôt de diminuer, pas d'augmenter. Si c'est l'inverse, vous aurez aussi, à ce moment-là, un taux de croissance qui sera a priori retrouvé, donc vous allez aussi retrouver cela dans l'ajustement budgétaire, pétrole et croissance sont donc en partie liés. C'est ce qu'on peut dire à l'heure actuelle.

Il y a aussi une question d'organisation. Je vous parlais des baux d'entretien, par exemple, du regroupement sur différents éléments. Cela coûte moins cher parce qu'on peut négocier aussi et qu'on a des meilleurs tarifs et une responsabilité accrue avec les entreprises. Donc, au total, cela coûte moins cher. C'est une autre façon de travailler. C'est une première chose. Deuxième élément, il y a la hiérarchisation, on en n'a pas encore parlé aujourd'hui, de l'ensemble du réseau routier non-structurant pour, comme le réseau structurant, mettre en œuvre un programme qui permet aussi d'agir de façon prioritaire, là où il y a le plus d'accidents, là où la mobilité est en jeu et où le réseau est le plus détérioré.

Puis, il y a l'ajustement budgétaire qui nous permettra, en fonction des paramètres énergétiques que vous avez définis, de corriger le tir, le cas échéant. On a quand même les moyens de faire la même chose que cette année. On a plus, si on prend les budgets de la SOFICO, beaucoup plus, parce que c'est 120 ou 130 millions d'euros en plus pour les travaux publics en 2012, au minimum, puisqu'*a priori* cela devrait être plutôt 150, 160 ou 170, voire davantage, ou atteindre les 200 mais cela dépend des conditions hivernales, cela dépend aussi de toute une série de paramètres mais les travaux publics sont largement renforcés.

Concernant les réseaux non-structurants, on va continuer au même rythme, juste un peu au-dessus ou la même chose, en fonction du prix de l'énergie. Pour les réseaux structurants, par contre, on explose. Ce sont des choix. J'ai fait le choix, c'est vrai, d'attaquer d'abord le cœur du problème du réseau structurant avant de m'attaquer au réseau non-structurant, mais je ne l'ai pas fait au détriment de ce dernier. Donc, voilà, on s'attaque d'abord à la priorité. Si vous avez un malade, vous allez d'abord vous occuper de son cœur avant d'essayer de voir s'il a un problème à un orteil ou s'il a un bras cassé. Il faut d'abord sauver la personne. C'est un peu la même chose ici, vous vous occupez des artères avant de vous occuper des veines. Une veine qui pète ce n'est pas trop grave, mais une artère qui pète, c'est un peu plus compliqué.

Voilà ce que je peux vous dire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Encore une fois, je tiens à remercier M. le Ministre pour toutes ces informations. Je pense avoir lu, à un certain moment, que les conditions en matière de garantie par rapport à la longévité des projets ont été également revues. Au départ, il y avait trois années de garantie. Lors de discussions parlementaires avec vous, on avait évoqué la possibilité de viser à ce que des entrepreneurs doivent donner une garantie sur 12 ans et puis, j'ai lu dans la presse, une garantie de cinq ans. Je suppose que cette garantie va également avoir un certain impact au niveau du coût. Si l'entrepreneur qui remet en état un kilomètre doit garantir son état pendant un certain nombre d'années, cela va évidemment avoir un certain impact. Donc, tout cela est, quelque part, de nature à être à la fois d'accord avec les critères et avec des politiques que vous mettez en place, tout en étant inquiétant par rapport au besoin global de remettre en état l'entièreté du réseau non-structurant, qui nécessitera très probablement une intervention budgétaire dont on n'a pas encore pu mesurer l'ampleur à l'heure actuelle. On ne pourra donc pas non plus déterminer la durée endéans laquelle on va pouvoir voir la fin du tunnel. C'est quand même un élément que je tenais à ajouter par rapport à la discussion que nous avons eue.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses. Je pense que, pour l'essentiel, les choses sont claires. Je voudrais juste, dans la foulée de M. Stoffels, faire

un commentaire pour insister sur ces augmentations considérables des moyens qui ont déjà été octroyées mais qui vont encore être nécessaires pour essayer de nous mettre progressivement à flot par rapport à notre capacité d'entretenir ce réseau routier. Un choix d'investir d'abord dans le réseau structurant a été fait. On voit quand même qu'il ne sera pas évident de se remettre à flot. Forcément, au niveau du réseau non-structurant, il y a plutôt une diminution qu'une stabilité mais on est dans une situation où le risque tient au fait que, si on n'a pas la capacité d'entretenir correctement selon les normes internationales en vigueur, des trous se creusent par ailleurs. On a vraiment cette difficulté, aujourd'hui, de récupérer un passif de plusieurs décennies. Ce ne sera pas évident mais je pense qu'on doit y travailler tous ensemble. Au risque de me répéter, cela veut dire être attentif à ne pas élargir encore le réseau routier quand ce n'est pas indispensable, être attentif à la qualité des chantiers et du cahier des charges - un travail a déjà été fait -, et au contrôle de celui-ci. On l'a déjà évoqué une fois ou l'autre en commission, oser à un moment donné le débat sur davantage de régulation du trafic où roulent les camions, par exemple parce qu'on sait qu'un poids lourd sur un tronçon routier, c'est beaucoup plus d'usure et, parfois, on peut faire des choix d'entretien aussi en fonction d'où on oriente la qualité du trafic - cela ne joue forcément pas sur les réseaux structurants -, voire même des déclassements de voiries, dans la hiérarchie de certaines voiries. Il faut pouvoir oser ce débat-là.

Je me permets encore de dire « Soyons attentifs à voir à quel point les 14 km du contournement de Couvin vont peser, dans les années qui viennent, de façon très significative, sur le budget ». On est à peu près à 10 % de l'ensemble des moyens confiés à la SOFICO pendant les prochaines années qui iront uniquement au contournement de Couvin.

Enfin, on l'a évoqué, il faut veiller à ce que, dans les comptes et budgets qui viennent, on puisse continuer à identifier, sur le réseau non-structurant, ce qui est du ressort de l'entretien des pistes cyclables et ce qui concerne les ouvrages d'art. D'une façon ou d'une autre, il y a une attention spécifique que nous devons pouvoir avoir. J'espère que cela restera lisible dans les documents à venir.

Mme la Présidente. – Je relance la possibilité de poser des questions concernant la Division organique de l'agriculture. Je suppose que Mme Cassart-Mailleux va s'y inscrire.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je ne vais pas revenir aux cavaliers budgétaires et au problème qui persiste avec le paiement des cotisations. J'avais posé une question, il y a de cela 15 jours ou 3 semaines, pour que l'on mette cela en route, pas cette année, mais votre successeur, l'année prochaine. Ce n'est pas l'idéal d'avoir une situation comme celle-là. Il y a longtemps qu'elle persiste, en plus.

Ce n'est pas un signal d'alarme, mais il y a suffisamment longtemps que cela persiste et il faudrait vraiment, au début de l'année prochaine, trouver une solution et passer ce décret que nous analyserons en commission.

Au programme 15.02 - Coordination des politiques agricoles et environnementales -, vous avez, à l'AB 31.10 et à l'AB 41.02, de fortes modifications. J'aurais aimé savoir qu'elles étaient les raisons de ces variations de budget. Pourquoi cette baisse en 2012 et cette forte augmentation en 2013 ? Le programme de transition professionnelle a-t-il besoin de moins de moyens l'année prochaine et, par contre, de beaucoup plus en 2013 ?

Tant qu'on parle de ces deux AB, je vous demande de refaire le point sur le problème des paiements pour les différents GAL, problème qu'on avait soulevé l'année passée. Certains GAL avaient dû emprunter pour faire face aux différents paiements des salaires. Puisqu'ici, il y a une fameuse variation pour 2012 et une autre, positive, qui est prévue pour 2013, j'aurais aimé en savoir un peu plus par rapport à cela.

À l'AB 15.03 - Développement et étude du milieu - et à l'AB 12.12 - Études et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA -, j'aurais aimé faire le point par rapport au DEMNA et voir comment il évoluait. Je n'ai pas besoin d'un budget pour intervenir sur les dossiers. Là aussi, on avait fait le point par rapport à Natura 2000. Si vous avez quelque chose de nouveau, il me paraît intéressant de le savoir. Cela suit-il son cours ? Quels sont vos contacts avec le DEMNA ?

Les AB 31.04 et 41.07 - Subventions à des recherches scientifiques et techniques - sont respectivement diminuées de 600 000 euros. Quand on regarde les explications pour les deux AB, elles sont assez semblables. J'aurais aimé, Monsieur le Ministre, que vous m'expliquiez les raisons des variations de ces budgets d'une année à l'autre.

À l'AB 33.13 - Subventions aux organismes s'occupant de la précarité en agriculture -, on voit une forte augmentation. Elle ne m'étonne pas, parce que vous savez comme moi que le secteur a subi pas mal de crises et qu'il est très disparate. Dans des régions, certaines exploitations s'en sortent très bien, puis d'autres sont vraiment dans le gouffre. La Politique agricole commune, qui va être réalisée après 2013, sème vraiment la peur. On se dit « on a investi, on a des frais, on a des budgets établis et on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé ». Maintenant, on a toujours dit « période transitoire la plus longue possible ». Malgré tout, lorsqu'on parle avec le secteur, on se rend compte que les gens ont

peur. Ce service de précarité - Agricall - fait très bien son travail, on voit qu'il est fort augmenté.

Je ferai simplement une réflexion, Monsieur le Ministre. Trouver une solution pour la précarité est une chose mais le premier objectif serait de vraiment avoir un projet agricole wallon, voire une perspective. Je sais que ce n'est pas facile parce qu'on n'a pas une politique agricole commune à longue échéance. Vous avez la tutelle sur le secteur agricole, qui est un secteur qui peut être superbe, quand on voit l'entretien. Mais vous avez vraiment un rôle à jouer par rapport à ce projet politique et le décret-cadre qu'on attend depuis longtemps. Je n'ai pas dit qu'il allait tout solutionner. Augmenter la dotation d'Agricall est certainement un bon geste mais je préférerais trouver des solutions et qu'on diminue cette subvention.

À l'AB 41.02 - Subventions du CRA-W -, on se rend compte que cette AB augmente. J'aurais donc aimé savoir comment était la santé financière du CRA-W, son fonctionnement et quels sont les nouveaux projets. Comment évoluent-t-ils pour le moment ?

J'en reviens à l'AB 15.04, l'AB agricole. J'ai un peu plus de questions. Chaque année, c'est la même chose, je regarde l'ensemble des AB. Je prends le temps de regarder celles qui étaient destinées au FIA, c'est-à-dire avant 2007, puis celles qui sont destinées à cela maintenant. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a un budget devant nous. On n'a pas les comptes, on pose de temps en temps des questions mais je n'ai pas vraiment de réponse pertinente par rapport aux AB, voir comment elles ont été consommées. C'est vrai qu'ici, on n'a pas de compte. Quand on regarde les budgets alloués, ils sont quand même très variables maintenant.

J'aurais aimé faire le point par rapport aux dossiers ISA, voir comment ils évoluent. Vous avez différentes AB, je vais vous donner un exemple : la prime à la première installation, la 51.02.12, avec le PDR 2007-2013. Puis, vous avez aussi l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, cofinancements 2007-2013. Pour nous y retrouver dans ces différentes AB, c'est assez difficile de voir quelles sont les différences.

L'AB 51.02.12 est à zéro. Pour les primes de première installation, cofinancements 2007-2013, il n'y en a pas.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

L'AB 51.02.12 - Première installation, cofinancements PDR 2007-2013 - est à zéro. Puis, vous avez « Aides à l'installation des jeunes agriculteurs cofinancement 2007-2013 », c'est la 31.05.12 qui, elle, est assez variable.

Je ne vais pas dire que vous racontez ce que vous voulez bien, mais quand on fait le bilan pour ISA ou pour AIDA, malgré tout, vous nous dites que tout va bien, que les dossiers rentrent, que cela se passe bien. Mais moi, je n'en suis pas vraiment convaincue lorsque j'ai quand même pas mal de retours qui me disent, de temps en temps, que l'accès aux dossiers est difficile.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

Je n'ai jamais dit qu'il ne devait pas y en avoir un. Le tout, c'est que, quand il y a des problèmes, on trouve des solutions.

(Réaction de M. le Ministre Lutgen)

À l'AB 31.07 - Aides agri-environnementales -, cela me fait un peu sourire, parce qu'en lisant mon AB, je me rends compte qu'il est marqué, en deuxièmement, que l'engagement et les subventions environnementales relatives à une année N sont payés pour le 30 septembre de l'année N+1. Monsieur le Ministre, sur le terrain, cela ne se passe pas comme cela. Là aussi, il faudrait remettre le paquet pour que les gens ... J'ai déjà fait des propositions. Je ne suis pas avocate, vous aviez l'air de dire que vous ne pouviez pas mais je reste convaincue qu'il faut vraiment donner ces aides agri-environnementales de manière attractive. Si, à un moment donné, vous dites que, chaque année, au mois de septembre - pour le 20 -, 80 % des mesures agri-environnementales sont payés et les 20 % sont payés fin de l'année, quand tous les contrôles sont terminés, je crois que, quand vous interrogez dix agriculteurs, ils ne savent pas quand ils sont payés, quand arrive l'échéance, s'ils ont touché l'année moins 1, plus 1. Il reste donc un flou assez important. Puis, c'est quand même l'objectif de demain, les mesures agri-environnementales. La PAC va être fortement verdie. Je pense qu'on doit mettre un accent important sur ces primes qui ont aussi un succès important dans notre région. Il faut vraiment essayer de donner un coup de pouce et faire un peu le point, voir si de nouvelles mesures vont être mises en route ou si elles sont encore tout aussi attractives.

Concernant l'aide à l'agriculture biologique, lorsque je regarde le programme à la page 129, je me rends compte que, pour les moyens de paiement, que vous dites « paiement en 2012, les engagements en 2007, 2008, 2009, 2010 ... ». Puis, hop, je me rends compte qu'après, 2013, c'est 2 846. Pourquoi y a-t-il une chute comme cela ? Sinon, je me rends bien compte que les 6 702 000 sont « switchés » sur plusieurs années. Vous mettez le détail. Puis, en 2013, de 6 700, on passe à 2 800. Pourquoi avez-vous prévu une diminution aussi importante ?

À l'AB 31.11 - Aides en matière de biométhanisation - si vous ne savez pas me répondre, je peux la déposer en question écrite -,

quels sont les projets concrets qu'on vous demandait ? Faites-vous des appels à projets pour cela ou avez-vous vraiment des projets concrets ? En informez-vous les agriculteurs, la population ? Ce sont aussi des choses qui peuvent être l'avenir.

À l'AB 51.05, la Cour des comptes a parlé de cette garantie en principal et en intérêts par rapport à l'aide à l'investissement. Est-ce que cette garantie a déjà été demandée ? C'est vrai que, lorsque vous faites une première installation, la Région wallonne se porte garante par rapport aux crédits. Là aussi, si vous ne saviez vraiment pas me répondre, je vous dépose une question écrite.

Par rapport à l'AB 51.06 - Aides pour la mise en conformité des infrastructures de stockage d'effluents -, on se rend compte que cette AB va peut-être être supprimée, puisqu'elle n'a plus aucun budget et on n'est plus dans les délais. On a eu, comme vous je suppose, un rapport de la Cour des comptes par rapport à l'azote. On se rend compte qu'il était dit, en page 2 ou 3 de ce rapport, que la Région wallonne n'avait pas rentré un dossier à l'Europe et qu'elle s'était privée de sept millions d'euros. Là aussi, j'aurais aimé avoir vos explications, que vous m'expliquiez pourquoi ce dossier n'a pas été rentré. On n'a jamais demandé à ce qu'on dépense plus, mais se priver de subsides européens n'est quand même pas l'idéal.

À l'AB 63.02 - Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, d'agrandissement ou de transformation d'abattoir public -, là aussi, le budget est assez stable. Avez-vous des contacts avec les abattoirs publics ? C'est une compétence qui est aussi transversale avec le Ministre Marcourt. Il faut quand même se rendre compte que les problèmes sont assez conséquents dans ces abattoirs. Je me demande s'il ne serait pas intéressant de les rencontrer - vous l'avez peut-être déjà fait -, pour voir quelle est la manière dont on pourrait les aider le mieux possible. Y en a-t-il trop ? Sont-ils mal équipés ? Y a-t-il une mauvaise gestion ? Vous en avez un à Liège qui fait partie d'une intercommunale de la ville. Il serait intéressant de les rencontrer.

Ma dernière question pour cette AB-là concerne la prime à l'herbe. Je vous avais posé une question au mois de septembre pour voir quelles étaient les compositions, les conditions de cette prime à l'herbe. J'avais aussi demandé le nombre d'exploitations. Vous m'aviez dit « L'administration estime qu'environ 5 000 exploitations pourront bénéficier en 2012 de cette prime à l'herbe. L'enveloppe budgétaire disponible au niveau du FEAGA en 2012 est estimée à 4 587 000 euros, ce qui devrait suffir ».

Ces 4 587 000 euros, Monsieur le Ministre, vous les aviez les autres années aussi. À quoi les utilisiez-vous, à part peut-être une partie pour la prime à l'herbe ? Comment avez-vous pris ce financement ? Aurez-vous assez ? Là aussi, je ferai une petite question écrite car je souhaiterais voir la disparité géographique de ces 5 000 fermes.

Il y a eu une réunion, la semaine passée, du côté de Hannut. J'ai eu des coups de téléphone tant et plus qui m'on parlé d'un arrêt des primes « vaches allaitantes » après 2013/2014. Ce à quoi j'ai répondu que ce n'est pas vrai car rien est décidé. L'analyse de Cyolos nous apprend tout de même que par rapport au début, il y a 20 % qui vont pour cette prime. Maintenant, il devrait y en avoir 5 ou 10 % minimum. Cela veut dire qu'on pourrait peut-être encore arriver à 20 %. J'aimerais savoir si vous avez du nouveau par rapport à cela. Cette prime à l'herbe, vous l'avez malgré tout mise sur pied, elle est pertinente, elle va aider une partie du secteur. Le seul risque que vous courrez en la favorisant trop, c'est de voir des fermes qui se sépareront de nouveau. Monsieur aura les cultures, Madame aura le bétail avec les prairies. C'est ce qui s'est passé dans pas mal d'endroits, quand il y avait les quotas laitiers, il y a dix ans.

Moi, je lierais plutôt la prime à l'herbe à la prairie peut-être bien, mais surtout au fait que les gens aient du bétail. Malgré tout, Monsieur le Ministre, c'est un travail qui est tout à fait différent, quand vous avez vraiment du bétail au quotidien à nourrir que quand vous avez des cultures. À l'heure actuelle, les fermes qui travaillent et qui fonctionnent le mieux, ce sont les exploitations qui travaillent à cercle fermé, c'est-à-dire celles qui ont un peu de cultures, un peu de bétail. Pourquoi ? Parce qu'elles n'achètent ni nourriture, ni paille, et qu'elles travaillent donc à cercle fermé. Je pense que c'est le genre d'exploitation qu'il faut soutenir aussi parce qu'elles en ont vraiment besoin. Je pense que la réflexion doit être ouverte par rapport à cela.

Par rapport à Natura 2000, je pense que vous pouvez nous faire le point. Y a-t-il du nouveau ? Les enquêtes publiques vont-elles être lancées ? On se rend compte qu'il y a des budgets supplémentaires. C'est pour tous ces particuliers. Je m'en réjouis malgré tout. C'est important qu'on puisse avoir le suivi.

Pour les zones défavorisées, Monsieur le Ministre, où en sont les discussions au niveau européen ? On se rend compte que le budget augmente. Y a-t-il des contacts pris avec le secteur agricole ou la FWA pour voir exactement comment cela va évoluer ?

Je passe à l'AB 15.12, aussi à l'AB 33.04, la subvention à la Fondation rurale de Wallonie augmente. Je m'en réjouis. On a eu cela au dernier conseil d'administration, expliquant que vous alliez octroyer des dossiers supplémentaires. Je crois que vous y avez certainement pensé mais si vous prévoyez maintenant plus de dossiers, il faudra vraiment, dans trois ou quatre ans, prévoir les

budgets qui vont suivre. Le développement rural, quand on rentre dedans, il faut au moins cinq ou six ans avant que les premiers cents sortent. Au début, ce sont quand même beaucoup de réunions. Je suis administratrice de la Fondation rurale de Wallonie, donc je la défends et il y a des projets qui sont exceptionnels. Cela se passe relativement bien. D'autre part, il faut quand même faire attention au secteur agricole. Malgré tout, il ne faut pas non plus que l'argent destiné au secteur agricole s'en aille pour garnir la place du village. Il faut essayer de faire bien attention à l'ensemble.

Voilà, Monsieur le Ministre, les différentes questions que j'avais à vous poser. J'attache pas mal d'importance à tout ce qui est prime à l'herbe. J'aurais bien aimé avoir la réponse correcte aux différentes questions que je vous ai posées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, c'est vrai que c'est beaucoup de choses, tous ces programmes en une fois. Cela fait un paquet de questions et de remarques. Je vais y ajouter les miennes, avec d'abord un constat général. Il est vrai que, lorsqu'on prend les différents programmes, au final, on a quelque chose de relativement stable, à l'exception d'une partie des aides aux agriculteurs, qui sont essentiellement liées à l'axe 2 du PDR. Pour le reste, on a beaucoup de stabilité.

J'ai juste une question par rapport au programme 15.02, il y a un article 74.05.22, qui concerne l'achat de biens et meubles durables avec un cofinancement européen à zéro en 2011, qui passe à 400 000 euros en 2012. J'aurais voulu savoir de quoi il s'agissait.

Je passe au programme 15.03. Je peux saluer l'augmentation, dans une certaine mesure, de la subvention à l'organisme qui s'occupe de la précarité chez les agriculteurs. C'est plus que doublé. C'est sans doute indispensable et il est clair que c'est en lien avec une situation qui n'est pas bonne. Par rapport à cela, un petit commentaire. D'une part, et on a déjà eu l'occasion d'en discuter par le passé, je peux regretter qu'à certains moments, on n'ait pas choisi de façon plus claire, quand c'était possible, de renforcer la solidarité dans les mécanismes d'aides agricoles. Mais surtout, cela met déjà le doigt sur l'importance d'avoir un décret d'orientation, une vision du développement de notre agriculture qui intègre différentes dimensions dont la solidarité, l'identification des secteurs prioritaires à aider et donc, toute cette idée de pouvoir davantage cibler les aides que l'on octroie au monde agricole, avec des choix d'orientations, de priorités. Cela ne me semble pas toujours très évident dans les différents choix qui ont été opérés ici. Je vais sans doute y revenir au fil des programmes.

Dans le programme 15.03, il y a la subvention à l'APAQ-W. Je ne vous cache pas que cela me donne quand même envie, à la suite d'interventions et de discussions précédentes, de décocher une petite flèche. Très bien, le budget augmente. Je pense qu'il y a là un outil indispensable pour la Wallonie, mais il est vraiment temps que vous soyez plus exigeant, plus déterminé par rapport à ce que nous confions comme missions à cette agence et comment nous évaluons les résultats. On ne va pas revenir sur « la semaine de la frite », « l'artisan-boulanger », « mangez du boeuf », *et cætera*. À un moment donné, il faut s'interroger sur le retour réel pour le monde agricole, pour les filières agroalimentaires, de façon générale. Comment évalue-t-on les impacts ? Comment fait-on pour que l'argent dépensé via l'APAQ-W serve réellement à la construction de filières agroalimentaires de qualité en Wallonie ? Je continue à plaider avec force et, de nouveau, cela fait partie de la vision de l'agriculture qu'on veut développer, pour que l'on puisse développer chez nous quelque chose de type « label rouge » qui permette clairement aux gens d'identifier des produits de qualité wallons et de faire le choix, comme le fait le pouvoir public, de soutenir ces filières-là.

Toujours au programme 15.03, à l'article 61.02, on trouve la subvention au CRA-W pour des investissements. On a là un article qui passe de zéro à 1 410 000 euros. J'aimerais savoir de quoi il s'agit. Dans quelle mesure s'agit-il, ce n'est pas clair dans le justificatif, d'une réponse à l'énorme problématique de bâtiments sur le site du CRA-W ? Si c'est bien de cela qu'il s'agit, j'aimerais en savoir un peu plus sur ce que vous entendez faire, puisqu'une série de projets ont été discutés à différents moments et qu'il y a toujours ces questions pendantes par rapport aux accords avec le Fédéral quant à ces infrastructures. Peut-être que là, il y a aussi du tout neuf lié aux dernières négociations auxquelles vous avez eu le bonheur de participer.

À l'article 33.23, un article semble augurer de nouveauté par rapport à la fameuse création de guichets uniques pour la vulgarisation, l'encadrement, la promotion, dans le domaine agricole ; guichet unique qui se trouve clairement inscrit dans la DPR. Je voudrais savoir dans quelle mesure vous voyez clairement ce qui va se mettre en place et comment il se mettra en place, avec les moyens qui sont ici disponibles. Ces moyens augmentent dans cet article mais y a-t-il ailleurs d'autres articles qui diminuent en lien avec ce regroupement prévu de services ?

Au programme 15.04, je ne m'y suis pas très bien retrouvé, je l'avoue, dans toute une série de modifications, la répartition de moyens et dans une série d'articles concernant les projets SIGEC. Il y a au moins quatre articles concernant ces projets SIGEC. Pourriez-vous clarifier l'évolution de ce

projet ? Ce qui m'a frappé par rapport aux aides agricoles, c'est, d'une part, que les aides liées à l'axe 2 du PDR, donc essentiellement MAE, bio, aides aux zones défavorisées, augmentent très sensiblement. Par contre, quand je fais la liste de l'ensemble des aides liées à l'investissement, à l'installation et même au regroupement des agriculteurs, on a une diminution sensible. Ces aides, il y en a une diversité, certaines sont cofinancées, d'autre pas, *et cætera*. Je ne rentrerai pas dans le détail mais quand je prends l'ensemble, on a quand même une diminution de l'ordre de 2,3 millions euros, si je calcule bien. Peut-être est-ce logique, dans le contexte de rigueur budgétaire dans lequel nous nous trouvons. En même temps, il est intéressant de se dire que, si on a une diminution des montants disponibles pour ces aides à l'investissement, à l'installation, *et cætera*, cela entraîne d'autant plus de nouveau la nécessité de mieux les cibler, de pouvoir choisir les types d'aides et les types de secteurs et les modalités les plus efficaces avec lesquelles nous souhaitons aider le monde agricole.

Je reviens donc à l'axe 2 du PDR : MAE, bio, zones défavorisées, *et cætera*. Donc, on a une augmentation des montants. Alors, par rapport à cela, j'ai un questionnement d'ordre pluriannuel. On a des montants qui augmentent avec le « risque » de manger l'ensemble des budgets disponibles sur l'axe 2 par rapport au cofinancement et de nous retrouver, en fin de programmation, avec un problème lié à cet axe 2 et la nécessité d'aller chercher l'argent ailleurs. Si je ne me trompe pas, par rapport aux zones défavorisées, la décision qui a été prise l'année passée d'augmenter significativement l'aide a aussi entraîné une décision du gouvernement de modifier la part du cofinancement sur l'axe 2, donc de passer de 50 à 75 % de cofinancement wallon jusque 2013. Cette modification du cofinancement est-elle déjà intégrée ici, en 2012, sachant que, si je comprends bien le mécanisme, cela entraînera une modification très importante des budgets wallons sur cet axe-là en 2013 ? On a alors un glissement vers le budget 2013, et donc un sérieux combat à mener pour votre successeur dans la confection de ce budget 2013. Pouvez-vous nous éclairer par rapport à ce transfert budgétaire d'une année à l'autre ?

Vous avez fait le topo sur Natura 2000. L'idée, c'est de rester avec la protection primaire, donc pas de modification en 2012. On pourrait se confondre en regrets sur l'histoire. C'est la situation d'aujourd'hui. Ce qui m'a frappé, en passant en revue les différents articles qui concernent la biodiversité - programme «Life», réserves naturelles, *et cætera* -, c'est que, globalement, il y a des diminutions. Par rapport à l'enjeu de l'augmentation des zone protégées, là en tout cas, ce n'est visiblement pas l'année prochaine que l'on pourra répondre au défi de notre DPR. Ce qui constitue un gros regret pour moi, c'est la diminution quand même significative des subventions pour le programme « distribution fruits et légumes à l'école ». Là, on a un type de projet qui, pour moi, de nouveau, dans une réflexion sur l'orientation de nos politiques agricoles et alimentaires, est essentiel.

(Réaction du Ministre Lutgen)

Il y aura peut-être une réponse technique mais cela passe de 814 à 614 000 euros, donc 200 000 euros de différence, soit moins 25 %. Je pense qu'on est au cœur d'actions qui peuvent être favorables à l'agriculture, à la santé, à l'éducation. On est vraiment au cœur de quelque chose qui est transversal et qui ne concerne pas que le ministre de l'agriculture. J'aimerais que l'on puisse renforcer ce type de projets.

(Réaction du Ministre Lutgen)

Je passe au programme 15.11 — Fonds européen de la pêche. J'avoue que j'ai eu du mal à m'y retrouver dans la diversité des articles qui concernent le Fonds européen de la pêche, l'amélioration des habitants pour les poissons, dans le programme précédent et dans celui-ci. C'est assez nébuleux, c'est de l'eau trouble.

Par rapport à des dispositions qui concernent le Fonds européen de la pêche, je vois deux articles : l'un où il y avait zéro en 2011 et 120 000 euros en 2012 ; l'autre où il y avait 200 000 euros en 2011 et 200 000 euros en 2012, ce qui nous fait 320 000 euros en 2012. Or, à ma connaissance, on en a discuté il y a quelques mois en commission, nous avons normalement une sorte de droit de tirage de 1,1 million d'euros sur le Fonds européen de la pêche pour la Wallonie. Ce que nous n'utilisons pas aujourd'hui, nos amis flamands l'utilisent.

Toujours est-il que voilà des moyens disponibles qui ne sont pas activés. J'aimerais pouvoir comprendre aussi pourquoi avoir une action parce que ce sont des projets qui ne concernent pas que les pêcheurs, mais également l'amélioration de notre environnement.

On me dit, dans le secteur de la pêche, qu'il y a des projets mais qu'il n'y a pas toujours le suivi nécessaire ou qu'ils ne sont pas toujours acceptés. Il y a ici quelque chose qui est sans doute à ajuster pour que les projets, certains sans doute quand même de qualité, puissent bénéficier de ces cofinancements européens.

(Réaction du Ministre Lutgen)

Je passe au 15.12 - Espace rural et naturel . Il y a aussi des parties concernant la pêche dans ce programme, je n'y reviens pas. Il y a une chose qui me frappe, je vais me concentrer là-dessus, ce sont les subventions aux pouvoirs publics pour l'aménagement des cours d'eau, des plaines alluviales, des subventions pour la protection contre

l'érosion, les ruissellements, les coulées de boue, les inondations. Dans les deux cas, on a une diminution très significative. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, il pourrait y avoir des modifications réglementaires, elles sont certainement utiles. Ce qui me frappe, c'est qu'en matière de lutte contre les inondations, les coulées de boue, on est en présence d'une priorité. Régulièrement d'ailleurs, chaque fois qu'il y a un incident météorologique, tout le monde vient avec ses interpellations, ses résolutions : cela doit être une priorité. Ici, les moyens diminuent. Je fais quand même le lien avec une question à laquelle vous avez répondu récemment. En tout et pour tout, depuis 2010, seulement deux communes ont rentré des projets et bénéficié des aides régionales par rapport à cette possibilité très importante d'aménagement pour mieux gérer les bassins versants, pour lutter contre les ruissellements, *et cætera*.

(Réaction du Ministre Lutgen)

Est-ce que 100 % des projets ont été retenus ? Formidable ! Petit bémol à mon enthousiasme : dans la réponse, vous me dites « oui, ces subsides sont accessibles sur la base de données des subsides régionaux disponibles, comme beaucoup d'autres ». Très bien. Je crois qu'il faut en faire la promotion. Il faut modifier les règles et en faire la promotion, parce que ces moyens-là doivent servir et qu'on a là un enjeu très prioritaire pour notre région. On ne peut pas se contenter, année après année, de regretter qu'il pleuve et qu'il y ait des conséquences dramatiques.

Même chose pour le remembrement : les moyens diminuent mais les remembrements, parfois, peuvent servir aussi à des politiques foncières adaptées à ces choses-là. Ils pourraient parfois servir, c'est l'idée, de même que les travaux pour les wateringues.

C'est donc sincèrement un regret, et d'une certaine façon une incohérence, entre ce qu'on chiffre dans le budget et ce qui est en lettres dans la description ou dans les explications de ce budget, Monsieur le Ministre. J'espère qu'on pourra les concilier. Dans le genre « réconciliation », dans le petit document que je vous ai montré tout à l'heure, qui comprenait au moins une erreur concernant les radars routiers, il est aussi marqué que, par rapport à cet enjeu, les inondations et le ruissellement, il y avait des mesures prévues sur les pratiques culturales, dont je ne vois pas de trace dans les chiffres du budget. C'est peut-être normal mais je serais intéressé que vous puissiez nous dire en quoi et comment de nouvelles mesures liées aux pratiques culturales permettront - ce qui serait vraiment une bonne chose - d'améliorer la situation en matière d'érosion, coulées de boue, ruissellement, *et cætera*.

Quant aux PCDR, je ne vais aller plus loin. Je peux également, comme Mme Cassart-Mailleux, me réjouir de l'augmentation des moyens à la Fondation de Wallonie. Il serait néanmoins intéressant de savoir en quoi cela correspond aussi à de nouvelles missions ou à un réajustement du travail, pas simplement une enveloppe budgétaire supplémentaire, et partager pleinement la volonté que vous avez affichée de renforcer la dimension création d'activités économiques de ces PCDR. On ne doit pas seulement être dans des aménagements dans de la pierre, dans des places de villages et des salles de village, mais vraiment dans du développement rural. Donc, en lien avec ce que vous disiez tout à l'heure aussi, le fait que l'espace rural est aussi un lieu d'activité économique et d'emploi essentiellement lié à des activités agricoles, forestières, liées aux ressources naturelles, *et cætera*.

Enfin, j'ai vu - une petite question - dans vos documents, qu'il y avait une attention particulière pour les PCDR à la problématique des zones d'habitat permanent. Je trouve également que c'est une très bonne chose.

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques questions et déjà des commentaires, mais peut-être que vous pourriez revenir sur d'autres choses ultérieurement, après vous avoir entendu.

Mme la Présidente. – Sont encore inscrits : M. Stoffels, Mme Fassiaux-Looten, Mme Servaes, et je pense que Mme Cassart-Mailleux a une petite ajoute, puis M. Senesael.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, comme beaucoup de choses ont déjà été dites et que, tout compte fait, mon groupe est dans la majorité, je vais essayer de limiter un peu le travail.

La première chose que je voulais souligner, exactement comme M. Dupriez l'a dit et Mme Cassart-Mailleux, c'est que je crois qu'on ne va pas se répéter comme cela jusqu'à la fin de la nuit.

Dans le programme « recherche, qualité, développement », nous avons été interpellés, sensibilisés par certains groupements qui travaillent justement dans le cadre de l'AB 33.23 - subvention aux organismes chargées de mission de vulgarisation, *et cætera*. Certains, qui bénéficient de conventions, n'ont pas encore obtenu leur subvention, c'est notamment le CRIOC. Ce serait intéressant de savoir si les subventions vont être accordées.

Je voulais aussi intervenir quant au PCDR, pour défendre cette ruralité qui est la nôtre et qui doit être harmonieuse entre toutes les caractéristiques de cette ruralité. Je tiens à vous féliciter par rapport à l'intérêt que vous portez à la FRW et l'assurance que

les communes ont de pouvoir bénéficier de ses services qui sont quand même de plus en plus adaptés à ce monde rural, à son développement économique, à son développement durable, à - M. Dupriez vient de le dire - l'intérêt qu'on a pour l'habitat en ruralité aussi. Je crois que c'est vraiment quelque chose de très intéressant.

On voudrait encore parler un peu de l'APAQ-W, je laisse M. Stoffels avoir le dernier mot pour mon groupe.

Mme la Présidente. – De toute façon, Madame Fassiaux-Looten, je pense qu'il a toujours le dernier mot.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, trois petites questions, interrogations, réflexions. La première, c'est la mise en œuvre de Natura 2000, qui est un enjeu important pour la Wallonie, vous en êtes plus que bien conscient. Les débats que nous avons d'ailleurs eu en juin en la matière le démontrent aisément. En matière de préservation de la biodiversité, c'est notre outil numéro 1, Monsieur le Ministre. Cela étant, on constate que l'ensemble du budget relatif au réseau est éclaté en plusieurs allocations de base. Globalement, quel est le budget consacré à Natura 2000 ? Je ne sais pas si vous avez fait l'exercice ou si on l'a fait pour vous. Il paraît assez logique que, plus on va avancer dans sa mise en œuvre, plus cela va coûter cher. En rythme de croisière, quel est, selon vous, l'impact budgétaire nécessaire pour Natura 2000 ?

Deuxièmement, la lutte contre les plantes invasives est un enjeu important en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. On sait, par exemple, que la renouée du Japon est très présente sur les berges des cours d'eau et dans les zones humides en général. Y a-t-il des moyens qui vont être débloqués pour éradiquer la présence de ces plantes en Wallonie ? Le plan Berce étant aujourd'hui élaboré, quel est son impact financier ?

Enfin, comme mes collègues, je vais souligner avec grande satisfaction la revitalisation des communes rurales et combien les PCDR sont importants pour celles-ci. C'est tellement important que vous en avez accordé un à Estaimpuis. Je vous en remercie encore infiniment. Combien l'accompagnement de la FRW est apprécié des communes, Madame Cassart-Mailleux. Cette volonté du ministre doit être soulignée, et je la souligne aisément.

De plus, l'engagement de 18 millions d'euros en faveur des communes dans le cadre de leur PCDR est une excellente chose pour les communes rurales. Toutes nos félicitations, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Effectivement, une série de discussions que nous avons eues lors des semaines et des mois qui sont derrière nous, démontre à quel point nous avons pu développer des convergences en ce qui concerne les politiques agricoles à mener par la Région wallonne, idem pour les politiques en matière de développement rural. Je suis particulièrement heureux de lire, à travers l'ensemble des programmes qui font partie de cette division organique, que la région se dote également des moyens pour pouvoir poursuivre les différentes politiques telles qu'annoncées à travers de multiples réponses aux questions parlementaires.

Je prends, à titre d'exemple, le programme relatif à la coordination des politiques agricoles et environnementales. Vous maintenez le niveau des moyens d'action, vous diminuez un peu les niveaux de moyens de paiement. Pour ce qui concerne le programme relatif au développement et étude du milieu, je vois que, globalement parlant, les moyens sont maintenus, tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement. Pour ce qui concerne l'aide à l'agriculture, là aussi, je suis particulièrement heureux d'apprendre qu'il peut y avoir une petite augmentation, de 72,5 millions d'euros à 74 millions d'euros, pour ce qui concerne les moyens d'action. Les moyens de paiement sont évidemment, comme tantôt, supérieurs aux moyens d'action.

Pour le programme « nature, forêt, chasse, pêche », c'est la même observation, idem pour ce qui concerne l'espace rural et naturel.

Permettez-moi cependant de poser deux ou trois petites questions qui peuvent être de nature à nous éclairer par rapport à des détails sur le volume global.

En ce qui concerne le programme « développement et étude du milieu », je vois qu'il y a quand même des montants assez conséquents réservés à le CRA-W ou encore à l'APAQ-W. Ce serait peut-être intéressant, pas aujourd'hui, mais au fil des semaines qu'on aura devant nous, qu'on fasse un bilan et même une évaluation du travail réalisé par ces organisations.

Pour ce qui concerne l'aide à l'agriculture, j'apprends avec une certaine satisfaction qu'une série d'allocations budgétaires sont augmentées. Il s'agit, à titre d'exemple, des aides agri-environnementales, ou des aides à l'investissement dans les exploitations agricoles, ou encore les aides en faveur des jeunes agriculteurs.

Il me reste, dans ce cadre, à vous poser une petite question. Lorsqu'on a discuté du budget 2010 et 2011, nous avions pointé la problématique des groupes d'agriculteurs. Pour nous, c'est un élément très important pour faire face à la crise que traverse le secteur en général et les différents sous-secteurs.

On constate quand même une diminution des moyens qui y sont consacrés. Peut-on présumer que cette diminution est due à une non-utilisation des crédits inscrits ? En d'autres termes, quelle est la volonté du gouvernement de développer ce type de groupement qui, pour nous, fait partie des réponses qu'il va falloir mettre en œuvre pour donner au monde agricole les moyens de réussir dans cette espèce de bras-de-fer qu'il y aura entre producteurs, d'une part, et commerces, voire industries agro-alimentaires, d'autre part ?

Petit détail également, dans ce cadre, il y a un an, nous apprenions que la Commission européenne n'était pas d'accord avec un régime d'aide pour la destruction d'animaux morts en Wallonie. Quelle a été la réponse du gouvernement par rapport à ce problème ?

En ce qui concerne le programme « nature, forêt, chasse, pêche », il y a 19 millions en moyens d'action qui sont inscrits, dont 10 % sont consacrés à des études des relations publiques, des assurances spécifiques, des honoraires d'avocat, *et caetera*. Je souhaiterais peut-être vous entendre un peu sur les études à mener.

Pour le dernier programme, « espace rural et milieu naturel », j'apprends qu'il y a une diminution des moyens d'action, tout en maintenant les moyens de paiement, pour ce qui concerne les acquisitions des aménagements des espaces verts publics. Deuxièmement, je vois qu'il y a une petite diminution pour ce qui concerne les subventions aux pouvoirs locaux en faveur de voiries agricoles. Là aussi, ce serait peut-être bien d'avoir un petit mot d'explication.

(*Réaction d'un membre*)

Je veux bien accepter que vous vous êtes mal exprimé, tout en soulignant que je suis heureux que les moyens d'action pour les subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement durable sont maintenues pour ce qui concerne les moyens d'action et ne sont que légèrement diminuées pour ce qui concerne les moyens de paiement. Ceci étant dit, j'ai été très consensuel par rapport à la politique que vous menez en matière de politique agricole, dans la mesure où, effectivement, comme je l'ai dit en guise d'introduction, dans bon nombre de sujets, nous avons pu découvrir, au fil des semaines et des mois passés, une série de convergences que j'espère pouvoir poursuivre pendant quelques temps avec vous ou avec votre successeur.

Mme la Présidente. – Vous êtes sûr, Monsieur Stoffels ? Oui.

La parole est à Mme Servaes.

Mme Servaes (cdH). – Plutôt que de redire les questions qui viennent déjà d'être posées, je crois qu'il est fort important d'écouter et d'entendre la réponse de M. le Ministre.

Je soulignerai simplement quelques augmentations. Je tiens à les saluer, notamment le programme 15.13 - prévention et protection au sol -, qui bénéficie d'une augmentation de 11,49 %.

Cette augmentation est due à des subventions au contrat Rivière. Je pense qu'il est vraiment important de le saluer ici, de même que l'augmentation des moyens d'action concernant la formation agricole. Je pense que cela répond réellement à un besoin sur le terrain.

Monsieur le Ministre, pour la subvention à la FWA, il s'agit de tenir compte des avenants 2 et 3 à la convention cadre. Pouvez-vous nous donner plus de précisions, justement sur ces avenants ? Je pense que c'est important et chacun d'entre nous s'est interrogé sur cette augmentation.

Concernant la distribution de fruits et de légumes dans les écoles, c'est hélas un recul. Je suppose que cette diminution est, en fait, une adaptation des besoins en fonction des besoins estimés. Pouvez-vous nous indiquer combien d'écoles bénéficient de cette distribution de fruits pour 2011, 2012 ? Ainsi, on pourra se rendre un peu mieux compte de la raison de cette diminution.

Je pense que je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit. Je souhaite plutôt écouter.

Mme la Présidente. – Deux petites ajoutes, Mme Cassart-Mailleux l'avait déjà prononcé, M. Dupriez aussi, puis on fera une pause, promis, juré.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non, mais je me rends compte que l'on a parlé d'ISA. J'avais une question orale, qui arrivait ensuite, par rapport à ce problème de panneaux photovoltaïques. Un arrêté du gouvernement a été pris le 1er septembre en incluant, non pas l'économie d'énergie, mais la production d'énergie. Là aussi, on se rend compte que des dossiers sont rentrés et n'aboutissent pas pour le moment. J'aurais donc aimé faire le point avec vous.

(*Réaction d'un membre*)

Il me semble important de faire le point. Des dossiers ont été rentrés et il semblerait que les contacts avec l'administration et les personnes qui rentrent les dossiers n'arrivent pas à aboutir. Donc je crois que vous avez là la mission de clarifier les choses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez. En dehors de Natura 2000 ?

M. Dupriez (Écolo). – Si M. le Ministre souhaite répondre à ma question sur le décret cadre agricole dans le cadre de ces discussions budgétaires, pourquoi pas.

Alors, peut-être le faire également aussi sur mon autre question, qui est une interpellation concernant le plan nature, parce que c'était une des remarques que j'ai oubliées tout à l'heure : on ne voit pas de traduction lisible dans le budget d'une éventuelle mise en oeuvre de ce plan Nature attendu depuis un certain temps déjà.

Qu'en est-il de ce plan ?

On peut faire tout ensemble, même si cela fait peut-être un peu dilution, mais si vous préférez, pourquoi pas.

Dans la foulée, j'ai oublié deux ou trois petites choses. Alors, pour ne pas faire une deuxième salve, je ne vois pas de traduction du plan de développement stratégique de l'agriculture biologique. Il y a l'augmentation des aides, axe 2 du bio, mais qu'en est-il des mesures prioritaires qui devraient être bientôt identifiées de ce plan ? Il n'y a pas de trace visible, en tout cas dans le budget. Il serait intéressant de voir comment ce plan de développement stratégique pourra être agrémenter en 2012 déjà.

J'ai une question par rapport à un sujet qui a été évoqué par la Cour des comptes, qui est lié à l'Office wallon du bois. Vous annoncez, et je pense que c'est une très bonne chose, une initiative relative au soutien à la forêt privée, qui est un enjeu capital par rapport à un projet forestier pour notre région.

Il y a un très grand nombre de petits propriétaires forestiers, un nombre d'ailleurs relativement imprécis. Statistiquement, on ne sait pas combien ils sont, ni ce qu'ils possèdent.

C'est très bien de mettre quelque chose en œuvre.

Il y a eu un projet mené dans le cadre d'un programme INTERREG pendant plusieurs années - je ne sais pas exactement combien d'années -, qui s'achève ou qui s'est achevé. Qu'en est-il des résultats ? Que reste-t-il concrètement sur le terrain et en quoi cela inspire ce que vous voulez mettre en œuvre ? Si c'est budgétaire, j'imagine que vous avez déjà une idée en tête. Est-ce que cela s'inspirera des expériences flamandes de Bosgroepen ? Qu'en sera-t-il de cette initiative de soutien à la petite forêt privée ou à la forêt privée de façon générale ? Pour terminer, je disais qu'il n'y a pas de trace non plus du plan Nature dans ce budget, et en particulier d'un outil foncier opérationnel qui est appelé par beaucoup d'acteurs de longue date.

Enfin, vous nous annoncez également, pas dans les chiffres mais de nouveau dans le document de présentation, que nous avons reçu, des mesures favorables à l'équilibre faune-milieu. C'est annoncé, qu'en est-il ? Qu'en est-il de vos intentions à ce sujet.

Mme la Présidente. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 20 heures 03 minutes.

- La séance est reprise à 20 heures 12 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vais commencer par répondre à Mme Cassart-Mailleux sur les modifications concernant l'arrêté ISA qui sont entrées en vigueur le 1er septembre 2011. Dorénavant, l'aménagement de bâtiments, l'adaptation de matériel afin de réaliser des économies d'énergie et/ou de produire de l'énergie renouvelable pour les besoins professionnels de l'exploitation en complément aux autres aides publiques déjà octroyées par la région et dans le respect des plafonds d'aide fixés par le règlement et au delà des besoins professionnels. Cette extension de la mesure ISA, que j'ai voulue, élargit donc considérablement les aides possibles pour les agriculteurs. Cet élargissement ne peut toutefois se faire que dans le cadre des limites autorisées par l'Europe. Permettez-moi de rappeler brièvement ces balises. Tout d'abord, le principe de l'antériorité : aucune aide ne peut être octroyée pour des projets déjà réalisés. Cela vaut aussi pour ces projets-là. Ensuite, il y a l'interdiction de tout double subventionnement, l'évaluation de l'éligibilité. La demande doit donc être réalisée de concert avec la Direction générale de l'économie, de l'emploi et de la recherche, la DGO6. La nature agricole ou purement économique de l'aide doit être clairement établie afin d'éviter tout double subside. C'est assez logique.

En matière du statut de l'agriculteur, il est également nécessaire d'identifier clairement la part privée et la part professionnelle de la consommation et de la production d'électricité. La vente peut en effet influer sur le statut de l'exploitation. On se trouve ici dans un scénario de diversification non agricole, qui est strictement réglementée. En effet, pour rester un agriculteur à titre principal, les revenus tirés d'activités non agricoles, ce qui est le cas de la production d'électricité, ne peuvent pas dépasser 50 % du revenu total de l'exploitation.

Du point de vue technique, il convient enfin de considérer que les dossiers de demande d'aide à l'investissement sont actuellement gérés par l'administration au moyen d'une application informatique de 2002 qui ne permet pas d'établir des statistiques détaillées au niveau du type

d'investissements. L'administration n'est donc pas aujourd'hui en mesure de dénombrer rapidement les installations d'un type donné. L'administration développe depuis deux ans un nouvel outil dont la mise en production est prévue pour le premier trimestre de l'année prochaine et on pourra avoir l'ensemble du détail et des éléments.

J'en viens maintenant aux différents intervenants. Je vais continuer avec Mme Cassart-Mailleux, sur l'AB 51.02.12. Tout a été rassemblé en une seule AB. En 2010 déjà, l'AB 51.02 devrait être supprimée.

Concernant l'AB 31.07, qu'en est-il des délais de paiement ? C'est un peu cela, votre question. Il y a une obligation européenne de payer après le contrôle. On ne peut pas faire autrement, il y a une croissance, c'est le moins que l'on puisse dire et, troisièmement, le programme est en cours d'adaptation pour clarifier les paiements.

Concernant le bio, ce sont des engagements pour cinq ans. Il y a donc des cycles qui se retrouvent sur le plan budgétaire.

Concernant la garantie en principal et en intérêts, une dizaine de dossiers maximum de garanties mis en œuvre en Wallonie.

Concernant les abattoirs privés et publics, pour le privé c'est M. le Ministre Marcourt. Une étude de la SOGEPA a d'ailleurs été commandée et il n'y a pas encore de projet pour les abattoirs publics en 2012. Par contre, j'ai eu des contacts à de nombreuses reprises avec les différents abattoirs pour essayer de les maintenir. Il y a aussi le projet de marché qui est en suspens. Doit-il s'accrocher à un abattoir, oui ou non? La question reste posée. Il y a une étude réalisée en Province de Luxembourg qui doit sortir.

La prime à l'herbe, c'est un volet européen à 100 %. C'est 4,5 millions d'euros depuis 2009, une surprime régionale pour 2012 et 2013 de 2,5 millions d'euros environ. C'est 100 % de budget wallon. C'est l'AB 31.01.

Concernant les zones défavorisées, je suis d'accord avec ce que vous avez dit. Par ailleurs, on aura la discussion sur la ventilation des primes, *et cætera*. Objectivement, j'aurais préféré mais il n'y a pas eu d'accord, suite à la concertation que j'ai passée, pour aller plus loin pour la prime à l'herbe. Il y a une limite à cet exercice-là. Il faut trouver l'équilibre, je suis d'accord avec ce que vous dites mais cela me semble donner du sens et cela va dans le sens de ce que vous dites. Plus vous renforcez la prime à l'herbe - on doit la renforcer par rapport au bétail, je suis d'accord -, plus vous concentrez quelque part. Vous avez un cycle « fermé » au niveau d'une exploitation agricole et cela se rejoint parfaitement mais, maintenant, c'est sur les curseurs, les modalités. Jusqu'où on doit aller. On peut avoir cette discussion en temps ultérieur mais je trouve que c'est une bonne chose.

Concernant les zones défavorisées, où en est-on ? Le travail de *lobbying* sur les critères avec l'appui d'autres pays, notamment le Grand Duché de Luxembourg mais aussi l'Allemagne, est en cours. C'est un vrai combat qui a été relayé par différents parlementaires et je m'en réjouis, puisque différents calculs ont été faits et qu'il y a quelque chose d'assez incohérent dans ce que cela peut donner en fonction des critères sur le plan cartographique. C'est le moins que l'on puisse dire, puisqu'il y a des communes qui disparaissent et qu'il y en a d'autres qui apparaissent de façon un peu disparate. Il faut pouvoir avoir des zones cohérentes. Donc, on pourra au moins défendre ces éléments-là. Il y a également la question des 50 % et des 66 %. Nous y reviendrons mais croyez bien que j'ai déjà pris une série de contacts en la matière, et de façon groupée avec le Fédéral pour pouvoir maintenir ces zones défavorisées, même si les critères ont changé puisqu'il y a des critères qui ne sont plus uniquement liés au sol qui interviennent.

La réforme de l'APAQ-W fait l'objet d'une autre de vos questions. Elle est en cours sur base de deux axes, une réforme de la structure avec un CA qui sera très largement ouvert au secteur agricole puisque le secteur public sera minoritaire et largement minoritaire à l'intérieur du conseil, un projet de contrat de gestion dont les axes sont prêts.

En ce qui concerne le guichet unique, le projet continue d'avancer sous la houlette du directeur général pour le mettre en œuvre le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la Fondation rurale de Wallonie, il y a une augmentation, les budgets ont été augmentés de 6 millions de 2004 à 2011 comme je l'ai indiqué. Nous sommes passés de 12 à 18 millions d'euros annuels. Une possibilité d'obtenir des financements européens pour financer des projets PCDR, les ateliers ruraux, les équipements des maisons multi-services, etc. C'est une très bonne chose et il y a donc plus de besoins à couvrir. C'est donc normal que la fondation ait été valorisée pour faire face à l'ensemble des demandes.

Madame Cassart-Mailleux, pour le programme 15.02 à l'AB 31.10, on a de fortes modifications. C'est l'estimation des besoins selon les projets qui sont en cours et les renouvellements. Comment améliorer le paiement des GAL? Les GAL ont dû emprunter pour financer leurs actions et certains retards ont été constatés dans la mise en œuvre des projets de GAL Leader. Ils sont à présent résorbés, me dit-on. Ils ont pratiquement tous obtenu leurs arrêtés de subvention, je peux être rassurant sur ce point là.

Concernant Natura 2000, on va évaluer et encadrer la méthodologie, notamment UG3 et UG5, puisqu'il n'y a pas eu d'accord. Enfin, il y a eu un accord au niveau du forum mais il y a une contestation au niveau de l'administration. Il y a une proposition d'agenda qui sera faite en fonction de cela. Il y aura engagement d'agents complémentaires puisqu'il y a un travail qui doit être réalisé pour aller au plus près. Ce que je vais faire est assez simple, avant de lancer les enquêtes publiques, c'est essayer de régler un maximum - on a déjà réglé pas mal grâce au forum, à la discussion et à l'administration - , pour aller au plus loin de tout ce que l'on peut régler. Après, il y aura l'enquête publique, chacun sera informé en temps et en heure et pourra contester s'il y a encore des problèmes.

Je préconisais d'intervenir plutôt par salve. Certains interlocuteurs au niveau du forum préféraient d'un seul coup. Je n'ai pas encore pris ma décision à ce niveau-là. Je trouvais que le fait de travailler par paquet permettait d'avoir une meilleure participation, de bien expliquer les choses, *et cætera*. La question reste ouverte et je la trancherai le moment venu. Une fois qu'on aura terminé le travail au niveau des UG3 et des UG5 et que la méthodologie aura été mise en place, pour essayer de nettoyer ce problème qui reste important - lancer l'ensemble des enquêtes publiques en une seule fois ou le faire par morceau, je préfère le faire personnellement par morceau, je le répète ici -, je prône la concertation et donc je tiendrai compte de l'avis du forum. Il me paraît plus prudent de fonctionner de cette façon là.

Concernant la diminution de l'AB 31.04, c'est l'apurement de l'encours en 2011, l'AB est transférée au 41.07, à la demande de l'IF.

Concernant le ruissellement, les coulées de boues, quelles pratiques culturales, *et cætera*, il faut prendre l'ensemble des éléments. Il y a ce que vous avez relevé mais aussi toute la politique qui concerne les plantations de haies qui n'ont cessé de se développer au cours de ces dernières années. La culture de graminées dans les champs de maïs pour tenir le sol, les obligations de bandes enherbées, les cultures intercalaires, via toutes ces mesures agri-environnementales qui apportent un peu de façon indéniable. Il y a notamment la conditionnalité.

Je regrette, comme vous, qu'il n'y ait pas plus de projets qui rentrent. Il y a peu de communes qui ont rentré des projets, vous avez raison. Je trouve que c'est une parfaite question et qu'il faut pouvoir y répondre. Le mieux serait d'envoyer un courrier de rappel, ou d'information tout simplement, à l'ensemble des communes donc donnons à l'administration l'instruction de le faire pour les informer des conditions d'accès au financement, singulièrement des communes prioritairement qui ont connu des problèmes en la matière. Je trouve que c'est une excellente idée de votre part. Elle sera donc relayée et une instruction sera donnée très rapidement à l'administration pour que l'on puisse joindre le geste à la parole. On ne peut pas simplement se satisfaire de dire qu'il y en a deux.

On doit aller au-delà du constat. Je vous rejoins à 100 %.

Concernant l'axe 2 MAE, BIO, *et cætera*, va-t-on manger tous les budgets de l'axe 2 ? C'est un peu cela votre question. Il y a un pilotage pluriannuel de l'enveloppe FEADER. On joue sur les taux de cofinancement pour assurer une consommation optimale des fonds européens. Le budget 2012 tiendra donc compte des nouveaux taux pour pouvoir les adapter. Effectivement, et je dis cela de mémoire, on a une part de 25 % plus importante qu'auparavant. Donc on doit en tenir compte dans les différents taux.

Concernant le CIGEC et la gestion d'organismes payeurs FEAGA et FEADER, la modélisation des infos aux bénéficiaires, nous dit-on, est aussi une extension à Natura 2000.

Concernant les fruits et légumes, c'est plus de mille écoles, me dit-on, un très grand succès donc. Je réponds en même temps à Mme Servaes. La diminution est purement faciale. On me rassure. Pourquoi ? Namur prévoit le paiement d'une avance qui est donc une espèce de *one-shot*, qui ne vaut que pour les écoles entrantes. Pour les anciennes écoles il ne faut plus débloquer l'avance, elle existe déjà.

On a avancé de l'argent, donc il est normal qu'il y ait une diminution. S'il y avait quelques problèmes budgétaires par rapport à cela et de quelque façon que ce soit, ce serait évidemment absolument prioritaire de remettre les 100, 200, 300, 400, 500 000 euros s'il le fallait, parce que je trouve que c'est une belle action. Nous devons l'orienter davantage et demander de le faire via les courriers qu'on a envoyés pour qu'il y ait un lien plus fort avec les agriculteurs locaux et autres, et que les agriculteurs puissent venir expliquer leur métier, par exemple. Il convient également d'essayer aussi de motiver les parents à emboîter le pas au niveau de la consommation locale et que ce ne soit pas simplement une distribution de fruits et légumes, ce qui n'est déjà pas mal, pour qu'il y ait un aspect pédagogique et un aspect d'impact sur le commerce local.

Je rappelle que - et je le redis ici à mes collaborateurs et singulièrement à ceux qui s'occupent de l'agriculture - il y a tout un travail en cours au niveau de l'APAQ-W, consistant à engager des personnes qui vont démarcher tous les établissements publics, CPAS, maisons de repos, écoles et autres pour changer les pratiques de consommation dans les écoles. Alors, changer les pratiques de consommation dans les écoles, ce n'est pas que de la sensibilisation. Maintenant, il y a des

projets qui commencent, « Grosses légumes » dans ma région, par exemple. Ils commencent à rentrer dans les collectivités. Il y a des projets de diversification pour les agriculteurs et qui rentrent aussi dans les collectivités. Ce n'est pas toujours évident, parce qu'il y a des problèmes pratiques, notamment concernant la standardisation des légumes, des fruits, *et cætera* et, pour ceux qui font la restauration collective, il y a tout un apprentissage pour travailler autrement que par le passé. L'idée est de pouvoir se dire qu'on a des commerciaux, ni plus ni moins, qui disent « Moi, j'ai décroché trois écoles aujourd'hui ». Ils vont passer d'une nourriture très standardisée à une consommation locale, en lien avec l'agriculture, *et cætera*. Cela ne demande pas énormément d'investissements. C'est un investissement un peu humain, ce sont aussi des conseils pratiques qui peuvent être donnés. Je veux qu'il y ait une évaluation au niveau de l'APAQ-W pour dire combien de personnes on met sur ce dossier. Il doit y avoir un *return* ou alors, on externalise. Moi, je n'ai pas de problème par rapport à cela. S'il le faut, prendre des gens à l'extérieur, comme une petite entreprise qui ne va faire que cela et qui va convaincre et qui est même payée à la commission en partie pour dire qu'on est parvenu à convaincre 53 écoles depuis six mois. Cela représente autant de quantités, autant d'emplois. C'est vraiment une démarche qu'il faut faire, aussi proactivement que cela ! Sinon, on dit qu'on va le faire, on envoie des recommandations et c'est de temps en temps un parmi ceux-là, parce qu'il y a quelqu'un qui est motivé dans l'école, qui va le mettre en œuvre. Il faut vraiment le faire de la façon que je viens d'indiquer, si je peux me permettre, en les remerciant chaleureusement, les collaborateurs pour qu'il y ait cette force de frappe commerciale qui doit aller frapper aux différentes portes des écoles. Je sais que cela vous tient à cœur, certainement autant qu'à moi-même.

Sur le plan stratégique. D'abord Bio. Quel budget ? On a voulu réallouer au mieux les moyens existants qui sont en croissance constante, et c'est normal. Deux : il y a certaines mesures qui ne coûtent pas mais qui nécessitent une réorientation. Par exemple, l'orientation, l'encadrement, la recherche, c'est aussi pour préparer le nouveau PDR 2014-2020. C'est déjà demain, c'est le moins que l'on puisse dire.

Madame Fassiaux-Looten, concernant le CRIOC, c'est le passage prochain au gouvernement du nouveau contrat-cadre. La subvention sera dorénavant payée par l'APAQ-W et non plus par la DGRNE, puisqu'il y a le lien APAQ-W-CRIOC qui va intervenir. C'est le nouveau contrat-cadre qui passera prochainement au gouvernement qui indiquera très clairement que c'est à charge de l'APAQ-W. C'est d'ailleurs pour cela qu'on a en partie relevé le montant de l'APAQ-W.

Groupement d'agriculteurs, Monsieur Stoffels. L'AB 31.06 ne concerne que des aides de fonctionnement, pour le lancement de groupements. Beaucoup d'efforts ont été réalisés pour les groupements. D'une part, les bonus ISA pour les CUMA, pour les APL, *et cætera*. Les primes à 1 000 euros pour les coopératives lait, les coopératives viande maintenant - puisque j'ai élargi dans un deuxième temps - et, enfin, les halls relais agricoles. La liste est non-exhaustive.

Il y a le projet Ferbel, si je prends un exemple très clair qui se retrouve derrière. Il y en a évidemment encore d'autres que celui-là. Je pense que vous les connaissez l'un et l'autre assez bien.

Les cadavres d'animaux sont considérés comme des déchets, donc c'est au budget de l'OWD, chez mon ami Philippe Henry.

Concernant la précarité, vous avez raison tous les deux. Je préférerais que ce budget ne soit pas en hausse. La pauvreté s'installe dans nombre d'exploitations agricoles. Il y a également de plus en plus d'agriculteurs qui parlent, qui s'expriment, qui osent effectivement parler de leurs problèmes. C'est une bonne chose. Ce n'est pas nécessairement qu'il y a plus de pauvreté ou de précarité, c'est aussi parce qu'il y a tout un travail, depuis des années maintenant, qu'il y a une confiance qui s'est installée par rapport à des interlocuteurs à qui on a envie de s'adresser, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Je rends vraiment hommage à ces psychologues, à ces personnes qui travaillent chez Agricall, qui font un travail formidable vraiment, qui le font même parfois au péril de leur propre réalité et sérénité personnelles. C'est jour et nuit, ou quasiment, sur le terrain, pour répondre aux urgences et pour essayer d'améliorer des situations qui sont parfois difficiles. Il y a aussi des réussites au niveau d'Agricall, des personnes qui ont pu retrouver le chemin d'une certaine sérénité, éviter le surendettement et, parfois, tout simplement retrouver un certain sens du bonheur et de la vie. C'est une bonne chose.

Concernant les projets du CRA-W, pas de nouveauté marquante puisqu'on a quand même fixé des clous pour les grands projets, les grands objectifs, *et cætera*. Je ne vais pas les rappeler. Nicam a assez posé de questions et, au-delà des questions, a amené les réponses au niveau du CRA-W. Je lui en suis infiniment reconnaissant. Il y a eu une augmentation des salaires en 2011. Cet ajustement reconduit l'augmentation, en diminuant un peu la partie investissements.

M. Dupriez (Écolo). – Concernant les bâtiments du CRA-W, j'avais une question là-dessus relative à une orientation importante puisqu'il y a un budget relativement important d'investissement.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En 2011, il y avait 2 050 000 euros sur l'AB 41.08. C'est bien de cela dont on parle ? Le transfert est opéré vers le 65.02 pour 1 410 000 euros, me dit-on, et 640 000 euros sont transférés aux frais de fonctionnement.

Il y a toujours le litige qui traîne avec le Fédéral. C'est toujours en cours et en suspens. Je ne sais pas si on a réactivé dernièrement le comité de concertation, puisqu'il ne se réunit plus qu'assez rarement vu que le gouvernement est en affaires courantes. Là, plusieurs millions d'euros sont en suspens. Ce que j'avais pris comme décision, c'était de dire « ok, je paie pour compte du propriétaire défaillant qui, pour moi, reste le Fédéral ». Cela nous ramène à des débats ailleurs. Des budgets ont augmenté ces dernières années. Pourquoi ? Pour faire face aux urgences en matière de sécurité, notamment, qui s'imposaient au CRA-W. Je dis cela en regardant mon conseiller budgétaire issu de la Cour des comptes, et par ailleurs bourgmestre de Gembloux, l'excellent Benoît Dispa.

Concernant le programme 15.02, AB 74.05 : 100 000 euros. De quoi s'agit-il ? C'est le réceptacle pour le projet INTERREG, prévention des crues. Une bonne chose.

Concernant le Fonds de la pêche, on va refaire une petite promotion par rapport à cela. Il y a urgence de le faire puisqu'effectivement, peu de projets sont rentrés. Je souhaite aussi que mes collaborateurs me dressent un état de la situation. Comment exactement les dossiers sont-ils gérés au niveau de l'administration, par qui, dans quel délais et comment ? En fonction de cet élément et d'une promotion, on verra si, effectivement, le problème vient du manque de projets ou du manque de traitement de dossiers. Je ne veux accuser personne mais on a obtenu des moyens qui sont conséquents. Je me suis battu un tout petit peu pour cela. Je dis cela modestement mais, malgré tout, je le dis. Ce serait un peu malheureux de ne pas les utiliser, c'est le moins qu'on puise dire. Je trouve que la documentation avait été bien faite. Je ne sais pas si vous l'avez vue à l'époque, la brochure était franchement de qualité. Maintenant, évidemment, il faut qu'elle se transforme en projets concrets.

On a parlé des communes au niveau des projets de subventions érosion, ruissellement, cours d'eau.

M. Senesael me posait une question relative au budget total Natura 2000 pour 2012.

Pour 2012, le budget total est de 8 441 000 euros qui sont prévus dans différentes AB assez éclatées, c'est vrai. La part de la Région wallonne est de 6 229 000 euros, et la part FEADER, de 2 212 000 euros. Cela va monter en puissance puisque, a priori, pour 2013 et 2014, on devrait parler d'environ 13 millions d'euros, une fois que les mesures particulières seront mises en œuvre. Les indemnités suivront.

Les plantes invasives, il y a une nouvelle AB pour ce domaine. Les moyens d'action sont de 102 000 euros. La lutte, me dit-on, va commencer sur le terrain en 2012.

Monsieur Stoffels, budget nature et forêts, c'est 10 % consacrés à des études, colloques, *et cætera*, c'est beaucoup. En général, dans tous les budgets, on fait un effort de réduction sur pratiquement toutes les AB concernées. Si on peut faire encore un effort complémentaire, le cas échéant, il y a quand même des choses qui sont essentielles dans le suivi des matières qui bougent beaucoup.

Espaces verts publics et voiries agricoles : diminution. C'est un choix. Je l'ai dit en introduction. Il y a trois éléments : RAVeL, espaces verts, voiries agricoles. En fonction de la dureté de l'hiver, il y aura des réallocations. Je constate aussi qu'au niveau des voiries agricoles, il y a encore des projets qui rentrent, c'est vrai, mais moins qu'auparavant.

Vu la dureté de l'hiver, il y aura des réallocations. Je constate aussi qu'au niveau des voiries agricoles, il y a encore des projets qui rentrent, c'est vrai, mais beaucoup moins qu'auparavant.

Au niveau des espaces verts, vous pouvez en rentrer, pas de problème, je n'ai jamais refusé aucun projet jusqu'à présent. Donc, même si les budgets ont diminué, je pense que j'arriverai à faire en sorte que les projets soient malgré tout retenus, s'ils sont bons et s'ils correspondent aux critères légaux, et mis en œuvre.

L'augmentation des contrats de rivières est prévue par la réglementation, c'est tout simplement l'indexation.

Pour les formations agricoles, il y a une augmentation car il y a un nouveau centre agréé et donc, 1 000 heures sont déjà prévues. C'était pour vous, Madame Servaes.

En ce qui concerne l'Office wallon du bois, j'ai déjà répondu tout à l'heure, mais c'est une question plus large que vous posiez me semble-t-il. L'objectif, c'est, via l'Office économique, avoir à l'intérieur d'un seul organisme l'ensemble des éléments, en ce compris l'aide aux petits propriétaires privés. Il y avait eu une discussion pour savoir s'il fallait mettre cela à l'administration ou à l'extérieur. Ce que je voulais, c'était regrouper l'ensemble des éléments de l'Office économique du bois pour donner tous les conseils. Idéalement, on aurait dû appeler l'Office du développement économique du bois ou durable puisqu'il y a des aspects environnementaux qui interviennent aussi

dans les conseils qui peuvent être prodigués aux propriétaires. On peut encore changer mais je trouve important de le dire, parce que ce n'est pas que de la forme. Sur les services qui peuvent être rendus et les conseils qui peuvent être prodigués, si cela s'appelle autrement, les propriétaires peuvent aussi se dire que, là aussi, ils peuvent avoir des informations sur diverses matières et avoir aussi le bois dedans.

Voilà, tout a été regroupé en une seule structure, ce qui n'est quand même pas plus mal. Cela a fait l'objet de quelques discussions, croyez-le bien, entre les différents acteurs et autres personnalités politiques qui se sont penchés sur le dossier.

En ce qui concerne le décret-cadre agriculture, il existe. Au fil du temps, il y a un peu plus que les titres, il y a les chapitres, les titres, les sous-titres. Je laisserai le soin à mon (ou ma) successeur.

Entre nous, soyons élégants ou essayons de l'être. Il y a tout un travail qui a été réalisé et qui est conséquent. Sincèrement, je pourrais vous le présenter sans aucune difficulté demain et vous pourriez vous dire que cela tient la route. Mais je tiens, par correction à son égard, à ce qu'il ou elle puisse aussi modifier le cas échéant et venir avec une vision neuve. C'est magnifique de pouvoir s'occuper de cela, de venir avec l'ensemble des orientations agricoles et de les travailler avec vous et avec l'ensemble des acteurs. Vous verrez que, il ou elle viendra rapidement avec ces éléments, au plus tard, je fixe déjà une échéance comme ça, au grand plus tard ...

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Mais non, je lui fais un cadeau. Au grand plus tard, pour fin du mois de janvier 2012, présentation de l'ensemble des orientations, ici, en commission et, très rapidement, dans la foulée, pour le mois de mars au plus tard, le décret et l'ensemble des éléments. S'il ne le fait pas, vous me téléphonez, vous avez mon numéro et je le vire.

Il faut toujours être plus exigeant avec les autres qu'avec soi-même ... Normalement, c'est le contraire, vous devriez réagir. Bon, ce n'est pas grave !

En ce qui concerne le plan Nature, effectivement, il n'y a pas d'AB spécifique. L'essentiel des fiches projets sera déposé par compétences, et la mise en œuvre se fera dans tous les programmes selon les AB concernées par les actions prévues. J'ai aussi d'autres collègues, très sensibles à la cause de la nature, et beaucoup de mesures n'auront pas nécessairement d'impact budgétaire. Ce sont parfois des réorientations. Prenons un exemple tout simple : on a parlé de la distribution des arbres. Avant, on distribuait des arbres mais maintenant, on distribue des arbres plus spécifiques pour avoir du sens au niveau de la biodiversité, des abeilles, *et cætera*.

Donc, on ne parle pas nécessairement de moyens supplémentaires. Il en faudra des moyens supplémentaires, je n'ai pas dit qu'il n'en faudrait pas, mais ici, c'est réorienter certaines choses pour donner du sens à notre action politique.

Je pense que j'ai répondu.

M. Dupriez (Écolo). – Par rapport à ce dernier, si c'est la réponse en même temps à l'interpellation que je vous adressais, il serait intéressant d'avoir un peu plus d'information sur la nature et l'échéancier, un minima.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Non, pardon, vous avez raison, toutes mes excuses.

Une *task force* interministérielle s'est réunie, comme vous le savez, le 18 avril dernier. Cette rencontre a permis de déterminer les personnes ressources dans chaque direction générale. Première chose.

Depuis, il y a une dizaine de réunions, spécifiques aux différentes matières, routes, voies navigables, travaux subsidiés, agriculture, infrastructures sportives, qui ont eu lieu entre les administrations concernées. Une septantaine de fiches projets opérationnels et réellement praticables sur le terrain ont ainsi été rédigées, via une collaboration entre la direction de la nature et les autres administrations, ce n'est pas mal.

À ce stade, de nombreuses fiches projets concernent effectivement mes compétences : huit pour les travaux publics, seize pour l'agriculture, neuf pour la sylviculture, la chasse et la pêche.

L'administration a par ailleurs commencé à développer plusieurs de ses fiches projets. Ainsi, la DGO2 a engagé une stagiaire écoconseillère pour six mois afin de coordonner les actions à développer au niveau de quatre ports autonomes. Plusieurs réunions ont eu lieu et des ports participent activement.

D'autre part, des réunions mensuelles se tiennent entre la DGO2 et la Direction de la nature pour mettre en place des actions Nature le long des voies navigables. Dans l'esprit de ce futur plan « 100 % nature », une opération comme les communes Maya est un véritable succès. Cent soixante cinq communes se sont engagées à mettre en œuvre des actions concrètes pour développer des actions favorables à nos amies les abeilles mais également aux insectes butineurs. Je signe presque chaque jour des subventions pour aider les communes à mettre en œuvre des projets, et c'est chaque fois un réel plaisir d'avancer pour la biodiversité.

Ce plan «100 % nature» a également eu l'avantage d'inspirer mon excellent collègue en charge du logement, qui vient de lancer un appel à projets concernant l'intégration de la biodiversité dans les bâtiments publics. J'en suis vraiment satisfait car c'est vraiment dans cet état d'esprit que j'ai voulu concevoir ce plan pour que, dans chaque compétence, on se pose la question primordiale de la protection et du développement de la biodiversité. D'autres acteurs ont également été consultés par l'administration. Un protocole d'accord permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité voit le jour, avec Infrabel, avec Fluxys, Aqua Viva, INASEP, les fédérations sectorielles comme la Fediex - la fédération des industries extractives de Belgique -, Agoria, qui sont d'ailleurs prêtes, m'ont-elles dit, à signer des chartes sectorielles pour la biodiversité, avec des représentants du gouvernement. Je réunirai d'ici peu une nouvelle *task force* afin de présenter plus en détails le travail accompli depuis le mois d'avril. Il appartiendra alors au gouvernement de fixer le calendrier du plan «100 % Nature» à enquête publique ainsi que de décider de l'exemption ou non du plan et de rédiger un rapport d'évaluation sur les incidences environnementales stratégiques en vertu de l'article D54 du code de l'environnement. C'est plus complet comme cela, quand même !

Je pense avoir fait le tour du sujet.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre. Je reviens vers les députés pour voir s'ils ont encore une remarque à faire ou une question à ajouter.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il a pu nous apporter ainsi que ses collaborateurs. Je voudrais simplement souligner deux choses. Pour la prime à l'herbe, vous m'avez bien donné le montant de l'AB et je vous avais posé une question. Vous m'avez donné le montant mais, les autres années, vous utilisiez ce budget qui est quand même en partie européen, pour ISA ou pour quoi ? Je ne comprends pas bien.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – De mémoire, c'est la partie non utilisée au niveau belge, qui a été reventilée, et que j'utilisais effectivement spécifiquement pour ça. Donc, je ne touchais à rien. Si vous voulez, il y a une partie du budget qui n'est pas utilisée, quatre millions environ, et que j'injectais dans la prime à l'herbe.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Pourquoi ne l'utilisiez-vous pas les autres années ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Parce qu'on ne savait pas le faire, cela n'arrive pas.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – C'est de l'argent qui repartait à l'Europe sans être utilisé, alors !

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est l'Europe effectivement qui autorisait d'utiliser une marge de manœuvre de X, qui correspondait à quatre millions d'euros pour la Wallonie et je ne sais pas combien pour la Flandre, en disant que l'on pouvait orienter cela dans une politique particulière. C'est ce que j'ai pu faire en 2009, si ma mémoire ne me fait pas défaut à nouveau.

L'année dernière, il y avait une possibilité et c'est pourquoi il y a eu des discussions cette année. J'avais dit «OK, à l'intérieur du budget cette fois». On donnait des orientations, c'est-à-dire qu'on prenait effectivement chez certains pour donner à d'autres, et c'est pour cela d'ailleurs que la Fédération wallonne de l'agriculture a eu quelques difficultés pour accepter cela, c'est le moins qu'on puisse dire.

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

On ne va pas refaire le débat. On sait ce que j'en pense, je l'ai dit à l'époque, mais peu importe. J'ai pris sur les budgets, je mets des budgets complémentaires au niveau de la Wallonie et du Gouvernement wallon, à concurrence de 2,5 millions d'euros pour ne pas devoir toucher au budget existant pour chacun. Donc, chacun gardait la même chose, si ce n'est qu'il y avait 2,5 millions d'euros en plus qui avaient été dégagés spécifiquement pour ceux qui peuvent bénéficier de la prime à l'herbe. Bref, cela fait sept millions d'euros au total, sans avoir touché à un euro de ceux qui ont des primes existantes. Donc, on n'a pas diminué qui que ce soit mais on a juste augmenté à concurrence de sept millions d'euros.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Et donc, c'est bien de l'argent que vous n'utilisiez pas les années précédentes.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Non, ce n'est pas ça, ce n'est pas de l'argent que nous n'utilisions pas. Dans l'ensemble des enveloppes budgétaires européennes, il y a, dans le budget agricole, 100 % du budget mais quand il reste un pourcentage, l'Europe fait les calculs et dit que, par État membre, vous avez le droit d'avoir encore tel ou tel montant. Mais cela ne se fait pas chaque année, cela se fait tous les X temps et, parfois, on arrive à 100 % et donc, elle dit que nous, la Belgique, vous la France, vous avez

encore une marge de manœuvre d'autant, en l'occurrence quatre millions d'euros cette année-là, que vous pouvez utiliser pour une politique spécifique. C'est pour cela que je l'ai mise en place de cette manière en 2009.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci. Dernière chose par rapport à la question sur les panneaux photovoltaïques et l'arrêté d'ISA. J'entends bien, et j'ai relu la réponse que vous m'avez donnée, vous dites qu'il y a la possibilité d'avoir un recours. Mais pour faire un recours, il faudrait d'abord avoir une position de l'administration. Donc, à mon avis, je crois que l'administration compte aussi sur vous pour donner certains éléments. Je crois que les dossiers sont bloqués pour le moment et donc qu'il faudrait peut-être que vous ayez une collaboration avec l'administration.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Nous allons vérifier cela de très près.

Mme la Présidente. – Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ? Encore une remarque, un retour ou sinon, on va approcher la troisième partie.

La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Brièvement. Il y a eu toute une série de réponses assez concrètes par rapport même à des engagements que vous avez pris : l'APAQ-W, le courrier aux communes par rapport aux inondations, les frais d'école ... Est-ce que cette discussion a déjà eu ses fruits ?

De façon tout à fait générale par rapport à cette partie du budget, peut-être autant que pour la première partie dont nous avons discuté sur les travaux publics, on sent que l'enjeu, c'est la quantité, les moyens disponibles. Ici, on est beaucoup plus dans des choix politiques, on a une stabilité de moyens et là, on est vraiment dans la nécessité qui ne se traduit pas très fort, on l'a vu, dans la discussion qu'on a eue aujourd'hui. Je pense que ce serait un des enjeux du futur que de faire en sorte que les choix que nous opérons par rapport à l'affectation des moyens, pas nécessairement supérieurs, répondent mieux, sans doute, aux enjeux d'aujourd'hui. On a une situation où à la fois les agriculteurs continuent à disparaître, à être en difficulté, la biodiversité continue à se dégrader, *et cætera*, et que, structurellement, on a vraiment des impulsions nouvelles à donner qui passeront sans doute par, je le répète, des aides beaucoup mieux ciblées et une orientation beaucoup plus claire.

Donc, j'attends avec grande impatience ce débat sur le décret d'orientation agricole et, au-delà du fait que ce budget est de rigueur et de continuité, pour répondre à ces enjeux dont on parlait, il faudra, Monsieur le Ministre, être attentif à ce que et je ne vous ai pas interrogé là-dessus la diminution des moyens pour les contrôles, de 20 % dans ce budget-ci, ne se traduise pas par une trop grande difficulté en termes de suivi des mesures sur le terrain et du respect des règles. Peut-être, puisqu'il y a une diminution des moyens, cela sera-t-il l'occasion de réfléchir ensemble, avec votre successeur, à la réorganisation des différents services chargés d'effectuer des contrôles sur le terrain puisque, parfois, on a déjà eu l'occasion d'en parler aussi. On ne sait pas trop qui contrôle quoi. Plusieurs peuvent contrôler la même chose et, parfois, personne ne contrôle certaines choses. Vu qu'il y aura moins de moyens, il faudra encore plus impérativement discuter de la plus grande efficacité de ces services. Merci, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – Je considère que les travaux budgétaires par rapport à la division organique agriculture et ruralité sont bien terminés, en lien avec les OIP. Il reste la troisième partie du travail budgétaire concernant le patrimoine. M. Senesael et M. Binon demandent à intervenir.

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, deux interventions-questions.

Concernant l'intervention pour l'AB 53.11 relative à la restauration des monuments classés qui relève des secteurs privés, il y a une diminution de la part consacrée aux subsides pour ces monuments, qui passe de 5,5 millions à 5 millions.

Dans la mesure où la DPR prévoit, Monsieur le Ministre, de renforcer les partenariats public-privé, ne craignez-vous pas que ceci soit de nature à décourager les candidats privés à la restauration, voire à l'acquisition de monuments classés ?

Pour l'AB 63.22, M. le Ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi cette allocation, qui était de 2,8 millions en 2011, est entièrement vide, passant à zéro en 2012 ?

Jusqu'à présent, quels ont été les accords de coopération menés à bien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Cette décision ne va-t-elle pas à l'encontre de l'objectif du gouvernement, exprimé au travers de la DPR, d'accentuer les synergies de la culture ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, je ne vais pas répéter ce que vient de dire M. Senesael mais nous nous inquiétons également des 800 milliers d'euros de moins pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé. On ne retrouve aucune justification particulière dans le budget. Le secteur privé est amputé de ces 800

milliers d'euros. Est-ce lié à une diminution du nombre de dossiers ou à une autre raison ?

Comme M. Seneseal, on aimerait avoir une explication sur la mise à zéro de l'AB 63.22.

Au niveau de l'Institut du patrimoine wallon, à l'AB 12.17 «Frais d'études et d'honoraires», allocation ne se rapportant pas directement aux travaux, le montant est multiplié par cinq : il est à 196 milliers d'euros au lieu de 46 milliers d'euros en crédits d'engagement. A quoi se rapportent ces frais d'études ? Quels sont les projets qui justifient cette augmentation ?

Aux AB 72.11, 72.12 et 72.13 afférentes aux travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation de biens classés appartenant à l'IPW, la Région wallonne, ou la Paix-Dieu, le budget global est multiplié par cinq en crédits d'engagement.

La question est de savoir ce qui justifie une telle augmentation. Quels sont les projets qui bénéficient de ces subventions ? Ces montants entraînent un net accroissement des dépenses d'investissement sans que les recettes ne soient revues à la hausse. Au contraire, on constate une légère baisse de la dotation à l'IPW.

Qu'en est-il de l'équilibre budgétaire global ?

Mme la Présidente. – Y a-t-il encore des questions ?

Je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 21 heures 02 minutes.

- La séance est reprise à 21 heures 08 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant l'AB 53.11, secteur privé, de 800 000 euros, il existe un cavalier budgétaire qui permettra de faire des transferts budgétaires en fonction des demandes au départ des autres programmes budgétaires qui sont les miens. Ce cavalier a été utilisé pour la première fois en 2011 et pourra être utilisé en 2012 en cas d'insuffisance de crédit sur cet AB.

Pour ce qui est de l'AB 63.22 pourquoi passe-t-on de 2,8 à zéro ? Je l'ai expliqué dans mon introduction, c'est le projet liègeois qui était du *one-shot* et donc il ne se retrouve pas dans ce budget puisque je l'avais obtenu en supplément budgétaire. L'année dernière, il y avait une augmentation de 2,8 millions d'euros par rapport à l'année 2010. Il est normal que ce montant disparaisse.

Pourquoi passer à 196 000 euros au niveau de l'IPW ? Le crédit tient compte de l'évolution des dossiers : les études, et les experts notamment pour l'Abbaye d'Aulne, le Château de Beauraing, la Collégiale Saint-Jean de Liège.

Pour les biens appartenant à l'IPW, le budget est multiplié par cinq. Les AB sont approvisionnées à partir du programme 16.21 du cofinancement européen FEDER et de mécénat aussi. Il s'agit des projets Bois-du-Luc, Abbaye de Stavelot, et Abbaye d'Aulne.

M. Binon (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez passé assez rapidement sur l'augmentation de budget de l'IPW. L'Abbaye d'Aulne est-elle comprise dans cette importante augmentation ? Vous avez parlé, dans les études de l'Abbaye d'Aulne, mais dans l'augmentation, cinq fois …

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Oui.

M. Binon (MR). – Merci. Pouvez-vous me dire à quel montant plus ou moins ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Les études sont en cours. Les marchés de services ont été lancés pour plusieurs parties de l'Abbaye d'Aulne.

M. Binon (MR). – Je vous entends bien mais quand on fait un budget, ce sont des prévisions, donc, on n'a pas mis les chiffres au hasard, on a quand même une idée de combien on va mettre dans l'Abbaye d'Aulne.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Oui, à ce stade, oui, ce sont des montants très importants, évidemment.

M. Binon (MR). – Ce sont des chiffres que je voudrais entendre !

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Nous ne les avons pas ici.

M. Binon (MR). – Il serait utile de nous en informer, lorsque cela sera possible.

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale close.

Vote

Mme la Présidente. – Je vous demande de voter sur les recommandations par rapport à ce budget qu'on va transférer à la Commission du budget.

La Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité, de la nature, de la forêt et du patrimoine recommande par 8 voix contre 3 à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous remercie par rapport à ce travail intense et intéressant.

QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE WALLON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'inventaire du patrimoine wallon ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, un premier inventaire du patrimoine wallon avait été réalisé entre 1973 et 1997. Depuis lors, en 1997, dix universitaires ont travaillé à la réactualisation de cet inventaire du patrimoine wallon.

Les types de biens inventoriés sont fort différents : des biens ponctuels, des ensembles urbanistiques, des arbres et j'en passe.

Plusieurs critères ont été déterminés pour opérer la sélection des biens. Ces critères sont l'authenticité, la lisibilité, la typologie, la qualité architecturale et d'autres éléments encore.

Les auteurs de cet inventaire émettent, eux-mêmes, des réserves sur l'objectivité de ces critères, en disant qu'ils sont pris en compte sur base d'une analyse extérieure du bâtiment et peuvent être appliqués différemment selon la personnalité de l'auteur, les conditions climatiques ou le moment de l'analyse.

Les objectifs et la méthodologie, qualifiée de « subjective » par les auteurs, m'amènent à vous poser plusieurs questions.

Quels sont les objectifs réels d'un tel inventaire, en plus d'avoir un beau document à lire ?

Quelles sont les conséquences de la classification d'un bien dans l'inventaire du patrimoine architectural wallon ? Le propriétaire du bien concerné est-il, par exemple, obligé, en cas de rénovation ou de travaux, de conserver scrupuleusement les caractéristiques architecturales originales ?

Certaines primes à la rénovation sont-elles liées à la présence du bien concerné dans l'inventaire ?

Un tel inventaire peut-il être intégré dans un règlement communal d'urbanisme ? Si oui, le règlement communal d'urbanisme peut-il prévoir des règles spécifiques pour ces biens ?

Par ailleurs, très peu de propriétaires sont au courant de la présence de leur bien dans cet inventaire. Estimez-vous, Monsieur le Ministre, qu'il serait opportun de les en avertir et de les informer des conséquences d'une telle classification ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente , chers collègues, si les critères que vous évoquez peuvent effectivement être appliqués différemment selon la personnalité des auteurs, il n'en reste pas moins qu'ils doivent être toujours motivés. Dans la pratique, la décision d'inscrire ou non un bien à l'inventaire s'effectue systématiquement en confrontant plusieurs avis afin d'observer la plus grande objectivité par rapport au choix à poser. Les différentes provinces se réunissent afin de maintenir une ligne de conduite.

La perception du patrimoine peut être considérée comme subjective et temporelle. Elle se situe en effet dans une perspective historique variable au

cours du temps. Les objectifs d'un tel inventaire sont multiples : d'une part, ils apportent un regard sur les noyaux bâtis, localité par localité, ils relèvent les particularités à prendre en compte dans les stratégies de développement, et enfin, ils fournissent une hiérarchie entre les biens patrimoniaux inscrits à l'inventaire et dont la protection est souhaitable. Outre la reconnaissance de la valeur patrimoniale du bien, la conséquence d'une telle inscription est de pouvoir bénéficier d'une prime à l'embellissement, pour autant que les travaux envisagés respectent les conditions légales d'octroi d'une telle aide.

Concernant enfin la publicité d'inscription d'un bien à l'inventaire, les autorités communales sont systématiquement informées de la réalisation de ce dernier sur leur territoire. Des contacts réguliers sont également entretenus en cours de travail.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Pas par rapport à l'aspect sur le règlement communal d'urbanisme. Je reposerai la question par écrit.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On tient compte du règlement communal d'urbanisme. C'est cela ?

Mme Barzin (MR). – Peut-on intégrer ces biens-là dans un règlement ? Le fait d'être repris dans le grand bouquin peut-il avoir des conséquences au niveau du règlement d'urbanisme ?

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Évidemment, on en tient compte lors de l'élaboration du règlement communal d'urbanisme, et cela a une influence sur le bâti situé à proximité du bien repris à l'inventaire, dans la délivrance du permis, d'une décision en lien avec le règlement communal d'urbanisme.

Mme Barzin (MR). – Cela m'inquiète un peu. Je remercie M. le Ministre et son collaborateur pour la réponse.

Je souhaite bon vent à M. le Ministre.

Mme la Présidente. – Ceci clôture nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 21 heures 25 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, MR

M. Yves Binon, MR

M. Willy Borsus, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, Présidente

M. Benoît Dispa, Premier Auditeur à la Cour des comptes

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Patrick Dupriez, Écolo

Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS

M. Benoît Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Mme Nelly Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Olivier Saint-Amand, Écolo

M. Daniel Senesael, PS

Mme Christine Servaes, cdH

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIDA	Aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APL	Administrations provinciale et locale
ASBL	Association sans but lucratif
BEI	Banque européenne d'investissement
CA	Conseil d'administration
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CHB	Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CPAS	Centre public d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherche agronomique
CRIOC	Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DGA	Direction générale de l'agriculture
DGO3	Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DGO6	Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FEADER	Fonds européen agricole de développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIA	Fonds d'investissement agricole
FRW	Fondation rurale de Wallonie
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture
GAL	Groupe paritaire « Aménagement des locaux »
GISER	Groupement intégré Sol Érosion Ruissellement
IBSR	Institut belge de la sécurité routière
IF	Inspection des finances
INASEP	Intercommunale namuroise de services publics
INTERREG	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
IPW	Institut du patrimoine wallon
ISA	Aide à l'investissement dans le secteur agricole
MAE	Mesure agro-environnementale
OIP	Organisme d'intérêt public
OWD	Office wallon des déchets
PAC	Politique agricole commune
PCDR	Plan communal de développement rural

PDR	Plan de développement rural
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
SIGEC	Système intégré de gestion et de contrôle
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion des participations
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain